



ACADÉMIE
DE REIMS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'ÉCOLE

DE LA **Année scolaire
2021 - 2022**

RÉPUBLIQUE



SOMMAIRE

p.6 Chiffres clés de l'académie

1.

LES VALEURS

DE LA RÉPUBLIQUE

- p.18 **1.1** Consolider les principes républicains à l'école
- p.23 **1.2** Protéger chacun
- p.27 **1.3** Apporter une culture humaniste à chaque élève
- p.29 **1.4** Sensibiliser au monde qui nous entoure :
l'éducation au développement durable
- p.31 **1.5** Favoriser l'engagement dès l'école
- p.32 **1.6** S'engager avec le SNU

2.

SAVOIRS

ET COMPÉTENCES

- p.38 **2.1** Garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux en primaire
- p.41 **2.2** Donner la priorité à la lecture
- p.42 **2.3** Développer les compétences orales
- p.44 **2.4** Relever le niveau en mathématiques de la maternelle à la Terminale
- p.46 **2.5** Personnaliser les parcours : la réforme des baccalauréats
- p.52 **2.6** Ouvrir le champ des possibles : la refonte de l'orientation
- p.54 **2.7** Développer les compétences numériques tout au long de la scolarité
- p.56 **2.8** Élargir ses horizons

3.

L'ÉGALITÉ

DES CHANCES

- p.62 **3.1** Développer un grand service public de l'École inclusive
- p.66 **3.2** Ne laisser aucun jeune sans solution
- p.69 **3.3** Donner les mêmes chances à tous
- p.73 **3.4** Viser les sommets grâce aux internats d'excellence
- p.75 **3.5** Favoriser le développement de la mixité sociale
- p.78 **3.6** Préserver la santé des élèves

L'ÉPANOUISSEMENT

4.

DANS TOUS LES TEMPS

DE L'ENFANT

- p.82 **4.1** Accompagner les centres de loisirs : le Plan mercredi pour les plus jeunes
- p.84 **4.2** Continuer d'apprendre pendant les vacances : les « Vacances apprenantes »
- p.86 **4.3** Développer la créativité et la sensibilité de chacun
- p.90 **4.4** S'épanouir par le sport

5.

UN MILLION D'HOMMES

ET DE FEMMES ENGAGÉS

- p.94 **5.1** S'appuyer sur les acquis de la crise sanitaire
- p.98 **5.2** Transformer les ressources humaines : les 12 engagements du Grenelle de l'Éducation
- p.102 **5.3** Renforcer l'esprit d'équipe
- p.104 **5.4** Conforter le service public de l'Éducation
- p.106 **5.5** Rapprocher l'institution de ses personnels
- p.108 **5.6** Poursuivre la réforme de la formation initiale et continue
- p.110 **5.7** Structurer un grand ministère Éducation, Jeunesse et Sport
- p.112 **5.8** Guider l'action du ministère

L'ACADÉMIE

DE REIMS



COMITÉ DE DIRECTION



Olivier Brandouy

Recteur de l'académie de Reims



Sandrine Connan

Secrétaire générale d'académie



Catherine Moalic

Inspectrice d'académie,
Directrice académique
des services de l'Éducation
nationale des Ardennes



Frédéric Bablon

Inspecteur d'académie,
Directeur académique
des services de l'Éducation
nationale de l'Aube



Bruno Claval

Inspecteur d'académie,
Directeur académique
des services de l'Éducation
nationale de la Marne



Michel Fonné

Inspecteur d'académie,
Directeur académique
des services de l'Éducation
nationale de la Haute-Marne



Antoine MAIGRET

Doyen des IA-IPR
inspecteurs d'académie
inspecteurs pédagogiques régionaux



Benoît CENCI

Doyen des IEN ET-EG
inspecteurs de l'Éducation nationale
de l'enseignement technique et général

CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE

L'académie de Reims attend **231 142 élèves** pour la rentrée scolaire 2021-2022. Pour les accompagner dans leur parcours éducatif, nos **24 348 personnels** (dont 17 633 enseignants) les accueilleront dès le 1er septembre dans nos **1 083 écoles**, nos **160 collèges** et nos **75 lycées** publics et privés sous contrat.



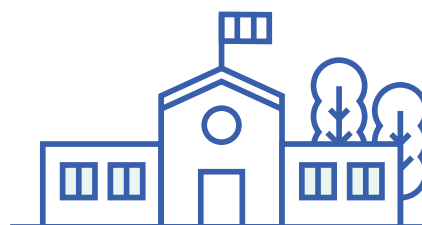
LES ÉLÈVES

231 142

écoliers, collégiens et lycéens ⁽¹⁾

118 460 élèves du premier degré

112 682 élèves du second degré



LES ÉTABLISSEMENTS

SCOLAIRES

1 320

écoles et établissements du second degré publics et privés ⁽²⁾

1 083 écoles

160 collèges

77 lycées et Erea*

* Erea : établissement régional d'enseignement adapté



LES ENSEIGNANTS

17 633

agents de l'éducation nationale enseignent à des élèves des premier et second degrés ⁽²⁾

8 195 enseignants du premier degré

9 438 enseignants du second degré



L'ENCADREMENT

DES ÉLÈVES ⁽²⁾

Premier degré public et privé

21,9 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en pré-élémentaire
France métropolitaine **24,2**

20,4 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en élémentaire
France métropolitaine **21,4**

Second degré public et privé

25,2 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
en collège ⁽³⁾
France métropolitaine **25,9**

17,9 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
professionnelles en lycée
France métropolitaine **18,7**

31,1 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations générales
et technologiques en lycée
France métropolitaine **30,4**



LES INDICATEURS

SOCIO-ÉCONOMIQUES

- 3,4 %

Variation de population (2011 à 2020)
France métropolitaine **+ 1,9 %**

- 4,6 %

Variation du nombre d'élèves inscrits
dans les écoles et établissements
(2011 à 2020)
France métropolitaine **+ 1,8 %**



LES DIPLÔMES ⁽⁴⁾

87,8 %

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**

91,9 %

Taux de réussite
au **baccalauréat**

(1) Public et privé, prévision rentrée 2021

(2) Rentrée 2020

(3) Hors Segpa

(4) Session 2021, données provisoires

Les données portent sur la France métropolitaine, les départements et régions d'outre-mer.

CHIFFRES CLÉS DES ARDENNES



LES ÉLÈVES

45 840

écoliers, collégiens et lycéens ⁽¹⁾

23 495 élèves
du premier degré

22 345 élèves
du second degré



LES ENSEIGNANTS

3 684

agents de l'éducation nationale
enseignent à des élèves des premier
et second degrés ⁽²⁾

1 748 enseignants
du premier degré

1 936 enseignants
du second degré



LES ÉTABLISSEMENTS

SCOLAIRES

262

écoles et établissements du second
degré publics et privés ⁽²⁾

205 écoles

40 collèges

17 lycées

* Erea : établissement régional
d'enseignement adapté



L'ENCADREMENT

DES ÉLÈVES ⁽²⁾

Premier degré public et privé

21,8 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en pré-élémentaire
France métropolitaine **24,2**

19,5 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en élémentaire
France métropolitaine **21,4**

Second degré public et privé

24,0 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
en collège ⁽³⁾
France métropolitaine **25,9**

17,1 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
professionnelles en lycée
France métropolitaine **18,7**

30,8 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations générales
et technologiques en lycée
France métropolitaine **30,4**



LES INDICATEURS

SOCIO-ÉCONOMIQUES

9,6%
Taux de chômage (2020)
France métropolitaine **8,0%**

18,9%
Taux de pauvreté (2018)
France métropolitaine **14,8%**

19 650 €
Revenu médian (2018)
France métropolitaine **22 562 €**

- 7,1%
Variation de population (2011 à 2020)
France métropolitaine **+ 1,9%**

- 12,5%
**Variation du nombre d'élèves inscrits
dans les écoles et établissements**
(2011 à 2020)
France métropolitaine **+ 1,8%**

28,0%
Part des non ou peu diplômés (2018)
dans la population non scolarisée
de 15 ans ou plus
France métropolitaine **21,9%**



LES DIPLÔMES ⁽⁴⁾

85,7%
Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet** (DNB)

92,2%
Taux de réussite
au **baccalauréat**

(1) Public et privé, prévision rentrée 2021

(2) Rentrée 2020

(3) Hors Segpa

(4) Session 2021, données provisoires

Les données portent sur la France métropolitaine, les départements et régions d'outre-mer.

CHIFFRES CLÉS DE L'AUBE



LES ÉLÈVES

54 930

écoliers, collégiens et lycéens ⁽¹⁾

28 273 élèves
du premier degré

26 657 élèves
du second degré



LES ENSEIGNANTS

3 979

agents de l'éducation nationale
enseignent à des élèves des premier
et second degrés ⁽²⁾

1 888 enseignants
du premier degré

2 091 enseignants
du second degré



LES ÉTABLISSEMENTS

SCOLAIRES

316

écoles et établissements du second
degré publics et privés ⁽²⁾

265 écoles

34 collèges

17 lycées

* Erea : établissement régional
d'enseignement adapté



L'ENCADREMENT

DES ÉLÈVES ⁽²⁾

Premier degré public et privé

22,7 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en pré-élémentaire
France métropolitaine **24,2**

20,0 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en élémentaire
France métropolitaine **21,4**

Second degré public et privé

25,5 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
en collège ⁽³⁾
France métropolitaine **25,9**

18,5 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
professionnelles en lycée
France métropolitaine **18,7**

32,1 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations générales
et technologiques en lycée
France métropolitaine **30,4**



LES INDICATEURS

SOCIO-ÉCONOMIQUES

9,9%
Taux de chômage (2020)
France métropolitaine **8,0 %**

16,2%
Taux de pauvreté (2018)
France métropolitaine **14,8 %**

20 430 €
Revenu médian (2018)
France métropolitaine **22 562 €**

+ 0,4%
Variation de population (2011 à 2020)
France métropolitaine **+ 1,9 %**

+ 0,2%
**Variation du nombre d'élèves inscrits
dans les écoles et établissements**
(2011 à 2020)
France métropolitaine **+ 1,8 %**

28,0%
Part des non ou peu diplômés (2018)
dans la population non scolarisée
de 15 ans ou plus
France métropolitaine **21,9 %**



LES DIPLÔMES ⁽⁴⁾

86,5%
Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**

91,8%
Taux de réussite
au **baccalauréat**

(1) Public et privé, prévision rentrée 2021

(2) Rentrée 2020

(3) Hors Segpa

(4) Session 2021, données provisoires

Les données portent sur la France métropolitaine, les départements et régions d'outre-mer.

CHIFFRES CLÉS DE LA MARNE



LES ÉLÈVES

103 591

écoliers, collégiens et lycéens ⁽¹⁾

52 556 élèves
du premier degré

51 035 élèves
du second degré



LES ENSEIGNANTS

7 644

agents de l'éducation nationale
enseignent à des élèves des premier
et second degrés ⁽²⁾

3 487 enseignants
du premier degré

4 157 enseignants
du second degré



LES ÉTABLISSEMENTS

SCOLAIRES

537

écoles et établissements du second
degré publics et privés ⁽²⁾

450 écoles

59 collèges

28 lycées et Erea*

* Erea : établissement régional
d'enseignement adapté



L'ENCADREMENT

DES ÉLÈVES ⁽²⁾

Premier degré public et privé

22,1 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en pré-élémentaire
France métropolitaine **24,2**

21,3 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en élémentaire
France métropolitaine **21,4**

Second degré public et privé

26,1 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
en collège ⁽³⁾
France métropolitaine **25,9**

18,1 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
professionnelles en lycée
France métropolitaine **18,7**

31,5 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations générales
et technologiques en lycée
France métropolitaine **30,4**



LES INDICATEURS

SOCIO-ÉCONOMIQUES

7,5 %
Taux de chômage (2020)
France métropolitaine **8,0 %**

14,4 %
Taux de pauvreté (2018)
France métropolitaine **14,8 %**

21 650 €
Revenu médian (2018)
France métropolitaine **22 562 €**

- 2,0 %
Variation de population (2011 à 2020)
France métropolitaine **+ 1,9 %**

+ 0,8 %
**Variation du nombre d'élèves inscrits
dans les écoles et établissements**
(2011 à 2020)
France métropolitaine **+ 1,8 %**

24,2 %
Part des non ou peu diplômés (2018)
dans la population non scolarisée
de 15 ans ou plus
France métropolitaine **21,9 %**



LES DIPLÔMES ⁽⁴⁾

89,7 %
Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet** (DNB)

91,7 %
Taux de réussite
au **baccalauréat**

(1) Public et privé, prévision rentrée 2021

(2) Rentrée 2020

(3) Hors Segpa

(4) Session 2021, données provisoires

Les données portent sur la France métropolitaine, les départements et régions d'outre-mer.

CHIFFRES CLÉS DE LA HAUTE-MARNE



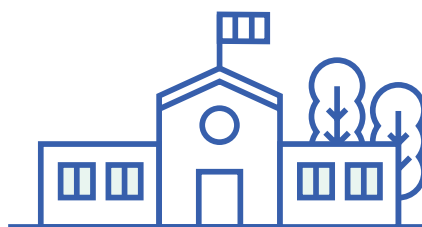
LES ÉLÈVES

27 772

écoliers, collégiens et lycéens ⁽¹⁾

14 136 élèves
du premier degré

13 636 élèves
du second degré



LES ÉTABLISSEMENTS

SCOLAIRES

205

écoles et établissements du second
degré publics et privés ⁽²⁾

163 écoles

27 collèges

15 lycées et Erea*

* Erea : établissement régional
d'enseignement adapté



LES ENSEIGNANTS

2 326

agents de l'éducation nationale
enseignent à des élèves des premier
et second degrés ⁽²⁾

1 072 enseignants
du premier degré

1 254 enseignants
du second degré



L'ENCADREMENT

DES ÉLÈVES ⁽²⁾

Premier degré public et privé

19,9 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en pré-élémentaire
France métropolitaine **24,2**

19,5 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en élémentaire
France métropolitaine **21,4**

Second degré public et privé

23,5 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
en collège ⁽³⁾
France métropolitaine **25,9**

17,4 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
professionnelles en lycée
France métropolitaine **18,7**

28,4 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations générales
et technologiques en lycée
France métropolitaine **30,4**



LES INDICATEURS

SOCIO-ÉCONOMIQUES

6,9%
Taux de chômage (2020)
France métropolitaine **8,0%**

14,9%
Taux de pauvreté (2018)
France métropolitaine **14,8%**

20 190 €
Revenu médian (2018)
France métropolitaine **22 562 €**

- 8,3%
Variation de population (2011 à 2020)
France métropolitaine **+ 1,9%**

- 12,7%
**Variation du nombre d'élèves inscrits
dans les écoles et établissements**
(2011 à 2020)
France métropolitaine **+ 1,8%**

28,2%
Part des non ou peu diplômés (2018)
dans la population non scolarisée
de 15 ans ou plus
France métropolitaine **21,9%**



LES DIPLÔMES ⁽⁴⁾

87,0%
Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet** (DNB)

92,3%
Taux de réussite
au **baccalauréat**

(1) Public et privé, prévision rentrée 2021

(2) Rentrée 2020

(3) Hors Segpa

(4) Session 2021, données provisoires

Les données portent sur la France métropolitaine, les départements et régions d'outre-mer.

1.



LES VALEURS

DE LA RÉPUBLIQUE





1.1 - CONSOLIDER LES PRINCIPES RÉPUBLICAINS À L'ÉCOLE

L'École contribue et se mobilise pleinement aux côtés de ses partenaires pour la transmission et le partage des valeurs républicaines. La laïcité, la citoyenneté, la culture de l'engagement et la prévention de la radicalisation, la lutte contre toutes les formes de discrimination sont au centre de cette mobilisation.

Une équipe académique depuis 2016

Pour accompagner les écoles et établissements à transmettre les valeurs de la République une équipe académique est installée depuis 2016.

L'équipe académique valeurs de la République, au service de tous les personnels, a pour mission de répondre, soutenir, prévenir, accompagner dans la transmission des valeurs républicaines.

Issue de l'équipe Laïcité et faits religieux (créée en 2016), elle se donne pour objectif de faire partager et comprendre les valeurs de liberté, égalité, fraternité, laïcité, citoyenneté, culture de l'engagement, ainsi que l'ensemble des fondements de la vie démocratique issus des principes universels des droits de l'Homme. Elle lutte contre toutes les formes de discrimination, de racisme, d'antisémitisme. Elle aide et permet de :

- Prévenir les atteintes à la laïcité, et plus globalement aux valeurs de la République, à travers la formation statutaire des personnels d'encadrement, des personnels d'éducation et des professeurs ;
- Soutenir les professeurs et personnels dans leurs missions quotidiennes et assurer un suivi durable des écoles et établissements ;
- Valoriser les actions en faveur des valeurs de la République ;
- Recueillir les faits en cas d'atteinte aux valeurs de la République (suspicion de radicalisation, actes racistes et antisémites, atteinte aux valeurs de la République). Les faits sont recensés dans

l'application « Faits établissements » et sur l'adresse eavr@ac-reims.fr ;

- Favoriser une analyse objective des situations d'atteinte au principe de laïcité à partir d'une position de l'institution scolaire unifiée, cohérente et homogène ;
- Proposer des réponses appropriées à la gravité des situations signalées et réagir en se déplaçant sur site en cas de dérives graves.

L'année 2020 a été marquée par l'attentat perpétré contre le professeur Samuel Paty qui a profondément bouleversé le travail ordinaire de l'équipe valeurs de la République. Il a ainsi fallu répondre aux nombreuses sollicitations des équipes sur le terrain et aider les professeurs qui en exprimaient le besoin.

L'équipe valeurs de la République est constituée d'une trentaine de personnes de statuts variés et de disciplines différentes pour les enseignants. Sa coordination est assurée par une référente académique.

Elle travaille en lien avec l'universitaire rémoise Isabelle de Mecquenem* pour la formation des enseignants sur les questions de laïcité. Elle travaille également avec Jean-Pierre Obin**, inspecteur général honoraire, auteur, pour la formation des personnels d'encadrement.

Des outils pour accompagner les équipes

Cette équipe a produit des outils relayés au niveau national :

- La mallette de la laïcité ;
- Un guide pour construire dans son école ou son établissement la journée de la laïcité le 9 décembre ;
- Un guide d'aide aux écoles et établissements scolaires pour la semaine d'actions et d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme.

Enfin, un module d'autoformation a été proposé sur une plateforme magistère auquel 260 personnes se sont inscrites.

Une journée consacrée aux valeurs de la République est inscrite dans le programme de formation de la semaine d'accueil des professeurs stagiaires 1er et 2nd degrés.

— LA FORMATION RENFORCÉE DÈS LA RENTRÉE 2021

La nouveauté de la rentrée 2021 est une formation renforcée. Ainsi, tous les personnels de l'éducation seront inscrits à une journée de formation obligatoire dans le cadre du plan quadri-annuel. L'ensemble des personnels sera formé d'ici 4 ans.

Les propositions faites par Jean-Pierre Obin*, inspecteur général honoraire, dans un rapport rendu le 18 mai 2021 au ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports consistent en un plan ambitieux de formation continue à la laïcité mis en place dès la rentrée 2021. Des formateurs vont ainsi bénéficier d'une formation renforcée et intensive. Sur la base du volontariat, ceux qui le souhaitent pourront suivre une formation en vue d'un diplôme universitaire, à l'instar de celui que propose la Sorbonne Université destiné à former des référents laïcité. Des modules de formation spécifiques seront également déployés au profit des différentes catégories d'acteurs (personnels de direction, inspecteurs, CPE, etc.).

Ce réseau de formateurs organisera les formations dans chaque école, collège et lycée pour tous les personnels.

Un référent sera ensuite nommé dans chaque structure. Il sera l'interlocuteur de ses collègues et des équipes valeurs de la République.

Par ailleurs, les candidats à l'épreuve d'admission des concours d'entrée dans le métier seront mieux préparés au sein de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ) pour répondre aux questions portant sur ces questions et leur transmission aux élèves.

Enfin, deux ouvrages seront adressés, sous la forme d'un coffret intégrant également une nouvelle édition actualisée du Vademecum **La laïcité à l'école**, à toutes les écoles et établissements. Le premier ouvrage comprend une anthologie de textes de références associée à un ensemble d'études sur les notions clés. Le second reprend l'ensemble des disciplines pour y préciser les modalités pédagogiques favorisant l'enseignement de ces valeurs et principes.

*Membre du Conseil des sages, Isabelle de Mecquenem a consacré sa carrière à former des enseignants. Elle s'est vue confier une mission nationale visant à assurer une formation de tous les agents publics sur les questions de laïcité).

**Jean-Pierre Obin est l'auteur d'un rapport sur la formation des personnels de l'Éducation nationale à la laïcité et aux valeurs de la République.

— CRÉATION D'UN CARRÉ RÉGALIEN

L'un des douze engagements issus du Grenelle de l'Éducation pour renforcer le service public de l'éducation au bénéfice des personnels, des élèves et de leurs familles, consiste en la création d'un « carré régalien » dans chaque rectorat.

Les 4 angles du carré sont :

- Valeurs de la République ;
- Radicalisation ;
- Violences ;
- Harcèlement.

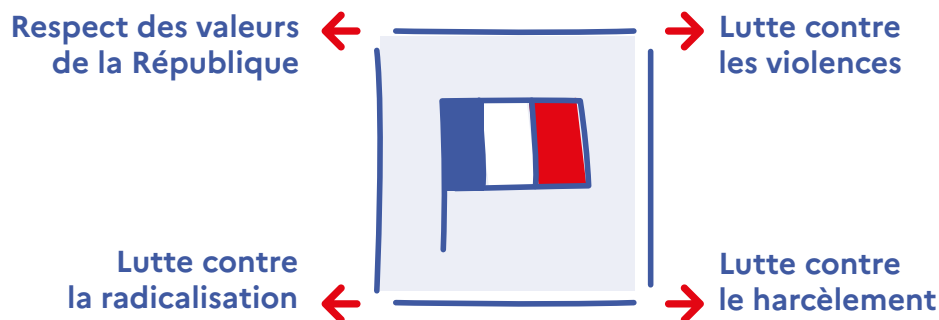
Les objectifs sont que :

- Chaque professeur ou membre de la communauté éducative puisse être informé des dispositifs de protection en place et sache vers qui se tourner s'il est confronté à l'une des quatre situations ;
- L'institution apporte une réponse rapide à toute amorce de conflit grâce à un suivi plus fin des faits établissements/écoles ;
- La protection fonctionnelle soit systématisée en cas d'agression d'un personnel ;
- L'institution puisse accompagner les dépôts de plainte.
- Dans l'académie, une formation sera assurée pour les nouveaux personnels d'encadrement et une information sera faite pour tous les personnels autour des thèmes suivants :
- Le carré régalien ;
- La procédure de signalement des faits établissements ;
- Les dispositifs de protection :
 - Qui contacter en cas de difficulté ;
 - Quand demander la protection fonctionnelle et comment.

Le carré régalien aura pour mission de croiser les différentes informations (faits établissement, conseil de discipline, violence, harcèlement, atteintes aux valeurs de la République) pour identifier les situations à accompagner.

Un carré régalien dans chaque académie

Depuis la rentrée 2021, chaque rectorat est doté d'un carré régalien pour identifier et coordonner son action autour des angles suivants :



QUELLES ACTIONS ?

Une équipe dédiée, plusieurs leviers d'intervention :

- **prévention** des incidents et **formation** des acteurs
- **appui** aux personnels, **accompagnement** et **protection** des victimes
- mise en œuvre de **sanctions**

4 OBJECTIFS

1



INFORMATION AUX PERSONNELS

Chaque professeur ou membre de la communauté éducative est informé des **dispositifs de protection** en place et sait vers qui se tourner

2



PROTECTION FONCTIONNELLE SYSTÉMATISÉE

En cas d'agression d'un personnel, l'**institution accompagne** mieux les dépôts de plainte

3



UNE RÉPONSE RAPIDE

Grâce à un suivi fin des faits intervenant dans les écoles et les établissements et à leurs abords, l'institution apporte un **appui immédiat** et **opérationnel** aux équipes de direction

4



MISE EN ŒUVRE DE LA LOI

Les principes républicains sont **pleinement appliqués dès la promulgation** de la loi

C'EST ÇA LA LAÏCITÉ, UNE CAMPAGNE NATIONALE EN FAVEUR DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

Transmettre et faire partager la laïcité



Dès le mois de septembre, une campagne nationale de communication produite par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports sera déployée en affichage, sur Internet, sur les réseaux sociaux ainsi que dans les écoles et les établissements scolaires pour promouvoir la laïcité à l'École. Elle se décline en une série de 8 affiches à destination des élèves de primaire et de secondaire, de leurs parents, de toute la communauté éducative, et plus largement de l'opinion publique.

Cette campagne vise à faire comprendre que la laïcité n'est pas seulement un principe qui fonde notre contrat social, mais qu'elle s'inscrit dans le quotidien des élèves en leur permettant de vivre libres, égaux et unis quelles que soient leurs convictions.

Une campagne ancrée dans le quotidien scolaire

La campagne inscrit le récit de la laïcité dans le quotidien des enfants, comme un vecteur d'émancipation et comme la condition d'épanouissement des libertés individuelles. Elle s'appuie sur les bénéfices concrets, vécus chaque jour par les élèves, souvent sans qu'ils s'en aperçoivent tant cela leur paraît naturel.

Chacune des affiches met en évidence un aspect de la laïcité, en lien avec les valeurs de la République, la liberté, l'égalité, la fraternité, dont elle rend possible le plein déploiement.

La campagne est déployée au travers de 8 messages, dont 4 plus particulièrement destinés au primaire (9-12 ans) et 4 au secondaire (13-18 ans). Pour chaque

thème, des contenus explicatifs d'accompagnement de la campagne seront mis en ligne sur le site education.gouv.fr ; ces contenus seront également diffusés sur la page Instagram du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Des ressources pédagogiques pour aborder la laïcité à l'École

Ces 8 affiches constituent autant de supports pédagogiques pour expliquer aux élèves le sens et les enjeux du principe de laïcité à l'École.

Pour que les professeurs puissent étudier ces supports en parallèle de la diffusion de cette campagne, des fiches pédagogiques, spécialement conçues en relation avec les thèmes abordés dans les affiches, seront accessibles sur Éduscol. Cette pédagogie s'inscrit dans la continuité de la publication de la Charte de la laïcité à l'École affichée dans chaque établissement depuis 2013, du vademecum *La Laïcité à l'École* élaboré par les différentes directions du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, en collaboration avec le Conseil des sages de la laïcité et dont la première édition date de 2018.

Elle est réaffirmée avec force par le ministère à la rentrée 2021, dans l'objectif de faire de l'École de la République notre « maison commune », avec la publication du *Guide républicain*, rassemblant des textes fondamentaux en la matière ainsi qu'une somme pédagogique et la 4^e édition du vademecum *La Laïcité à l'École*, à destination des professeurs, qui sera diffusé dans toutes les écoles et tous les établissements de France.

Aider les personnels à faire respecter la laïcité à l'École



COMMENT SIGNALER UNE ATTEINTE AU PRINCIPE DE LAÏCITÉ ?



Via le formulaire :

- « atteinte à la laïcité » en ligne sur Éduscol

Par la voie hiérarchique :

- le personnel signale les faits à son supérieur
- le chef d'établissement, l'inspecteur de l'éducation nationale ou le directeur d'école signale l'atteinte dans l'application **Faits établissement**
- et sollicite l'équipe académique Valeurs de la République

QUI SE MOBILISE À LA SUITE DU SIGNALEMENT ?

1 AU NIVEAU ACADÉMIQUE

Équipe académique Valeurs de la République
→ soutien concret à l'école ou l'établissement, notamment en situation de crise (expertise pédagogique, juridique, éducative)

2 AU NIVEAU NATIONAL, EN CAS DE FAIT GRAVE

Cellule ministérielle de veille et d'alerte
→ connaissance précise des faits graves survenus et mise en place d'interventions ciblées

Équipe nationale Valeurs de la République
→ appui opérationnel aux équipes académiques

3 EN CAS DE BESOIN

Conseil des sages de la laïcité
→ définition de la position de l'institution scolaire en matière de laïcité

— FOCUS



La journée laïcité du 9 décembre

Le recteur interviewé par les élèves de la webradio le 9 décembre 2020

L'anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 est inscrit au programme des actions éducatives et donne lieu, chaque année, à des projets instructifs, ambitieux, originaux, qui font vivre la laïcité au sein des établissements. Le collège Léo Lagrange de Charleville-Mézières (08) est l'un des établissements qui s'est particulièrement investi. Les membres du conseil de

vie collégienne ont organisé une exposition sur ce thème et les élèves de la webradio ont profité de la présence du recteur pour l'interviewer sur cette question dans le cadre de l'éducation aux médias.



1.2 - PROTÉGER CHACUN

— FOCUS

Des actions pour un climat scolaire apaisé



L'un des outils mis en place par l'équipe de la vie scolaire, une marguerite du climat scolaire, présentée au recteur par la CPE le 11 février 2021.

Au collège de la Villeneuve de Saint-André les Vergers (10), différentes actions impulsées par la vie scolaire ont conduit à apaiser l'ambiance qui règne au sein de l'établissement. Des messages positifs réalisés par les élèves décorent les salles d'étude aménagées en îlots pour travailler en groupe, les élèves sont formés aux compétences psychosociales, s'investissent pour tutorer leurs camarades (par exemple pour les devoirs). Ils peuvent ainsi jouer un rôle significatif dans la vie de l'établissement. Les équipes sont sensibilisées aux valeurs de justice scolaire qui sont déclinées tant au niveau de l'équipe de la vie scolaire que de tous les acteurs de la communauté éducative.

— LE CLIMAT SCOLAIRE

Le climat scolaire est la construction du bien vivre et du bien-être pour les élèves et le personnel des écoles et établissements scolaires, afin de bien réussir ensemble. Il concerne toute la communauté éducative et engage la responsabilité de chacun : élèves, personnels, parents. Le défi est d'implanter des pratiques dans le quotidien.

Un groupe académique climat scolaire a été créé en 2016. Il contribue prioritairement à la production de ressources et à la conduite de formations. Il se décline en quatre groupes départementaux et en groupes de travail dans certains bassins de l'académie.

À la rentrée 2021, ce groupe académique sera chargée d'assurer la coordination de la politique académique en matière de climat scolaire et de valeurs de la République en lien avec le carré régalien (voir ci-dessus).

— FAIRE RECULER L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE, FAVORISER L'INCLUSION DES ÉLÈVES LGBT+

Depuis 2019, l'académie dispose d'une chargée de mission académique égalité filles-garçons et LGBT et de quatre référents départementaux qui ont pour objectif d'assurer la formation de l'ensemble de la communauté éducative, de transmettre aux jeunes une culture de l'égalité, de lutter contre les violences sexistes et sexuelles et de favoriser une plus grande mixité des filières de formation.

L'académie compte 210 référents ou référentes égalité filles-garçons (soit un peu plus d'un par établissement) et tous ont suivi une formation égalité filles-garçons ou LGBT.

Depuis 2021, une trentaine de référents LGBT se sont proposés et la majorité a bénéficié d'une formation spécifique.

Tous reçoivent une lettre d'information mensuelle.

Enfin, un guide d'accueil de l'élève trans à destination des personnels de direction a été créé.

Différentes actions et manifestations sont organisées pendant l'année :

- 25 novembre, journée de lutte contre les violences faites aux femmes ;
- 8 mars, journée internationale des droits des femmes ;
- Réalisation de supports sur les violences sexistes et sexuelles par les élèves élus du CAVL inter-académique.

À la rentrée 2021, les personnels académiques interviendront dans la formation initiale égalité filles-garçons à l'Institut national supérieur du professorat de l'éducation (INSPE) auprès des masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF).

— LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE TOUJOURS PLUS RENFORCÉE

Le droit de chaque élève de suivre une scolarité sans harcèlement est inscrit dans la [loi pour une École de la confiance](#) et l'académie est pleinement mobilisée sur ce sujet.

Une mission académique a été créée, un projet académique de prévention et d'actions a été construit. En outre, le réseau de référents « harcèlement » et de relais « Non au harcèlement » identifiés dans tous les départements, circonscriptions et établissements, a été renforcé.

Les actions académiques se déclinent en quatre volets :

- **Inform** les élèves, familles et personnels sur la réalité du harcèlement en milieu scolaire. Dans toutes les écoles et tous les établissements, les élèves bénéficient d'actions de sensibilisation. Des temps forts sont régulièrement organisés afin de mettre en lumière ce phénomène, en particulier lors de la journée de mobilisation nationale contre le harcèlement qui interviendra cette année le 4 novembre 2021.
- **Prévenir** sur les situations de harcèlement et agir, avant que celui-ci n'apparaisse. Faire des élèves des acteurs à part entière de la lutte contre le harcèlement est une priorité et tout est fait pour encourager la prise d'initiative et la responsabilité.
- **Prendre en charge** toutes les situations, à l'échelle de chaque école, de chaque établissement, avec l'aide de l'équipe académique pour les cas les plus graves. 28 situations ont été signalées en 2020-2021 grâce au numéro vert 3020.
- **Former** les équipes éducatives et à la détermination et au traitement des situations de harcèlement. Ainsi, sur l'année scolaire 2020-2021, 150 personnels du second degré ont bénéficié d'un temps de formation sur le sujet et tous les directeurs d'école de l'académie ont

été sensibilisés. Des actions de formation à la médiation par les pairs sont conduites dans les collèges et cette année, les collégiens et lycéens ambassadeurs bénéficieront de journées de formation.

En novembre-décembre, des assises académiques contre le harcèlement entre élèves seront organisées dans les écoles et établissements pour faire émerger des propositions.

— FOCUS

Les élèves disent « Non au harcèlement »



Le travail mené par les élèves du collège Les Franchises de Langres a été récompensé par le prix du coup de cœur de l'académie en 2021.

Écoliers, collégiens et lycéens ont conçu avec les professionnels de leurs écoles et établissements des outils de sensibilisation (affiches ou vidéos) dans le cadre de projets pédagogiques sur la thématique du harcèlement scolaire. C'est l'occasion de laisser les élèves s'exprimer sur un sujet dont ils ont pu être un jour témoin, victime ou auteur.

Un jury académique s'est réuni le 10 mars 2021 pour étudier les productions réalisées dans le cadre de ce concours par les écoles, les collèges et les lycées.

Pour cette 8e édition, 8 projets lauréats ont été retenus. La cérémonie de remise des prix s'est tenue à distance le mercredi 2 juin 2021 après-midi.

Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

pHARe

QU'EST-CE QUE pHARe ?

Un renforcement des moyens pour prévenir le harcèlement dans les écoles et les établissements

POUR QUI ?

Pour l'ensemble des écoles et des établissements

EN QUOI CONSISTE pHARe ?

- Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement

QUAND ?

Généralisé dès la rentrée 2021

COMMENT ?

- Impliquer les personnels et les élèves
- Associer parents et partenaires
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement
- Mettre à disposition une plateforme numérique dédiée
- Suivre l'impact de ces actions



À QUOI S'ENGAGE

L'ÉCOLE OU L'ÉTABLISSEMENT pHARe ?

Charte d'engagement pour 2 ans

- Constituer une équipe ressource de 5 personnels formés
- Formaliser un protocole de traitement
- Former une équipe d'élèves-ambassadeurs
- Mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles
- Participer aux temps forts : concours et journée Non au harcèlement, etc.
- Organiser 10 h d'apprentissages annuelles dès le CP



Permettre à Malia,
Tidiane et Paloma de porter
les mêmes couleurs.

C'est ça la laïcité.

À L'ÉCOLE, AU COLLÈGE OU AU LYCÉE,
ON GAGNE TOUS À RESPECTER LA LAÏCITÉ.

Même dans le respect des protocoles sanitaires. Continuons de respecter les gestes barrières. Continuons de porter un masque partout où il est recommandé par les autorités sanitaires.



Permettre à Milhan
et Aliyah de rire
des mêmes histoires.

C'est ça la laïcité.

À L'ÉCOLE, AU COLLÈGE OU AU LYCÉE,
ON GAGNE TOUS À RESPECTER LA LAÏCITÉ.

Même dans le respect des protocoles sanitaires. Continuons de respecter les gestes barrières. Continuons de porter un masque partout où il est recommandé par les autorités sanitaires.



Permettre à Sacha
et Neissa d'être dans
le même bain.

C'est ça la laïcité.

À L'ÉCOLE, AU COLLÈGE OU AU LYCÉE,
ON GAGNE TOUS À RESPECTER LA LAÏCITÉ.



Tout faire pour que
Imrane, Axelle et Ismail
pensent par eux-mêmes.

C'est ça la laïcité.

À L'ÉCOLE, AU COLLÈGE OU AU LYCÉE,
ON GAGNE TOUS À RESPECTER LA LAÏCITÉ.



Donner le même
enseignement
à Romane, Elyjah et Alex
quelles que soient
leurs croyances.

C'est ça la laïcité.

À L'ÉCOLE, AU COLLÈGE OU AU LYCÉE,
ON GAGNE TOUS À RESPECTER LA LAÏCITÉ.



Permettre à Eva et Kellijah
d'être inséparables
tout en étant différents.

C'est ça la laïcité.

À L'ÉCOLE, AU COLLÈGE OU AU LYCÉE,
ON GAGNE TOUS À RESPECTER LA LAÏCITÉ.



Permettre à Erynn
et Edene d'être égales
en tout.

C'est ça la laïcité.

À L'ÉCOLE, AU COLLÈGE OU AU LYCÉE,
ON GAGNE TOUS À RESPECTER LA LAÏCITÉ.



Permettre à Inès,
Lenny, Simon et Ava
d'être ensemble.

C'est ça la laïcité.

À L'ÉCOLE, AU COLLÈGE OU AU LYCÉE,
ON GAGNE TOUS À RESPECTER LA LAÏCITÉ.





1.3 - APPORTER UNE CULTURE HUMANISTE À CHAQUE ÉLÈVE

— L'ÉDUCATION À LA MÉMOIRE

Au-delà de l'enseignement de l'histoire en classe, l'institution scolaire participe à la politique de mémoire, qui met l'accent sur certains faits historiques dans le but de construire une mémoire collective autour de valeurs partagées et de contribuer au sentiment d'appartenance commune : le vivre ensemble. Former le citoyen de demain est une des plus belles et des plus grandes missions de l'École.

De l'éducation à la laïcité à la lutte contre le harcèlement, de l'égalité filles-garçons à l'éducation aux médias et à l'information, tout concourt à une seule et même ambition, celle de faire de nos élèves des citoyens éclairés et avertis, responsables et acteurs, des élèves auxquels l'École transmet des valeurs solides et dont elle encourage les engagements naissants. C'est le sens même du « parcours citoyen » que chaque élève construit tout au long de sa scolarité.

Parce qu'elle est au fondement du passé et de l'avenir de notre pays, l'éducation à la mémoire et à la défense tient une place essentielle au sein de ce « parcours citoyen ». Son inscription dans les programmes scolaires permet à tous les élèves de s'initier à ce sujet, de l'école primaire au lycée. En complément de cet enseignement obligatoire, plusieurs milliers d'élèves prennent part à des actions et à des projets éducatifs et pédagogiques qui enrichissent leur connaissance et leur expérience, qu'il s'agisse d'un engagement dans une classe « défense et sécurité globale » (il en existe 10 dans l'académie), dans un concours mémoriel (Concours national de la résistance et de la déportation, flamme de l'égalité etc.) ou d'une participation à une cérémonie de commémoration.

Tout au long de leur scolarité, les élèves bénéficient d'un enseignement sur la défense, la sécurité nationale et la mémoire. Au croisement de nombreuses problématiques, cet enseignement est abordé dans les programmes de plusieurs matières (histoire-géographie, enseignement moral et civique, lettres, langues, arts, ...).

À titre d'exemple, la défense est au programme de :

- Troisième : enseignement moral et civique ;
- Première : enseignement civique, juridique et social des voies générales et technologiques et éducation civique de la voie professionnelle.

La réforme du lycée général est l'occasion de développer les connaissances des élèves en proposant un enseignement de spécialité (EDS) en histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques qui place la défense et la mémoire au cœur de ses questionnements. Cet EDS est proposé dans plus de 95% des lycées de l'académie et est suivi par près de 4400 élèves (Première et Terminale confondues).

En complément des enseignements, toutes les actions éducatives menées dans le domaine de la mémoire et la défense sont des occasions privilégiées de mener un travail pédagogique en équipe.

Par l'éducation à la mémoire et à la défense, les élèves enrichissent le parcours citoyen qu'ils construisent de l'école au lycée et s'imprègnent des valeurs de la République.

— REPÈRE

Les 10 classes défense et sécurité globale (CDSG) :

- Rimogne (08), collège du Blanc Marais, 3^e régiment de génie ;
- Charleville-Mézières (08), lycée Monge, 3^e régiment de génie ;
- Charleville-Mézières (08), lycée Bazin, 3^e régiment de génie ;
- Vouziers (08), collège Paul Drouot, base aérienne 113 ;
- La Chapelle-Saint-Luc (10), collège Albert Camus, 5^e régiment de Dragons ;
- Mourmelon (51), collège Henri Guillaumet, 501^e régiment de chars de combat (ouverture en septembre 2021) ;
- Vitry-le-François (51), lycée François 1^{er}, gendarmerie ;
- Châlons-en-Champagne (51), lycée Oehmichen (ouverture en septembre 2021) ;
- Châteauvillain (52), collège Amiral Décrès, 61^e régiment d'artillerie ;
- Chaumont (52), lycée Bouchardon, base aérienne 113 et 61^e régiment d'artillerie.

Par ailleurs, deux nouvelles CDSG devraient voir le jour dans la Marne prochainement.

— L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Le centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI) est chargé de l'éducation aux médias dans l'ensemble du système éducatif. Il a pour mission d'apprendre aux élèves à exercer un regard lucide sur les informations par le biais de partenariats entre les équipes éducatives et les professionnels de l'information. Cet objectif est atteint en établissant des partenariats constants entre enseignants et professionnels de l'information.

L'équipe académique du CLEMI compte une trentaine de membres (enseignants, professeurs documentalistes et journalistes). Elle assure, avec le coordonnateur académique, l'organisation du suivi de l'éducation aux médias et les temps forts de l'année (semaine de la presse à l'école, concours Journaliste d'un jour de la région Grand est, concours académique école-médias avec les collectivités). Elle concourt également au développement des web-radios et à initier des web-TVs.

— REPÈRE

L'académie compte 31 web-radios



© Stéphanie Lacombe - MENJUS

1.4 - SENSIBILISER AU MONDE QUI NOUS ENTOURE : L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

— LES ÉCO-DÉLÉGUÉS

La question environnementale est au cœur des programmes scolaires et les élèves doivent pouvoir s'engager sur des projets concrets au sein de leur établissement.

Des éco-délégués sont élus chaque année dans les classes des collèges et lycées. Leur mission est d'apporter leur engagement et leurs connaissances à leurs classes en faveur du développement durable.

Ces éco-délégués bénéficient de formations sur la démarche de projets, la prise de parole, la manière d'organiser une réunion. Avec les élus du CAVL, ils ont réalisé un kit de sensibilisation sur le gaspillage et d'un jeu de sensibilisation pour les collégiens et lycéens. Finalisé en juin 2021, ce projet sera testé fin août avec des élèves inscrits dans le dispositif « vacances apprenantes ».

Dans l'académie, de nombreux projets sont développés sur cette question : écogestes, végétalisation, création de potagers, hôtels à insectes etc.

Le prix de l'action « éco-délégué » organisé en trois catégories (école, collège, lycée) permet de soutenir et de valoriser les projets les plus inspirants et les plus étonnants, pour stimuler la créativité et mettre en avant des initiatives remarquables.

Les éco-délégués réalisent une vidéo d'une minute maximum exposant l'action mise en place dans leur établissement qu'ils envoient ensuite sur clef USB au jury.

Les lauréats de la phase académique sont :

- Catégorie collège :
- 1^{er} prix : collège Robert Schuman de Reims (51) ;

- 2^e prix : collège Saint Saëns de Chaumont (52) ;
- 3^e prix : collège Elisabeth de Nassau de Sedan (08).
- Catégorie lycée :
- 1^{er} prix : Lycée Sévigné de Charleville-Mézières (08).

La généralisation des labels E3D qui consiste à faire des élèves des citoyens informés, critiques et engagés facilite également l'engagement des écoles et des établissements scolaires dans une démarche de développement durable en apportant des solutions concrètes.

— DE NOUVELLES RESSOURCES ET DES ACTIONS RENFORCÉES

Transversale, l'éducation au développement durable relève de tous les enseignements et disciplines, mais aussi d'actions et de projets menés au sein des écoles et établissements impliquant l'ensemble de la communauté éducative et des partenaires de l'École. Elle vise à fournir aux élèves des clés de compréhension du monde qui nous entoure et des moyens d'y agir, par la mobilisation de leurs connaissances et l'exercice de leur raisonnement et de leur esprit critique.

Avec plus de 63 000 établissements et près de 13 millions d'élèves et d'apprentis, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports est un moteur puissant de transformation pour une transition écologique globale.

Des ressources à disposition des équipes pédagogiques ont été développées :

- la création de 3 guides des éco-délégués pour les élèves dans les écoles, les collèges et les lycées ;
- la publication du vademecum *Éduquer au*

développement durable à l'horizon 2030, qui fournit des repères communs à toutes les parties prenantes de l'EDD, de son adaptation aux réalités locales et de l'exigence de qualité scientifique et de cohérence pédagogique ;

- la publication du **Guide des buissonniers**, support d'éducation au développement durable pour les Vacances apprenantes. Destiné notamment aux animateurs, ce guide propose des pistes pour associer loisirs et apprentissages autour des problématiques environnementales, dans des activités suscitant la curiosité et privilégiant une démarche collective ;
- la mise à disposition d'un corpus complet de ressources pédagogiques sur les mers et l'Océan grâce à une collaboration étroite avec les partenaires de l'éducation nationale ;
- la création et le développement des aires éducatives, marines et terrestres, qui constituent des espaces d'analyse et d'expérimentation en plein développement sur l'ensemble du territoire, avec plus de 400 créations à ce jour ;
- les travaux du Conseil scientifique de l'éducation nationale pour contribuer à enrichir la doctrine du ministère sur l'EDD.

— PERSPECTIVES DE RENTRÉE 2021

La rentrée 2021 sera riche en événements EDD :

- congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) à Marseille du 3 au 11 septembre ;
- 6^e anniversaire des objectifs du développement durable (ODD) du 20 au 25 septembre avec des temps forts les 22 et 24 septembre ;
- Journée nationale du sport scolaire sur le thème du développement durable le 22 septembre ;
- Journée nationale de la qualité de l'air le 14 octobre ;
- prochain Forum national des ressources pour l'éducation au développement durable (Foredd) fin janvier 2022 sur le thème des ressources aquatiques, mers et Océan.

Dans la perspective de la présidence française de l'Union européenne, le déploiement d'une nouvelle ambition de l'éducation au développement durable est également à l'ordre du jour.

— REPÈRE

En 2020-2021, 55 demandes de labellisation E3D ont été faites, ce qui amène à 82 le nombre d'établissements labellisés dans l'académie (écoles, collèges, lycées, IME).



1.5 - FAVORISER L'ENGAGEMENT DÈS L'ÉCOLE

— LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE

L'engagement dès l'école se traduit par un investissement des élèves au sein de dispositifs tels que les conseils de vie collégienne (CVC), les conseils de vie lycéenne (CVL) et leur déclinaison académique (CAVL). Ces instances donnent la parole aux représentants des élèves afin d'impulser une nouvelle dynamique dans les établissements scolaires, de nouveaux projets, un meilleur fonctionnement d'établissement et du mieux-vivre pour les élèves. Ce sont des lieux d'expression de la démocratie scolaire.

Trois objectifs seront déclinés à la rentrée :

- Apprendre à vivre ensemble, à s'engager pour partager les valeurs de la République. Les élus au CVL et au CAVL bénéficient de formation, une liaison permanente est assurée soit en visioconférence, par mail ou par le biais de projets ;
- Sensibiliser les élèves à l'éducation au développement durable au travers d'actions concrètes, favoriser les actions et les formations des éco-délégués ;
- Donner un cadre serein aux élèves pour améliorer les apprentissages. Parce que la situation sanitaire a généré un stress important, les élus du CAVL ont mené une réflexion qui a permis la mise en place de séances de sophrologie et de relaxation pour les élèves de première et de terminale qui passaient des épreuves.

— LE SERVICE CIVIQUE

Le Service Civique au sein du Ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports s'adresse à tous les jeunes de 18 à 25 ans. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 8 mois environ qui débute entre septembre et décembre jusqu'en juin de la même année scolaire. Les missions s'effectuent en écoles, collèges, lycées,

centres d'information et d'orientation ou rectorats. La priorité est donnée à des missions en écoles et collèges, en éducation prioritaire ainsi qu'en internat.

Le volontariat est effectué en binôme de volontaires lorsque la mission s'effectue devant des élèves. Il vise à permettre une expérience de mixité sociale, au contact de publics et d'autres volontaires issus d'horizons diversifiés.

— FOCUS



© Département de la Marne

Les élèves du conseil de la vie collégienne du collège Jean-Baptiste Drouet de Sainte-Menehould ont réalisé, avec leur enseignante madame Bricout, une vidéo pour sensibiliser leurs camarades aux éco-gestes. Une séquence pleine de bons conseils pratiques : fermer les portes pour garder la chaleur, éteindre les lumières à la sortie de classe, effectuer le tri des déchets alimentaires à la fin du repas à la cantine, jeter ses détritrus dans les poubelles dédiées, etc.



1.6 - S'ENGAGER AVEC LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

— UN PROJET POUR LA JEUNESSE ET LA RÉPUBLIQUE

L'ambition

Le SNU est un projet complémentaire du cadre scolaire visant à impliquer pleinement les élèves dans la vie de la Nation et à préparer leur entrée dans la citoyenneté.

Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :

- faire vivre les valeurs républicaines ;
- renforcer la cohésion nationale ;
- développer une culture de l'engagement ;
- accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

L'organisation

Le SNU s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans, en situation de handicap ou non, et sans distinction de parcours (scolarisés en filières générale, technique, professionnelle, agricole, décrocheurs, apprentis, etc.).

Il se décline en 4 phases successives à partir de 15 ans :

- **une phase préalable d'information et de préparation**, qui permet d'informer les familles et de solliciter le volontariat des jeunes ;
- **un séjour de cohésion** de deux semaines en hébergement collectif, dans un autre département et structuré autour d'une organisation de la journée type et d'un éventail de modules obligatoires ;
- **une mission d'intérêt général** inscrite dans une logique d'accompagnement, de personnalisation des parcours et de mise en pratique de l'engagement sur son territoire ;
- **une phase d'engagement volontaire d'au moins trois mois**, réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la

mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

— UN SÉJOUR DE COHÉSION DANS TOUS LES DÉPARTEMENTS EN 2021

Les séjours de cohésion 2021

Les séjours de cohésion 2021 se sont tenus du 21 juin au 2 juillet. Les emplois du temps ont été construits autour de 7 thématiques obligatoires, abordées sous la forme d'ateliers collectifs, de modules, de temps d'échange, dans une logique de mise en situation.

Les 7 thématiques obligatoirement couvertes pendant le séjour de cohésion :

- activités physiques, sportives et de cohésion ;
- autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits ;
- citoyenneté et institutions nationales et européennes ;
- culture et patrimoine ;
- découverte de l'engagement ;
- défense, sécurité et résilience nationales ;
- développement durable et transition écologique.

Les modules obligatoires dans l'ensemble des centres SNU :

- éducation à la sécurité routière ;
- promotion de la santé ;
- autodéfense ;
- point d'étape compétences-orientation et découverte des métiers ;
- journée Défense et mémoire ;
- sécurité intérieure.

Les participants passent également des bilans individuels :

- test de détection des difficultés de lecture ;
- test de compétences numériques ;
- détection de situations de santé exigeant une prise en charge au retour à domicile.

Évaluation du dispositif

L'Institut national pour la jeunesse et l'éducation populaire (Injep) effectue une évaluation de ces séjours grâce à une présence sur 12 centres pendant l'ensemble du séjour, d'une part, et à plus de 3 700 questionnaires remplis par les jeunes sur 53 centres différents, d'autre part.

— LES MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Objectifs et enjeux

Les missions d'intérêt général (MIG) visent à développer la culture de l'engagement et le sens de l'intérêt général ainsi qu'à renforcer la responsabilité et l'autonomie des jeunes, et donc leur insertion sociale et professionnelle. Elles se situent au croisement de deux logiques : celle d'un service rendu à la Nation et celle d'une découverte de l'engagement. Ses modalités de mise en œuvre doivent donc s'appuyer sur la conciliation de ces deux objectifs.

Leur préparation commence dès le séjour de cohésion, dont elle prolonge les apports pédagogiques et les dynamiques collectives.

Structures d'accueil

Les MIG peuvent être effectuées auprès des structures suivantes :

- associations loi 1901 proposant des missions au service de l'intérêt général sur les thématiques définies ;
- collectivités ;
- établissements ou structures publiques ;
- entreprises agréées « Entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS) ;
- établissements de santé privés d'intérêt collectif, etc.

Les missions

Les MIG relèvent des thématiques suivantes : défense et mémoire ; sécurité ; solidarité ; santé ; éducation ; culture ; sport ; environnement et développement durable ; citoyenneté.

Elles correspondent à un engagement de douze jours ou 84 heures et peuvent prendre 4 formes :

- **mission perlée** : concours régulier à une structure locale chargée de service au public, comme les clubs sportifs, les services de pompiers, les Ephad, etc. ;
- **mission ponctuelle** : concours à un projet d'intérêt général existant et ponctuel comme l'organisation d'événements culturels ou sportifs,

des chantiers de restauration du patrimoine, etc. ;

- **projet collectif** : plusieurs volontaires décident de poursuivre un projet autonome d'intérêt général accompagnés par une structure d'intermédiation spécialisée identifiée ;
- **préparation et formation en vue d'un engagement volontaire** (par exemple, la création d'une junior-association).

— REPÈRE

Du 21 juin au 2 juillet 2021, lors du séjour de cohésion, l'académie a accueilli 400 jeunes volontaires répartis au lycée hôtelier de Bazeilles (08), au lycée agricole de Saint-Pouange (10), au lycée agricole de Somme-Vesle (51), au pôle d'enseignement Edgard Pisani de Chamarandes-Choignes (52).

— FOCUS

Le séjour de cohésion aubois



Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement a clôturé le séjour de cohésion aubois le 2 juillet 2021.

Dans l'Aube, les 120 jeunes du SNU ont été encadrés par 22 adultes. Parmi les nombreuses activités réalisées, ils ont notamment effectué un circuit « Les chemins de la mémoire » de 1939 à 1945, allant de Saint-Julien-les-Villas à Buchères qui les a particulièrement marqués, tout comme la visite du mémorial de Buchères avec le témoignage poignant de Jeanne, victime de guerre, puis quelques jours plus tard, celui de Lili Leignel, rescapée des camps de la mort. Ils ont également participé à des activités sportives, bénéficié d'une sensibilisation à la culture de l'engagement, à la santé, au développement durable, etc.

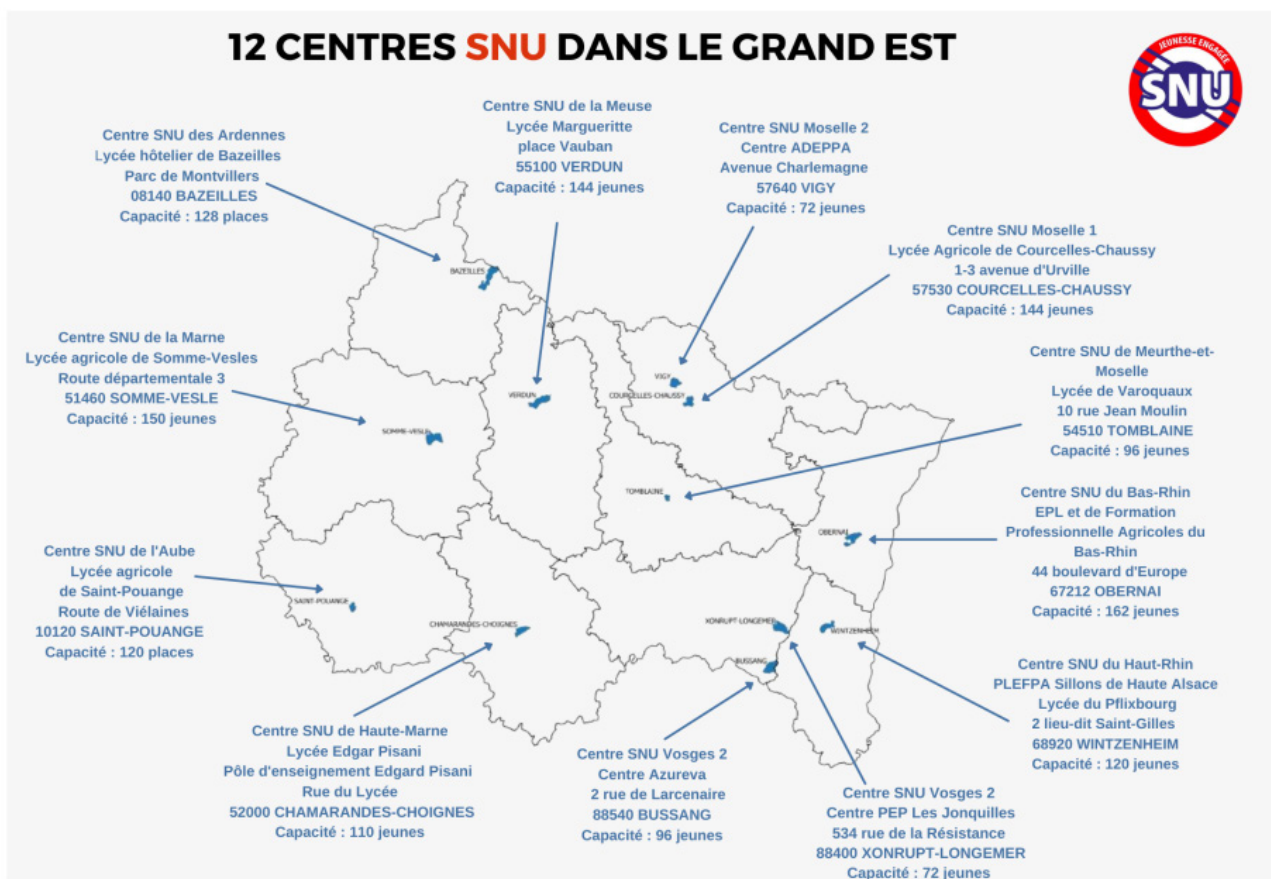
— DANS LA RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST

Du 21 juin au 2 juillet 2021, près de 18 000 jeunes volontaires âgés de 15 à 17 ans ont participé à la deuxième édition du séjour de cohésion du SNU. Dans la région académique Grand Est, près de 1500 jeunes ont rejoint un centre SNU situé hors de leur département.

12 centres SNU sur le territoire Grand Est

Localisés sur l'ensemble du territoire, les centres ont accueilli 1461 jeunes qui, au travers d'activités de cohésion autour des symboles républicains, du sport, de la formation aux gestes de premiers secours, des enjeux de la transition écologique, de moments de démocratie interne, ont vécu une expérience collective en dehors du département dans lequel ils habitent.

Les jeunes volontaires du Grand Est sont le reflet de la démarche inclusive du SNU : une majorité d'entre eux sont scolarisés dans des filières générale, technologique, professionnelle, agricole. D'autres sont inscrits en mission locale ou apprentis. Certains sont en situation de handicap.





2.



LA RÉUSSITE

DE CHAQUE ÉLÈVE





© Marie Genel - MENJS

2.1 - GARANTIR LA MAÎTRISE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX EN PRIMAIRE

— SE PRÉPARER AUX APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX DÈS LA MATERNELLE

En portant l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans, l'article 11 de la loi pour une École de la confiance consacre, d'une part l'importance pédagogique de l'école maternelle dans le système éducatif français. Il renforce, d'autre part, le rôle décisif de l'enseignement pré-élémentaire dans la réduction des inégalités dès le plus jeune âge.

La crise sanitaire a réaffirmé l'importance du lien avec les familles pour cette tranche d'âge qui ne possède que peu d'autonomie scolaire.

En juin 2021, les programmes de maternelle ont été consolidés, afin notamment de renforcer la lutte contre les inégalités : mieux appréhender les mécanismes d'acquisition d'un vocabulaire précis et des structures de la langue contribue à lutter efficacement contre la première de ces inégalités, celle devant la langue.

Dans l'académie, des parcours de formation académiques ont été conçus sur des thématiques en lien avec les recommandations nationales :

- Construction du nombre ;
- Éveil à la diversité linguistique ;
- Jeux d'écoute et conscience phonologique.

Les objectifs de ces formations, adossés aux plans « mathématiques et français » (voir pages 41 et 44) de formation continue doivent permettre d'améliorer la continuité des acquisitions et des apprentissages entre l'école maternelle et l'école élémentaire.

— REPÈRE

Depuis la rentrée 2020, l'instruction est obligatoire dès l'âge de 3 ans.

— LES ÉVALUATIONS NATIONALES REPÈRES

En CP et CE1

Afin de permettre aux enseignants de vérifier que les élèves possèdent les acquis nécessaires pour commencer l'année dans de bonnes conditions et d'adapter leurs pratiques pédagogiques à leur classe, les élèves de CP et de CE1 sont évalués en français et en mathématiques en début d'année scolaire entre le lundi 13 septembre et le vendredi 24 septembre 2021 selon le calendrier établi par les enseignants. Pour leur passation, les enseignants s'appuient sur un protocole spécifique fourni dans un guide.

Pour les élèves de CP

Ces évaluations offrent la possibilité pour chaque enseignant d'affiner les informations fournies par la synthèse des compétences de chaque élève établie en fin de grande section de maternelle pour les CP.

Elles se composent de cinq séquences de 8 à 12 minutes chacune : trois en français et deux en mathématiques. Chaque élève recevra un seul livret.

Les évaluations en français portent sur la connaissance des lettres, la manipulation de syllabes et de phonèmes et sur la compréhension de la langue orale. En mathématiques, les élèves sont évalués sur l'étude et l'utilisation des nombres jusqu'à dix (lecture, écriture, dénombrement, comparaison, position, résolution de problèmes) et en géométrie.

Un second temps d'évaluation à mi-parcours pour les CP se tiendra entre le lundi 17 janvier et le vendredi 28 janvier 2022 pour adapter les enseignements en fonction de nouveaux besoins identifiés.

Pour les élèves de CE1

Chaque évaluation se compose de cinq séquences : trois en français (deux séquences collectives de 12 et 13 minutes et une séquence individuelle de lecture de deux fois une minute) et deux séquences en mathématiques de 15 minutes.

Les évaluations en français portent sur la maîtrise de la lecture, de l'écriture et la compréhension du langage oral et écrit. En mathématiques, les évaluations portent sur la compréhension et l'utilisation des nombres, le calcul mental, le calcul en ligne, la résolution de problèmes et l'observation de figures géométriques.

En sixième

Dans le contexte spécifique de la prochaine rentrée, il est indispensable que les professeurs puissent positionner leurs élèves de sixième, alors que certains auront connu d'importantes ruptures d'apprentissages à l'école primaire à cause du confinement. Pour prévenir les difficultés et apporter les réponses les plus rapides, le calendrier de passation a été avancé, et se déroulera entre le 13 septembre et le 1er octobre 2021, aux dates choisies par les équipes pédagogiques. Cette année encore, des évolutions du protocole sont mises en place, permettant l'accès à l'ensemble des résultats individuels des élèves sur les parties « Résolution de problèmes » en mathématiques et « Compréhension de l'écrit » en français.

Ces évaluations se déroulent en deux séquences de 60 minutes chacune (10 minutes de préparation et 50 minutes de passation) en français comme en mathématiques. La passation se fait sur support numérique à partir d'une plateforme en ligne.

En français, les exercices et le test de fluence permettent de tester les connaissances et compétences associées au « Langage oral », à la « Lecture et compréhension de l'écrit », et à l'« Étude de la langue ».

En mathématiques, l'évaluation porte sur les domaines « Nombres et calculs », « Grandeurs et mesures », « Espace et géométrie ».

— FOCUS

Les évaluations de CP



Les évaluations de CP, école Prieur de la Marne, Reims (51) le 20 janvier 2021.

Les évaluations nationales de début d'année en CP et CE1 permettent aux enseignants de disposer de repères pour accompagner les élèves vers la maîtrise des savoirs fondamentaux. En janvier, celles de mi-CP fournissent des points de repère plus spécifiquement en français et mathématiques, notamment en lecture, écriture et numération.

Évaluations CP et CE1 : une restitution plus claire pour les parents

OBJECTIFS

- Expliquer ce qui est évalué et dans quel but
- Répondre aux questionnements des parents

COMMENT ?

- Le professeur remet aux parents un document de restitution individuelle* composé de 2 parties :



ÉVALUATION REPÈRES
Apprendre, comprendre et réussir
FICHE PARENTS

L'évaluation Repères concerne tous les élèves du territoire national et intervient à trois moments clés de leur scolarité.

Quel est le déroulement ?
Votre enfant doit répondre aux questions de son professeur sur un cahier en un temps donné.

Quelles sont les étapes ?

1^{ère} évaluation en septembre à l'entrée au CP
2^{ème} évaluation en janvier en milieu d'année de CP
3^{ème} évaluation en septembre à l'entrée au CE1

Echanges avec le professeur pour la restitution des résultats

Qu'évalue-t-on exactement ?

En français :

- la lecture
- l'orthographe
- l'oral

En mathématiques :

- les nombres
- le calcul
- la géométrie

Une évaluation repères, dans quels buts ?

Pour les professeurs : Affiner la connaissance des acquis de chacun pour accompagner au mieux les apprentissages de tous avec l'équipe pédagogique.

Pour l'école : Siffler le niveau des élèves scolaires en CP et CE1 pour renforcer la maîtrise des fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui).

Pour les parents : Identifier les apprentissages à renforcer pour favoriser la réussite de votre enfant à l'école.

Pour l'élève : Comprendre ses acquis et ses besoins pour s'engager dans les apprentissages.

Découvrez le descriptif complet des évaluations repères sur : www.education.gouv.fr

1. UNE FICHE DE PRÉSENTATION DES ÉVALUATIONS

- Des réponses aux questions que peuvent se poser les parents d'élèves :
 - sur le déroulement des évaluations
 - sur leurs objectifs
- Une frise chronologique pour visualiser l'ensemble du processus d'évaluation

ÉVALUATION REPÈRES
Primo (compétences) NOM (cognitif)
FICHE DE RESTITUTION 1
1^{ère} évaluation - Septembre 2021

LA LECTURE

Reconnaitre les lettres
Comprendre des textes
Comprendre des mots
Comprendre les phrases

LA LECTURE

Comprendre le sens des lettres et le son qu'elles produisent
Réaliser des phrases
Réaliser des syllabes

L'ORAL

Comprendre le texte

Que puis-je faire pour aider mon enfant à progresser ?

Encourager et demeurer confiant en ses capacités sera la meilleure manière de l'accompagner dans ses apprentissages et sa réussite à l'école.

N'hésitez pas à échanger avec son professeur afin de mettre en place éventuellement l'accompagnement le plus adapté pour votre enfant.

Découvrez le descriptif complet des évaluations repères sur : www.education.gouv.fr

2. UNE FICHE DE POSITIONNEMENT DE L'ÉLÈVE PAR DISCIPLINE : FRANÇAIS ET MATHÉMATIQUES

- Des niveaux +, ++ et +++ pour symboliser la montée en compétences
- Une modélisation en radar pour :
 - donner une vue d'ensemble
 - identifier plus facilement le niveau de l'élève dans les différentes compétences évaluées
- Des informations pour encourager les parents à s'impliquer aux côtés de leur enfant

* Élaboré par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère, sur la base d'une consultation de parents d'élèves, de professeurs et de directeurs d'école.



2.2 - DONNER LA PRIORITÉ À LA LECTURE

© Julie Bourges - MENJS

— LA LECTURE GRANDE CAUSE NATIONALE

Aujourd'hui, 20 % des élèves maîtrisent mal les savoirs fondamentaux à la sortie de l'école primaire. C'est la source d'une grande partie des inégalités que nous connaissons dans notre pays. Or, toutes les enquêtes le montrent : la lecture est la clé de la réussite. Une [enquête PISA*](#) indique par exemple que 30 minutes de lecture quotidienne permettent des progrès significatifs en français.

En déclarant la lecture grande cause nationale, l'ambition est de mettre la lecture au cœur de la vie de tous les Français en portant une attention plus particulière aux plus jeunes et à ceux qui en sont éloignés. Après un an et demi de crise sanitaire qui a bousculé nos repères et nos vies, mais qui a su préserver la place de la lecture, il est important de «capitaliser» sur le retour en grâce du livre, dans le but d'infléchir des tendances de long terme.

— DONNER À TOUS LE GOÛT DE LIRE

La Grande cause nationale constitue une opportunité pour amplifier et ancrer dans la durée un ensemble d'actions entamées depuis 2017, tout en développant de nouvelles initiatives.

Pour assurer la promotion du livre et de la lecture, plusieurs dispositifs sont déployés :

- « Les petits champions de la lecture » : plus de 60 écoles de l'académie ont participé l'an dernier à ce championnat national de lecture à voix haute pour les élèves en classe de CM2 ;
- « Si on lisait à voix haute » : concours de lecture à voix haute organisé en partenariat avec La Grande Librairie pour les élèves de la sixième à la Terminale. L'an dernier, près de 3000 élèves de l'académie, issus de 40 collèges se sont lancés dans l'aventure ;

- « Le ¼ d'heure lecture » : afin de donner à chacun le temps de lire pour lui-même, les écoles élémentaires, les collèges et les lycées sont encouragés à organiser des temps banalisés de lecture quotidien partagé collectivement ;
- « Un livre pour les vacances » : la remise en juin d'un recueil de fables de La Fontaine illustrées chaque année par un dessinateur contemporain de talent à tous les élèves de CM2, constitue une occasion de promouvoir le livre et la lecture dans les écoles et la lecture personnelle, particulièrement durant les vacances ;
- Les projets artistiques globalisés (PAG)* et résidences d'artistes soutenus par la délégation académique à l'action culturelle : 30 établissements (18 collèges, 11 lycées d'enseignement général et technologique et 1 lycée professionnel) ont mis en place un PAG en lien avec le livre et la lecture l'an dernier (*Sur les PAG, voir également page 86).

— LE PLAN FRANÇAIS

Le plan « français » a pour ambition de renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux et en particulier la maîtrise de la langue qui conditionne la réussite des élèves dans tous les champs des apprentissages et tout au long du parcours scolaire. Il constitue une réponse d'envergure aux difficultés récurrentes des élèves identifiées lors des évaluations nationales en CP, CE1 et 6^e, avec une attention particulière portée dans notre académie sur la compréhension et la fluence.

Ce plan fait le choix d'une formation de proximité fondée sur l'identification des besoins locaux et sur le suivi étroit des équipes tout au long de l'année.

Il s'adresse aux enseignants du premier et second degré.

*<https://www.education.gouv.fr/pisa-programme-international-pour-le-suivi-des-acquis-des-eleves-41558>



2.3 - DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ORALES

— L'ENSEIGNEMENT DU THÉÂTRE

En théâtre, six collèges proposent aujourd'hui une classe à horaire aménagé théâtre (CHAT) : après les collèges La Rochotte à Chaumont (52), Albert Camus et Eurêka à Troyes (10), Scaroni à Charleville-Mézières (08), deux nouvelles CHAT au collège Trois Fontaines à Reims et au collège Louis Grignon à Fagnières (51) viennent compléter l'offre de formation académique et proposer un enseignement artistique exigeant et stimulant, porté par l'alliance féconde des partenaires professionnels et des enseignants.

Au lycée général et technologique, l'enseignement de spécialité théâtre est proposé dans les quatre départements de l'académie :

- Dans les trois lycées qui offraient initialement cette formation : les lycées Chagall de Reims (51), Chanzy de Charleville-Mézières (08) et Edouard Herriot de Troyes (10) ;
- Dans trois établissements qui ont ouvert en 2019 l'enseignement de spécialité : le lycée Ozanam de Châlons-en-Champagne (51), le lycée Bouchardon de Chaumont (52) et le lycée Diderot de Langres (52).

141 élèves ont suivi cet enseignement sur le cycle terminal en 2020-2021.

L'enseignement optionnel est par ailleurs proposé de la seconde à la terminale dans 12 lycées publics et privés de l'académie :

- Lycée Pierre Bayle, Sedan (08) ;
- Lycée Bazin, Charleville Mézières (08) ;
- Lycée Chanzy à Charleville Mézières (08) ;
- Lycée Edouard Herriot, Troyes (10) ;
- Lycée St François de Sales, Troyes (10) ;
- Lycée Roosevelt, Reims (51) ;
- Lycée Saint Michel, Reims (51) ;

- Lycée Sacré Cœur, Reims (51) ;
- Lycée Ozanam, Chalons en Champagne (51) ;
- Lycée Saint Exupéry, St Dizier (52) ;
- Lycée l'Estic, Chaumont (52) ;
- Lycée Diderot, Langres (52).

364 lycéens ont bénéficié de cet enseignement en 2020-2021.

— ÉDUCATION ARTISTIQUE ET ORALITÉ

Développer les compétences orales des élèves constitue un enjeu majeur de la maternelle à la classe de terminale, avec, depuis cette année, l'introduction de l'épreuve dite du « Grand oral » au baccalauréat (voir page 46).

Apprendre à dire, à s'approprier un texte, goûter les mots, oser incarner le verbe, élaborer son propre discours et le proférer en public, apprivoiser sa voix et son corps dans une posture d'orateur, ce sont là des apprentissages fondamentaux qui trouvent toute leur place dans le parcours d'éducation artistique et culturelle.

— L'ACADÉMIE ENGAGÉE DANS L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉLOQUENCE EN CLASSE DE TROISIÈME

Porté conjointement par le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la culture, le projet s'inscrit dans le plan d'action interministériel « À l'école des arts et de la culture ». À raison d'une demi-heure hebdomadaire ajoutée à leur emploi du temps habituel, les élèves reçoivent un enseignement qui croise deux domaines :

- l'éducation artistique et culturelle, dans ses composantes liées à la parole ;
- l'apprentissage de l'expression orale.

Il s'agit de travailler des formes les plus variées : discours, débat, plaidoyer, joute verbale, doublage de films, lecture à haute voix, jeu théâtral... Il s'agit aussi de gagner en aisance dans la prise de parole continue et dans les échanges argumentés, de développer tout à la fois une capacité à exprimer une pensée personnelle, à servir le texte littéraire et à prendre conscience du rôle de la voix, du geste, du regard, dans une communication réussie.

Dès la mise en place de l'expérimentation, vingt-cinq établissements sur l'ensemble du territoire académique se sont lancés avec enthousiasme dans l'aventure. Une dizaine de collèges devraient entrer dans l'expérimentation cette année.

Porté par le professeur de lettres, parfois par une équipe transdisciplinaire, l'enseignement s'appuie le plus souvent sur le concours de comédiens professionnels qui viennent apporter leur expertise et leurs conseils.

— REPÈRE

Avec près de 2000 élèves bénéficiaires de ce nouvel enseignement de l'éloquence, l'académie de Reims est, après Orléans tours, l'académie la plus engagée dans cette expérimentation au niveau national.



2.4 - RELEVER LE NIVEAU EN MATHÉMATIQUES DE LA MATERNELLE À LA TERMINALE

© Stéphanie Lacombe - MENJS

— LE PLAN MATHÉMATIQUES 1^{ER} ET 2^D DEGRÉS

Pendant du plan « français », le plan de formation « mathématiques » a été mis en œuvre depuis la rentrée 2020 pour les professeurs des écoles. Il a pour ambition de poursuivre et consolider les pratiques pédagogiques dans des domaines fondamentaux.

La promotion des mathématiques est assurée par exemple au travers de la semaine des mathématiques, de jeux et concours (olympiades, course aux nombres, concours général, rallye académique, jeux et concours locaux) et par des clubs et ateliers dédiés. Ces différents événements contribuent à véhiculer auprès des élèves, depuis la maternelle jusqu'au lycée, ainsi qu'à leurs familles, une image actuelle, vivante et attractive de la discipline, pour favoriser l'écllosion d'une véritable culture scientifique.

Il s'agit également de sensibiliser les élèves et les enseignants à l'accès de cette discipline aux filles. À ce titre, un concours d'affiches sur les mathématiciennes a été organisé en lien avec la semaine des mathématiques et une vidéo « [8 minutes, 8 femmes, 8 profs de maths*](#) » a été réalisée à l'occasion de la journée des droits des femmes.

En outre, près de 13 000 élèves ont participé au rallye mathématique Champagne-Ardenne-Niger qui permet aux classes de l'académie de la 6^e à la 2^{de} de concourir dans une épreuve de mathématiques originale. Cette épreuve se déroule en deux temps : une demi-finale organisée dans chaque établissement le 9 février 2021 et une grande finale départementale pour les trois premières classes de chaque niveau qui a eu lieu le 26 mai 2021.

*<https://www.youtube.com/watch?v=uZ09Wba1IEo>

— FOCUS

La semaine des maths



Collège des 2 Vallées de Monthermé (08), mars 2021.

En mars s'est déroulée la 10^e édition de la semaine des maths sur le thème : « mathématiques et société ». Différents événements ont été organisés dans toute l'académie, comme ici au collège des 2 Vallées de Monthermé (08) où a eu lieu notamment une démonstration par les élèves du logiciel « Scratch », outil fréquemment utilisé au collège pour les activités mathématiques.



REAM
BIG



© Stéphanie Lacombe-MENIS

2.5 - PERSONNALISER LES PARCOURS : LA RÉFORME DES BACCALAURÉATS

— LES LYCÉES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

La transformation de la voie générale et la réforme du baccalauréat entreront en septembre 2021 dans la 3^e année de leur mise en œuvre.

Elles ont pour objectif de permettre à l'élève de suivre un parcours scolaire davantage personnalisé et flexible afin de contribuer à une orientation post-bac plus adaptée à chacun et à une meilleure réussite de ses études supérieures, en particulier à travers la création des enseignements de spécialité (EDS).

11 EDS sont proposés :

- 7 EDS « génériques » (mathématiques ; physiques-chimie ; sciences de la vie et de la terre ; histoire-géographie ; géopolitique et sciences politiques ; humanités, littérature et philosophie ; langue, littérature et cultures étrangères ; sciences économiques et sociales) sont accessibles dans tous les établissements ou dans un périmètre proche du lieu d'affection de l'élève ;
- 4 EDS plus rares font l'objet d'une carte académique, voire nationale (certains EDS peuvent être suivis par le Centre national d'enseignement à distance (CNED).

À la rentrée 2021, l'EDS Éducation physique, pratiques et cultures sportives (EPPCS) sera proposé à titre expérimental à raison de 4 heures par semaine en première dans trois établissements de l'académie :

- Lycée Chanzy, Charleville-Mézières (08) ;
- Lycée Arago, Reims (51) ;
- Lycée Charles-de-Gaulle, Chaumont (52).

Dans ces établissements, cet EDS sera ouvert à la

rentrée 2022 à raison de 6 heures par semaine.

À l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, la création de ce nouvel enseignement s'inscrit dans la réflexion engagée pour répondre aux enjeux d'employabilité et de diversification des métiers dans un secteur en pleine évolution.

Dans l'académie, le choix a été fait d'offrir au plus grand nombre d'élèves les EDS par l'offre de leur établissement ou d'un établissement à proximité, en assurant un maillage territorial favorisant une répartition équitable de l'offre sur tout le territoire. Une attention particulière est portée aux établissements isolés/ruraux afin de proposer une offre élargie et diversifiée.

Certains établissements ont donc fait le choix d'élargir l'offre de formation grâce à une mise en réseau ou l'organisation d'un enseignement à distance. C'est le cas à :

- Charleville-Mézières (08) : arts, EPPCS et Numérique et sciences informatique (NSI) ;
- Troyes (10) : arts, sciences de l'ingénieur (SI), humanités littérature et philosophie (HLP) ;
- Reims (51) : arts plastiques, NSI, SI ;
- Saint-Dizier (52) : NSI, HLP, LLCER anglais.

— REPÈRE

Dans l'académie, près de 97 % des établissements proposent au moins 7 EDS

Le Grand oral

Le Grand oral était la nouvelle épreuve de la session 2021. Son objectif est de former les élèves à prendre la parole en public de façon claire et convaincante. Cette épreuve permet aussi aux élèves d'utiliser leurs connaissances (liées

principalement aux spécialités choisies) pour créer une argumentation et montrer en quoi elles sont essentielles pour leur projet de poursuite d'études, voire leur projet professionnel. L'épreuve est notée sur 20 points.

Elle dure 20 minutes (avec 20 minutes de préparation) et se déroule en trois temps :

1. Présentation d'une question personnelle dont la réponse est nourrie par les sujets liés aux enseignements de spécialité (20 minutes de préparation ; 5 minutes d'exposé)
2. Échange avec le jury (10 minutes)
3. Échange avec le jury sur le projet d'orientation (5 minutes)

Le jury est composé de deux professeurs de disciplines différentes :

- Un professeur d'une des spécialités ;
- Un autre professeur non spécialiste de la question traitée, y compris un professeur-documentaliste.

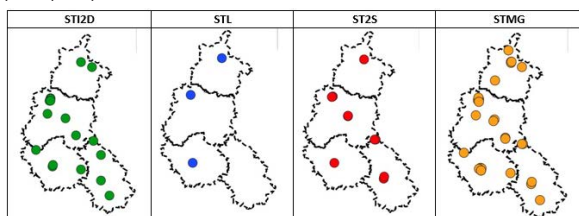
La voie technologique revalorisée

La réforme de la voie technologique a pour objectif de revaloriser son attractivité par rapport à la voie générale sur le principe de l'égalité des voies. Les contenus des enseignements de spécialité portent l'ambition d'une poursuite d'étude réussie dans l'enseignement supérieur, en particulier vers les IUT avec la création des BUT à la rentrée 2021

L'académie s'est engagée dans une politique de promotion et de revalorisation de la voie technologique pilotée par un groupe de travail composé d'inspecteurs et des directeurs d'IUT associés à la cheffe du service académique de l'information et de l'orientation (CSAIO). Elle s'inscrit dans un processus plus ancien de construction de la liaison voie-technologique-IUT qui existe depuis 2017.

Un plan de revalorisation de la voie technologique académique sera construit pour le mois d'octobre 2021. L'objectif est de redynamiser l'accès à la voie technologique, en particulier pour les séries STI2D, STL, et dans une moindre mesure, ST2S. Une sensibilisation des élèves est assurée dès la 3^e et en 2^{de} par le biais de temps d'information et périodes d'immersion pour faire de la voie technologique une voie de réussite et d'excellence. Des actions en direction des professeurs principaux et des formations conjointes des enseignants des lycées et des IUT afin de développer une culture commune seront organisées.

Enfin, le maillage territorial est complet pour les séries STI2D, ST2S et STMG. Seule la série STL n'est pas proposée en Haute-Marne.



— LES LYCÉES PROFESSIONNELS

La réforme des lycées professionnels entre dans sa troisième année de mise en œuvre. Les candidats en CAP qui se sont présentés à la session d'examens 2021, font partie de la première cohorte préparée avec la réforme. Il faudra attendre la session 2022 pour les candidats au baccalauréat professionnel.

La transformation de la voie professionnelle vise à mieux individualiser le parcours du jeune :

Par un accompagnement dans son choix d'orientation à l'issue de la classe de seconde ;

- Par un enseignement renforcé sous la forme d'un approfondissement en français et en mathématiques ;
- Par la mise en place de nouvelles modalités pédagogiques telles que la co-intervention (qui permet à un professeur d'enseignement général de français ou sciences et un professeur d'enseignement professionnel de faire cours ensemble) et la préparation ou la conception du chef-d'œuvre.

L'objectif visé est de donner encore plus de sens aux apprentissages en renforçant l'enseignement professionnel et général. La mise en place d'un chef-d'œuvre et des classes de seconde par familles de métiers permettent quant à elles de choisir de manière éclairée sa spécialité de diplôme en classe de première.

Le chef-d'œuvre

Les candidats au CAP ont soutenu pour la première fois l'épreuve de présentation du chef-d'œuvre à la session 2021. Sa réalisation, synonyme d'excellence et de reconnaissance par les pairs, témoigne de la maîtrise de savoirs, de savoir-être et de savoir-faire, et développe un sentiment d'appartenance à une communauté professionnelle.

Devant une commission d'évaluation, les candidats présentent les étapes du projet qu'ils ont conduit durant leur formation dont l'aboutissement est le chef-d'œuvre. Il s'agit, en fonction du secteur de formation, d'une réalisation matérielle ou immatérielle.

Tous les candidats passent l'oral de présentation suivi de questions pour une durée globale de dix minutes, avec répartition indicative de cinq minutes de présentation et cinq minutes de questions.

Pour la présentation orale, le candidat peut, pour appuyer son propos, prendre appui sur un support de cinq pages maximum qu'il apporte et peut utiliser librement lors de l'oral. Le support, en lui-même, n'est pas évalué et sa consultation ne peut être exigée par la commission d'évaluation.

Cette dernière est composée d'un professeur d'enseignement général et d'un professeur d'enseignement professionnel.

— LA VOIE PROFESSIONNELLE DANS LA RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST

Effectifs d'élèves de la voie professionnelle

- 102 000 élèves en cycle général et technologique ;
- 45 383 élèves en voie professionnelle ;
- 9402 apprentis au 31 décembre 2020.

Ces jeunes se forment à plus de 300 diplômes professionnels différents couvrant l'ensemble des secteurs d'activité. Au-delà de la formation initiale le réseau des 12 GRETA forment en moyenne par an, 60 000 stagiaires de la formation professionnelle continue, soit plus de 6 millions d'heures de formation.

La relation Ecole-Entreprise est déclinées via :

- 11 Campus des Métiers et des Qualifications dont 6 « Excellence » 8 relèvent du secteur industriel, 2 du secteur de la construction et 1 du secteur sanitaire et social. 3 bénéficient d'un financement via le PIA.
- 81 Lycées des métiers
- 27 Comités locaux École-Entreprise
- 23 Pôles de stage
- 5 Plateformes technologiques
- 2 conventions de partenariats de région académique signées depuis 2020 : Banque de France et EDF, et 3 nouvelles sont en cours de préparation.

Favoriser l'apprentissage en région académique

Les effectifs d'apprentis de la région académique ont augmenté de 574 apprentis en 1 an, soit une progression de 6,5 %.

Les formations professionnelles par apprentissage en région académique Grand Est sont portées par :

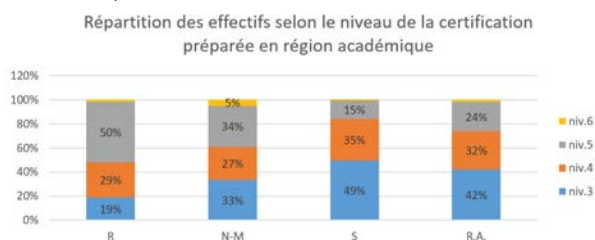
- 8 GRETA : 3 498 apprentis (variant de 86 à 1 546 apprentis/GRETA)
- 3 GIP : 5 820 apprentis (variant de 92 à 5 534 apprentis/GIP)
- 1 CFA d'EPL : 84 apprentis avec au total 42 UFA

L'effectif total de 9 402 apprentis représente 21,1 % des effectifs régionaux.

Territoires	Effectif total d'apprentis relevant de l'EN (chiffres au 31/12/2020)	Dont effectifs d'apprentis intégrés dans les classes
Nancy-Metz	3282	279 (soit 8,6 %)
Reims	586	199 (soit 33,9 %)
Strasbourg	5534	118 (soit 2,1 %)
Région académique Grand Est	9402	596 (soit 6,3 %)

Les tendances observées en région Grand-Est, en termes de niveaux et domaines professionnels, se retrouvent au sein de l'appareil public.

Le niveau 3, avec près de 4 000 apprentis, soit 42 % des effectifs, est le plus représenté en région académique.



Le mixage de publics

L'intégration d'apprentis dans une classe d'élèves représente 6,3 % des effectifs des apprentis en région académique. Le niveau 5 (BTS) représentent près de 60 % des apprentis intégrés au sein d'une classe d'élèves. Environ la moitié des apprentis de l'académie de Reims sont formés au sein de classes mixtes (33 % avec des scolaires, 20 % avec des stagiaires de la formation continue).

Orienter et former 200 000 jeunes vers les secteurs et métiers d'avenir

Evolution de la carte des formations professionnelles scolaires pour la rentrée 2021 : un protocole d'accord avec la Région Grand Est a été signé pour permettre la meilleure adaptation des besoins de l'offre de formation aux réalités des territoires.

À titre d'exemple :

- l'ouverture du nouveau BTS des métiers de la sécurité au lycée Charles De Gaulle de Pulversheim ;
- l'ouverture bac pro Organisation de transport de marchandises au Lycée Rosa Paks de Thionville ;
- des ouvertures de formations d'aide-soignant en continuité de parcours post bac pro Accompagnement, Soins et Services à la Personne (ASSP) aux lycées Europe de Reims et Henri Vogt de Masevaux.

— REPÈRE

Près de 700 formations par apprentissage sont mises en œuvre sur 124 lycées de la région académique.

Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes

Cette rentrée scolaire 2021-2022 sera marquée par la mise en place des modules insertion ou poursuite d'études en classe de terminale baccalauréat professionnel.

Accompagner les jeunes éloignés de l'emploi en construisant des parcours d'insertion sur mesure

L'expertise des GRETA du réseau de la région académique est mobilisée dans l'accompagnement vers et dans l'emploi, notamment via 2 dispositifs Parcours d'Acquisition de Compétences en Entreprise (PACE) :

- Parcours d'Acquisition de Compétences en Entreprise mis en place par la Région Grand Est pour favoriser l'emploi des jeunes. Porté par le GIP FTLV de Nancy-Metz et en partenariat avec d'autres organismes de formation, son objectif de permettre aux jeunes, qu'ils soient diplômés ou non diplômés, d'acquérir des compétences et une première expérience professionnelle avec un tutorat au sein d'entreprises candidates sur une période de six mois ;
- Expérimentation Itinéraire compétences AFEST pour les demandeurs d'emploi. Prescripteurs Pôle emploi et Missions Locales.

À l'échelle de la région académique Grand Est, un des axes forts de l'année 2021-2022 porte sur la valorisation de la voie technologique pour permettre d'améliorer les orientations vers cette voie notamment pour les filières technologiques à dominante industrielle, et favoriser les parcours de réussite du collège au post bac, en s'engageant sur un renforcement des actions en collaboration avec les IUT.

La valorisation de la voie professionnelle sera poursuivie pour la 3ème année, par la mise en place de la Semaine de la voie professionnelle.

— REPÈRE

En région académique, une expérimentation avec Pôle Emploi Grand Est sera mise en place avec 46 lycées de l'académie afin de proposer un accompagnement aux jeunes de terminale dans le cadre du module « insertion » via les conseillers de Pôle emploi et ce pendant quelques mois au-delà de leur insertion professionnelle.



Un lycée **renové**

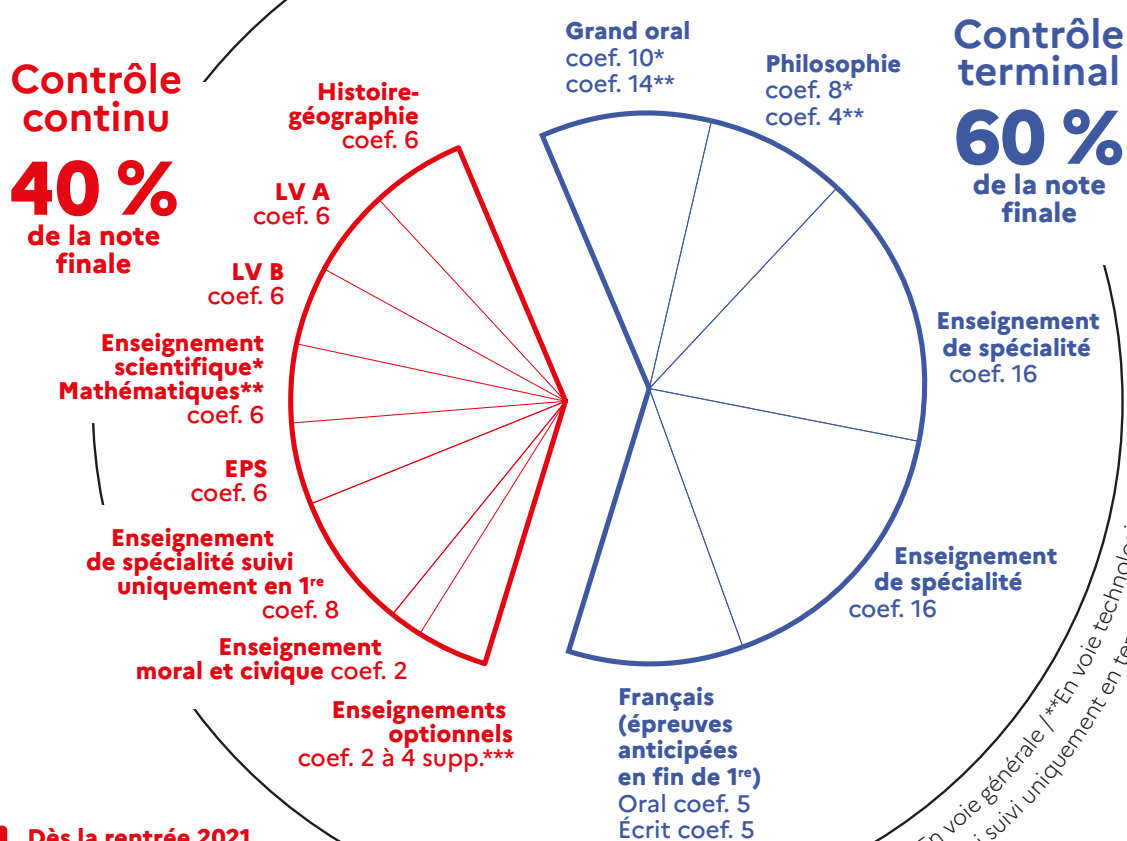
Objectifs

- Consolider le contrôle continu
- Bien répartir les coefficients entre contrôle continu et contrôle terminal
- Valoriser les enseignements optionnels

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

2021-2022

RÉPARTITION DE LA NOTE FINALE



➔ Dès la rentrée 2021
Le guide d'évaluation de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche est étendu à la classe de 1^{re}

➔ Calendrier des épreuves

- Épreuves anticipées de français en fin de 1^{re}
- 2 épreuves d'enseignements de spécialité au printemps de l'année de terminale
- Philosophie et Grand oral en fin de terminale

Le nouveau bac :
⊕ lisible, ⊕ simple, ⊕ robuste,
pour une entrée dans le supérieur réussie

CAP : UN NOUVEAU PARCOURS DE RÉUSSITE EN 3 ANS

Pour les élèves qui entrent en 2^e année de CAP à la rentrée 2021, selon leur souhait et compte tenu de leurs difficultés

Le parcours CAP en 1 an est également maintenu



DÉPLOIEMENT DE LA CO-INTERVENTION

- Tous les élèves de CAP, 2^{de} pro, 1^{re} pro et Tle pro concernés
- **À partir de la terminale 2021-2022 :** plus de liberté pour les établissements qui pourront remplacer la co-intervention par un autre module ; poursuite, dans la continuité des classes de 2^{de} et de 1^{re}, de la co-intervention enseignement professionnel et français/enseignement professionnel et mathématiques-sciences
- Organisation de la co-intervention entre enseignement professionnel et d'autres disciplines d'enseignement général
- Mise en place d'un « atelier de philosophie »
- Renforcement de l'horaire dédié à l'accompagnement pour le projet post baccalauréat de l'élève

POURSUITE DU TRAVAIL DE CHEF-D'ŒUVRE POUR LES ÉLÈVES DE TERMINALE PRO

- 56 h de formation en 1^{re}
- 52 h en terminale

La réalisation du chef-d'œuvre se poursuit pour les élèves entrés en CAP en 2020



5 NOUVELLES FAMILLES DE MÉTIERS EN SECONDE PRO

- Réalisation d'ensembles mécaniques et industriels
- Transitions numérique et énergétique
- Maintenance des matériels et des véhicules
- Pilotage et maintenance d'installations automatisées
- Agencement, menuiserie et ameublement

Soit 14 familles de métiers au total, avec les métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics, les métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique, les métiers de la relation client, les métiers de l'aéronautique, les métiers des industries graphiques et de la communication, les métiers de l'hôtellerie-restauration, les métiers de l'alimentation, les métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment et les métiers de la beauté et du bien-être

DÉPLOIEMENT DES MODULES D'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DE POURSUITE D'ÉTUDES

À la rentrée 2021, les élèves de Tle pro pourront suivre :

- un module de préparation à la poursuite d'études (notamment vers un BTS)
- un module de préparation à l'insertion professionnelle dans la continuité de l'expérience qu'ils ont acquise, en vue de maîtriser les principaux codes de l'entreprise, les compétences attendues et de se repérer dans le marché de l'emploi du secteur professionnel qu'ils visent



© Stéphanie Lacombe - MENJS

2.6 - OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES : LA REFONTE DE L'ORIENTATION

— L'ORIENTATION CONSTRUITE DÈS LA 6^e

La première saison du printemps de l'orientation a permis aux lycéens de voies technologiques et professionnelles d'échanger sur les poursuites d'études post-bac avec des étudiants, des enseignants du supérieur, des professionnels de l'orientation, des entrepreneurs... La 2^e saison accueillera encore davantage les parents et partenaires de l'Éducation nationale au service des parcours de réussite des élèves.

L'orientation des élèves se construit dès la 6^e. Les heures dédiées à l'orientation dès la classe de 4^e leur laissent le temps d'affiner leurs envies, de conforter leurs motivations et de s'informer sur l'ensemble des parcours et modalités de formation qui s'offrent à eux.

Les équipes éducatives, en particulier les professeurs principaux, les psychologues de l'Éducation nationale et les professeurs documentalistes disposent d'un temps particulier pour les y aider :

- Au collège : 12 heures dédiées en 4^e, 36 heures en 3^e ;
- Au lycée d'enseignement général et technologique, 54 heures d'aide à l'orientation par niveau ;
- Au lycée professionnel, 265 heures d'accompagnement sur 3 ans en bac professionnel, une partie étant consacrée à l'orientation et 192 heures en CAP réparties sur 2 ans.

Au travers de la réforme des lycées, plusieurs objectifs ont été définis afin de favoriser une orientation plus adaptée pour les jeunes :

- Poursuivre l'aide au choix des enseignements de spécialité pour les élèves de seconde de la voie générale et technologique ;
- Poursuivre la valorisation de la voie professionnelle et l'introduction des familles de métier ;
- Renforcer la lutte contre le décrochage scolaire avec le renforcement de la prévention ;
- Conforter l'obligation de formation des 16-18 ans ;
- Faciliter l'accès à l'enseignement supérieur ;
- Poursuivre le développement des cordées de la réussite qui visent à promouvoir la poursuite d'études et favoriser l'accès à l'enseignement supérieur de jeunes, quel que soit leur milieu socio-culturel, en leur donnant les clés pour s'engager avec succès dans les filières d'excellence par le biais de partenariat entre des établissements d'enseignement supérieur et des collèges ou lycées ;
- Poursuivre la valorisation de l'apprentissage ;
- Poursuivre la valorisation de la voie technologique ;
- Transformer les Diplômes universitaires de technologie (DUT) en Bachelor universitaire de technologie (BUT) (bac +3) avec un quota visant à accueillir des bacheliers de la voie technologique à hauteur de +50%.

Dans l'académie, ces priorités se traduiront par une volonté de :

- Veiller à l'équilibre des taux d'orientation en voie générale, technologique et professionnelle ;
- Veiller au choix d'orientation en lien avec le projet de l'élève et la demande de la famille pour l'entrée au lycée dans le choix des EDS ;

- Favoriser l'offre par apprentissage dans les choix d'orientation ;
- Veiller à l'accès à l'information des familles sur les procédures d'orientation et d'affectation afin de garantir l'égalité des chances.

La réforme des lycées a déjà eu un impact significatif sur les résultats d'orientation et d'affectation dans l'académie. Ainsi, l'attractivité de la voie professionnelle se confirme dès le collège et se stabilise. En outre, plus de 50 % des élèves n'ont pas reproduit les séries existantes avant la réforme avec les choix d'enseignement de spécialité.

Enfin, depuis deux ans, une augmentation de la demande de poursuite d'études dans le supérieur est enregistrée, y compris pour des bacheliers issus de la voie professionnelle.

Pour mieux accompagner les élèves dans leur orientation, des formations sont proposées aux personnels de direction, aux professeurs principaux, aux directeurs des CIO et aux psychologues de l'Éducation nationale des collèges et lycées, notamment sur les procédures d'orientation et le choix des EDS. Les chefs d'établissements des lycées professionnels et les professeurs principaux sont accompagnés concernant la mise en œuvre de la fiche avenir des élèves.

Des tutos d'accompagnement pour les télé-services (qui permettent aux familles de procéder de manière dématérialisée aux choix d'orientation de leurs enfants) sont également mis à disposition, et un accompagnement est assuré dans la gestion de la plateforme Parcoursup.

Enfin, des webinaires ont été mis en place entre les inspecteurs et les professeurs du supérieur pour mieux accueillir les nouveaux profils de lycéens dans le supérieur.

— LES STAGES DE 3^e

Le stage de 3^e est l'occasion de découvrir le monde du travail, de partager le quotidien de professionnels et bénéficier d'une expérience concrète. Il est aussi l'occasion pour les élèves de gagner en autonomie, de prendre confiance dans un nouvel environnement et de permettre, éventuellement, de confirmer un projet d'orientation.

L'ambition de la séquence d'observation en entreprise n'est donc pas tant de permettre aux élèves de confirmer ou d'invalidier une hypothèse d'orientation professionnelle, que d'enrichir leur culture générale citoyenne.

Ce stage obligatoire pour les élèves de 3^e a une durée de 5 jours. Il est régi par une convention entre l'établissement et l'entreprise.

— LES NOUVEAUTÉS DE PARCOURSUP

Depuis l'année dernière, les bacheliers de l'enseignement général et technologique présentent un dossier plus complet qui tient compte des réformes en cours. En plus des

moyennes des bulletins scolaires, les notes des épreuves finales de spécialités doivent également figurer dans les dossiers des candidats.

Les écoles nationales de vétérinaires sont accessibles via la plateforme, à travers un concours national dédié.

Il est aussi possible de candidater directement en licence professionnelle, grâce à la réforme des diplômes universitaires de technologie (DUT), qui deviennent des bachelors universitaires de technologie (BUT) (Bac + 3).

Deux nouvelles classes préparatoires ont fait leur entrée : maths, physique ingénierie et informatique (MP2I) et économique et commerciale option générale (ECG), qui est la fusion des prépas économique et commerciale option économique (ECE) et économique et commerciale option scientifique (ECS).

Il est possible de candidater à une formation pour devenir professeur des écoles dès la première année de licence. Adossé à une spécialité de licence existante (Staps, maths, etc.), le parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) combinera cours au lycée et à l'université avec des stages.

L'inscription à Sciences po Paris se fait désormais pleinement sur Parcoursup.

L'offre en apprentissage se renforce.

Les études de santé à l'URCA se diversifient via de nombreuses licences à mineure santé (LAS) et sans Parcours accès santé spécifique (PASS).

En cas de contexte sanitaire ne permettant pas la tenue des épreuves en présentiel de sélection (entretiens, concours...), un « Plan B » est indiqué sur la fiche de la formation.

Les élèves issus des Cordées de la réussite peuvent désormais le faire apparaître sur leur dossier Parcoursup.

De nouveaux outils pour décider : Horizons 2021, Inserjeunes

- **Le portail Horizons 2021** offre aux élèves la possibilité de tester différentes combinaisons d'enseignements de spécialité. Ils peuvent ainsi découvrir, pour chacune d'elles, les opportunités de formations et de métiers qui s'offrent à eux après le baccalauréat.
- **Le portail Inserjeunes** permet aux jeunes de mieux préparer leur projet de formation en s'appuyant sur l'étude de données éclairantes : taux de poursuite d'études, taux d'emploi des jeunes à la sortie ou encore taux de rupture de contrats d'apprentissage.



2.7 - DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES TOUT AU LONG DE LA SCOLARITÉ

— LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES DES ÉLÈVES

La maîtrise des compétences numériques est indispensable pour permettre un usage raisonnable et responsable des outils et des services numériques et pour garantir une insertion professionnelle réussie. La présence du numérique dans les enseignements a donc été renforcée.

Dans le premier degré, les élèves bénéficient d'une initiation au codage, au collège d'un apprentissage du code et au lycée général et technologique d'un enrichissement des enseignements numériques avec un enseignement obligatoire de « sciences numériques et technologie » en seconde, et un enseignement de spécialité « numérique et sciences informatiques » proposé en première et en terminale.

Afin d'attester du niveau de maîtrise de ces compétences numériques, les élèves de 3^e et les lycéens de terminale sont amenés à passer une certification numérique grâce à la plateforme Pix.

— PIX, POUR ÉVALUER, DÉVELOPPER ET CERTIFIER LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

Pix est un service public en ligne, ouvert à tous : aux collégiens dès la 5^e, aux lycéens, aux étudiants, aux professionnels de tous secteurs et à tous les citoyens. Articulant **évaluation, développement et certification de compétences numériques**, il a pour objectif d'accompagner l'élévation du niveau général de compétences numériques tout au long de la vie.

L'évaluation et le développement des compétences numériques avec Pix

La plateforme Pix permet progressivement d'identifier le profil de compétences individuel. Elle propose des tests qui s'adaptent au niveau de chaque apprenant, valorisant les savoirs, savoir-faire et compréhension des enjeux du numérique du CRCN. Les épreuves Pix prennent la forme de défis ludiques ancrés dans le monde réel. Elles sont conçues pour assurer une évaluation fiable tout en donnant envie d'apprendre.

Depuis la rentrée 2019, les établissements scolaires disposent d'un espace Pix Orga dédié qui permet aux équipes pédagogiques de générer des parcours de tests afin de suivre les résultats des élèves et ainsi de les accompagner dans l'acquisition de leurs compétences jusqu'à la certification. Dès la 5^e, chaque élève dispose d'un compte Pix qui le suit tout au long de sa scolarité. Il va pouvoir ainsi construire progressivement son profil de compétences numériques et préparer sa certification.

La certification Pix

La certification Pix permet d'attester un profil de compétences numériques certifié et reconnu par l'État et le monde professionnel. Elle est un atout dans la recherche de stage de l'élève, pour son évolution dans l'enseignement supérieur, et pour son insertion professionnelle.

Rendue facultative en 2020-2021 pour tenir compte du contexte sanitaire, **la certification Pix sera obligatoire à compter de la rentrée 2021** pour les élèves des classes de 3^e, de fin de cycle terminal des lycées généraux, technologiques ou professionnels et dans l'année d'obtention de leur CAP, ainsi que pour les étudiants en dernière année des formations de STS et CPGE dispensées en lycée public et privé sous contrat.

— LA FORMATION DES PERSONNELS

La délégation académique au numérique éducatif (Dane) conçoit et diffuse une offre de formation adaptée aux besoins des personnels, avec une priorité donnée à l'utilisation des espaces numériques de travail (ENT) et de Moodle afin d'intégrer concrètement le numérique dans les pratiques pédagogiques.

La crise sanitaire a conduit à développer l'hybridation des enseignements. En permettant aux professeurs de prolonger les temps d'enseignement au-delà du classique face-à-face pédagogique, l'hybridation constitue un moyen de mieux faire réussir les élèves. C'est pourquoi un module spécifique « déployer l'enseignement à distance » a été proposé dès la rentrée 2020 et sera reconduit cette année.

— UN RÉSEAU ACADÉMIQUE STRUCTURÉ

La politique académique permet de répondre aux enjeux de l'intégration du numérique dans les pratiques pédagogiques par le biais d'un réseau académique du numérique éducatif, et d'un accompagnement et d'une collaboration étroite avec les collectivités.

Ce partenariat a permis la généralisation du programme « lycée 4.0 » à l'ensemble des lycées des trois académies du Grand Est avec la région Grand Est. Un programme qui repose notamment sur la remise à chaque lycéen d'un ordinateur portable, sur la création d'un réseau wifi dans chaque lycée et sur la mise à disposition de ressources pédagogiques numériques abondantes.

Il a aussi permis le déploiement des classes mobiles de tablettes en partenariat avec le Conseil départemental de la Marne ou encore celui du schéma directeur des collèges numériques avec les Conseils départementaux des Ardennes et de l'Aube.

— TED-I, UN DISPOSITIF INNOVANT DÉPLOYÉ DANS L'ACADÉMIE

Enfin, la région académique fait partie de la première vague de dotation nationale qui a commencé en février 2021 pour la mise en œuvre du projet TED-i (travailler ensemble à distance et en interaction). Initié par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, ce dispositif permet aux élèves souffrant de maladies graves et de longue durée de suivre les cours à distance à l'hôpital, en établissement de soins, à domicile ou dans un lieu de convalescence.

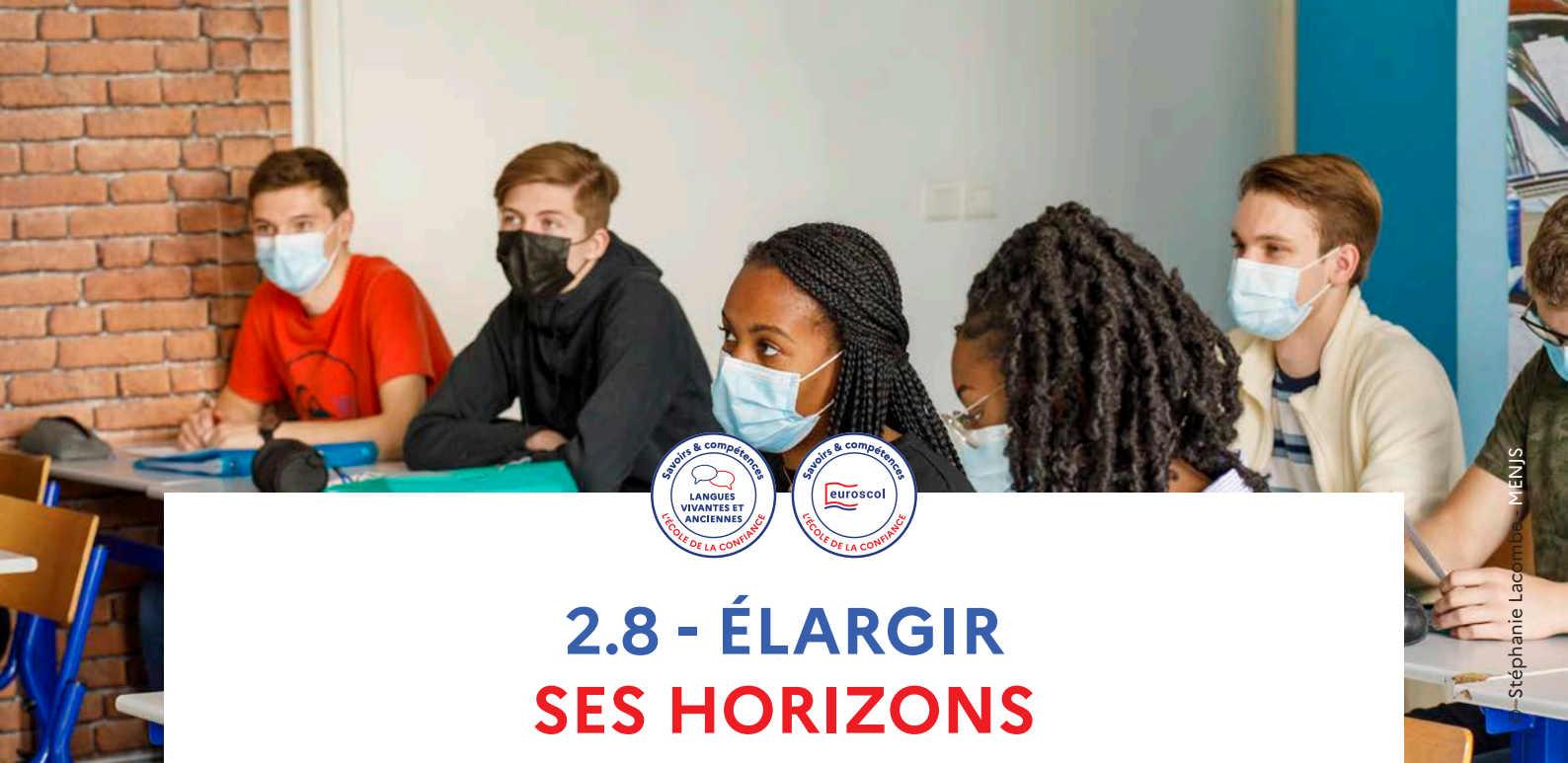
TED-i met à disposition de ces élèves des robots de téléprésence permettant d'assister en temps réel aux cours en même temps que leurs camarades de classe. Il vise à atténuer les conséquences de la rupture avec l'environnement scolaire de l'élève isolé et à faciliter son retour en classe, tant pour les apprentissages que pour la poursuite d'une

intégration et d'une socialisation réelles.

Une formation et un accompagnement des personnels à l'intégration de ce nouvel équipement dans les classes sont prévus.

L'académie est dotée de 57 dispositifs de téléprésence dont l'attribution est décidée par les dispositifs d'accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école (APADHE) départementaux en étroite collaboration avec la Délégation académique au numérique éducatif (DANE) pendant toute la durée de l'empêchement de l'élève.

Les premiers exemplaires sont déployés au lycée Jean Moulin de Revin et au collège Pithou de Troyes.



2.8 - ÉLARGIR SES HORIZONS

— UN APPRENTISSAGE PRÉCOCE DES LANGUES

Le plan d'action national lancé en 2019 vise à favoriser une exposition précoce aux langues, à utiliser toutes les ressources du numérique et de l'intelligence artificielle et à créer un test de positionnement en 3^e en anglais.

Notre académie s'est engagée de manière résolue dans le développement de l'éveil aux langues dès la maternelle pour faire découvrir aux élèves la richesse des langues étrangères et les aider à mieux comprendre comment fonctionne une langue. 70 écoles sont actuellement engagées dans ce projet. L'ensemble des enseignants du 1er degré ont bénéficié d'une formation à l'éveil à la diversité linguistique, certains ayant davantage mis l'accent sur l'allemand dans la mise en œuvre au sein de leur classe.

Le plan langue permet ainsi à 100% des élèves de l'académie d'étudier l'anglais (en LV1 ou LV2), avec une sensibilisation assurée dès le CP.

L'académie encourage l'apprentissage de l'allemand dans le premier degré. Cela passe par le développement du réseau franco-allemand des écoles maternelles bilingues « Élysée 2020 ». Un enseignement en allemand renforcé et la mise en œuvre d'un partenariat pérenne avec un jardin d'enfants allemands comptent parmi les critères d'éligibilité.

4 écoles maternelles sont labellisées depuis un an :

- École la Citadelle, Charleville-Mézières (08)
- École du 14 Juillet, Troyes (10)
- École Doulcet, Châlons-en-Champagne (51)
- École, Poissons (52).

Elles seront rejointes cette année par 4 nouvelles écoles :

- École, Messincourt (08)
- École La Noxe, Villenauxe (10)
- École Vallée Saint-Pierre, Châlons-en-Champagne (51)
- École Jean Macé, Chaumont (52).

— FOCUS SUR QUELQUES DISPOSITIFS DE L'ACADÉMIE

Les classes européennes : 61 sections (en anglais essentiellement). Afin de consolider l'apprentissage des langues et dans une logique de continuité de parcours collège-lycée, l'académie de Reims développe des sections européennes dans les lycées. Accessibles à partir de la 2^{de}, ces classes permettent aux élèves d'acquérir un bon niveau de langues et l'obtention d'une mention européenne au baccalauréat (général, technologique ou professionnel). À partir du lycée, ils suivent l'enseignement d'une discipline non linguistique (DNL) dans cette langue. Enfin, ils participent à des programmes d'échanges

Bilangues : 78 sections (majoritairement allemand-anglais). Les classes bilangues permettent aux élèves de poursuivre l'apprentissage d'une 2^e langue vivante dès la 6^e avec pour objectif que chaque élève, à l'issue de sa scolarité, parle correctement deux langues étrangères. Cet apprentissage se fait dans le cadre des « enseignements facultatifs ». La moitié des collèges proposent cet enseignement et plus de 1500 élèves sont concernés.

Option langue et culture européenne (LCE) : 34 collèges (anglais-allemand-espagnol). Au collège, dès la 4^e, les élèves peuvent bénéficier d'un enseignement facultatif de deux heures maximum

en langue et culture européenne (LCE) allemand. Par exemple, sur les 3 heures d'histoire-géographie dispensées en classe de 4^e, 1h30 peut se faire en allemand. Ce modèle proche des sections européennes vise à renforcer la continuité collège-lycée.

Enseignement de spécialité langues, littératures, civilisations étrangères et régionales (LLCER) : 55 lycées. En première et en terminale générale, la spécialité langues, littératures et cultures étrangères doit permettre aux élèves de parvenir progressivement à une maîtrise assurée de la langue choisie et à une compréhension de la culture de son pays. Elle prépare les élèves aux attentes de l'enseignement supérieur et de leur future activité professionnelle, ainsi qu'à la mobilité. Cet EDS permet aux élèves de découvrir l'histoire de la littérature tout en révisant les grands chapitres de l'histoire du pays concerné.

Section internationale ou bi-culturelle : 4 collèges et 5 lycées. Elle permet, dès le collège, de pratiquer une langue étrangère de manière approfondie. En section internationale, une discipline non linguistique est enseignée à moitié en allemand en histoire-géographie-éducation civique et les élèves bénéficient d'un enseignement complémentaire de quatre heures (en plus des horaires de langue) en lettres allemand. En troisième, les élèves de section internationale peuvent se présenter à la mention « option internationale » du diplôme national du brevet avec deux épreuves spécifiques (histoire-géographie et langue étrangère).

Label Euroscol : sur les 60 établissements inscrits dans ce dispositif, 32 sont labellisés. Ce label est destiné aux établissements qui souhaitent faire de l'ouverture européenne et internationale un levier stratégique au service de la réussite de tous les élèves, de leur mobilité et du renforcement de l'apprentissage des langues, avec un enseignement des disciplines en partie en langue étrangère.

— FAIRE UNE OPPORTUNITÉ DE LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

La France assurera la présidence du Conseil de l'Union européenne (PFUE) du 1er janvier au 30 juin 2022. Engagé à la faire vivre sur tout le territoire, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a décidé de faire de l'année scolaire 2021-2022 une année européenne avec une sensibilisation des élèves aux enjeux de l'Union européenne. La crise sanitaire a freiné les mobilités des élèves, et nous a conduit à réinventer nos projets internationaux, par la virtualité notamment.

Dans le domaine éducatif, la PFUE se fixe deux objectifs majeurs :

- La mobilité pour tous, en particulier des futurs professeurs ;
- Les partenariats scolaires, en majorité virtuels, avec eTwinning.

De nombreux événements (conférences, webinaires,

rencontres,...) seront organisés en académie dans le cadre de temps forts (Erasmus Days, Time to move avec le CRIJ-Europe Direct, JFA, Journée et mois de l'Europe, semaine des langues,...).

L'appel à candidatures de la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC) « Célébrons l'Europe » doté de 100 000 euros, permettra de valoriser des projets européens remarquables initiés, dans le cadre de la PFUE 2022, par les rectorats, écoles et établissements scolaires, avec leurs partenaires locaux. Chaque académie pourra présenter jusqu'à deux projets présélectionnés et les adressera au plus tard le Jeudi 7 octobre 2021.

— UNE POLITIQUE ACADÉMIQUE VOLONTARISTE

L'académie de Reims est la première académie de France en matière de mobilité virtuelle via eTwinning grâce au réseau Canopé et à nos treize ambassadeurs en établissements. Cette plateforme européenne de mise en relation offre aux enseignants la possibilité d'entrer en contact de manière simple et sécurisée, afin de mener des projets interdisciplinaires d'échanges à distance, avec leurs élèves, à l'aide des outils numériques.

En se connectant sur cette plateforme, les écoles et établissements labellisés peuvent communiquer, coopérer, développer des projets et partager, intégrant ainsi une communauté d'apprentissage. eTwinning fait partie du programme européen Erasmus+.

L'académie de Reims est donc celle qui compte le plus d'écoles, collèges et lycées labellisés :

- 16 labels « qualité », dont 7 labels « européens » en 2019-2020 ;
- 14 labels « eTwinning School » depuis la création du label en 2018.

Elle est aussi pionnière en matière de labellisation d'établissements européens avec la création dès 2012 d'un label académique. Les établissements labellisés ont ainsi intégré de facto le label national Euroscol créé quelques années plus tard.

Enfin, l'académie encourage la mobilité, en particulier en lycée professionnel en incitant les élèves à valider les compétences acquises au cours d'une période de formation en milieu professionnel (PFMP) effectuée à l'étranger.

193 élèves et étudiants de la formation professionnelle ont ainsi effectué leur PFMP à l'étranger (bac pro et BTS) en 2019-2020 grâce à Erasmus+ (le programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport).

L'académie a obtenu l'accréditation Erasmus 2021-2027 tant pour l'enseignement scolaire que pour l'enseignement professionnel. Un nouveau consortium rassemblant 13 lycées professionnels donc ceux du projet « L'excellence des filières industrielles à travers l'Allemagne et l'Europe » perturbé par la crise sanitaire et le GRETA de la Marne a été mis en place :

- Lycée Pierre Bayle, Sedan (08) ;
- Lycée Jean Baptiste Clément, Sedan (08) ;
- Lycée Le Château, Sedan (08) ;
- Lycées de Métiers, Bazeilles (08) ;
- Lycée Bazin, Charleville-Mézières (08) ;
- Lycée Gabriel Voisin, Troyes (10) ;
- Lycée Joliot Curie, Reims (51) ;
- Lycée Gustave Eiffel, Reims (51) ;
- Lycée Etienne Oehmichen, Châlons-en-Champagne ;
- Lycée François 1er, Vitry-le-François (51) ;
- Lycée Saint Exupéry, Saint-Dizier (52) ;
- Lycée Diderot, Langres (52) ;
- Lycée Émile Baudot, Wassy (52).

317 mobilités apprenantes et 69 mobilités enseignantes sont prévues dans le cadre de ce consortium qui a vocation à accueillir d'autres établissements intéressés.

Le consortium Erasmus+ autour de l'inclusions impliquant 4 écoles, 14 collèges et un lycée professionnel et leurs nombreux partenaires européens sera poursuivi. 117 mobilités de personnels sont envisagées d'ici fin 2022.

— FOCUS

Le label Élysée 2020

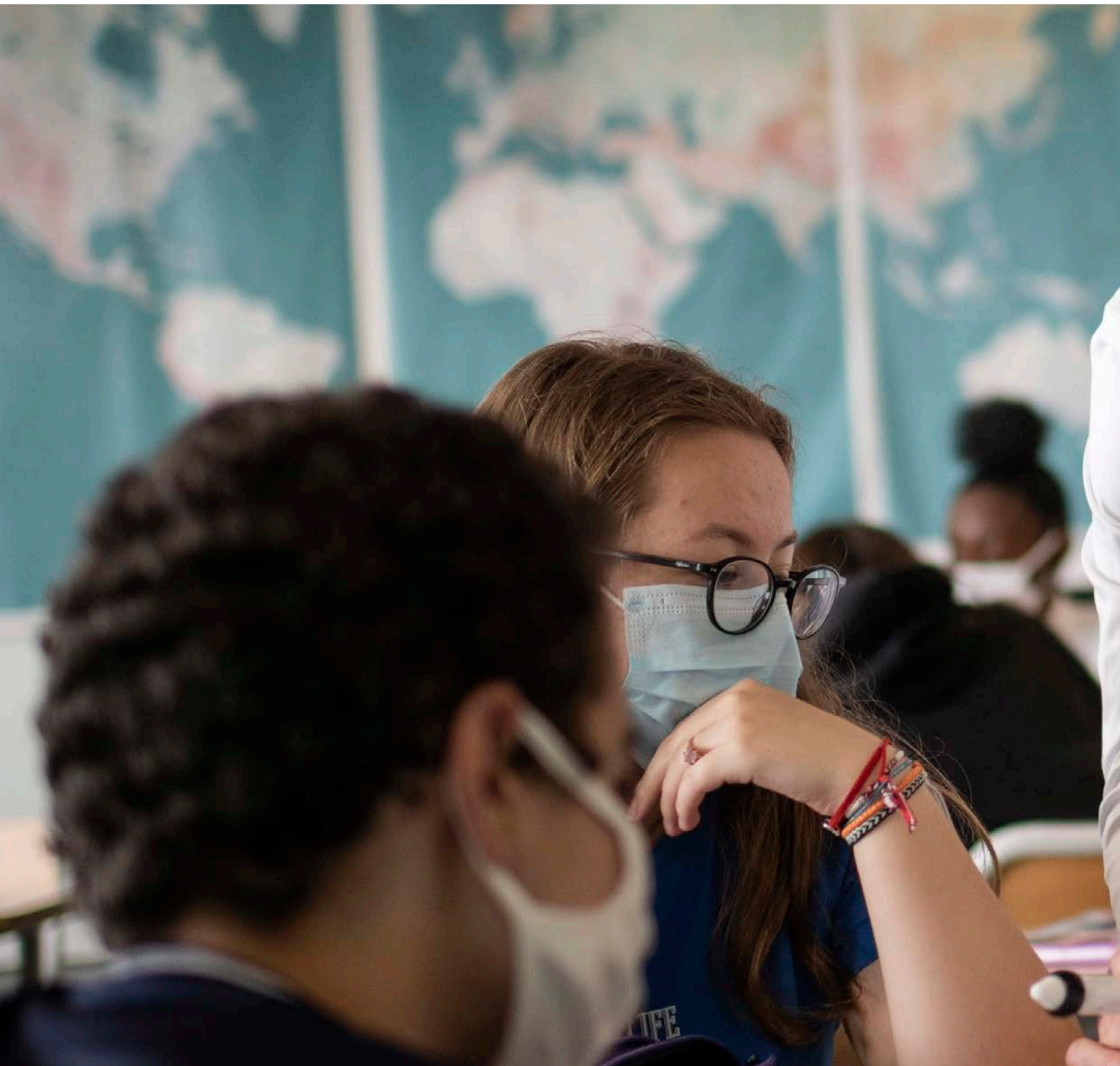


École maternelle du 14 Juillet de Troyes, le 22 janvier 2021.

Très à l'aise, ces jeunes élèves de l'école du 14 Juillet de Troyes (10) bénéficient d'un enseignement précoce des langues grâce au dispositif « Élysée 2020 ». Chaque jour, un temps est consacré à des séquences ludiques et variées. Cette école est l'une des quatre premières labellisées dans l'académie.

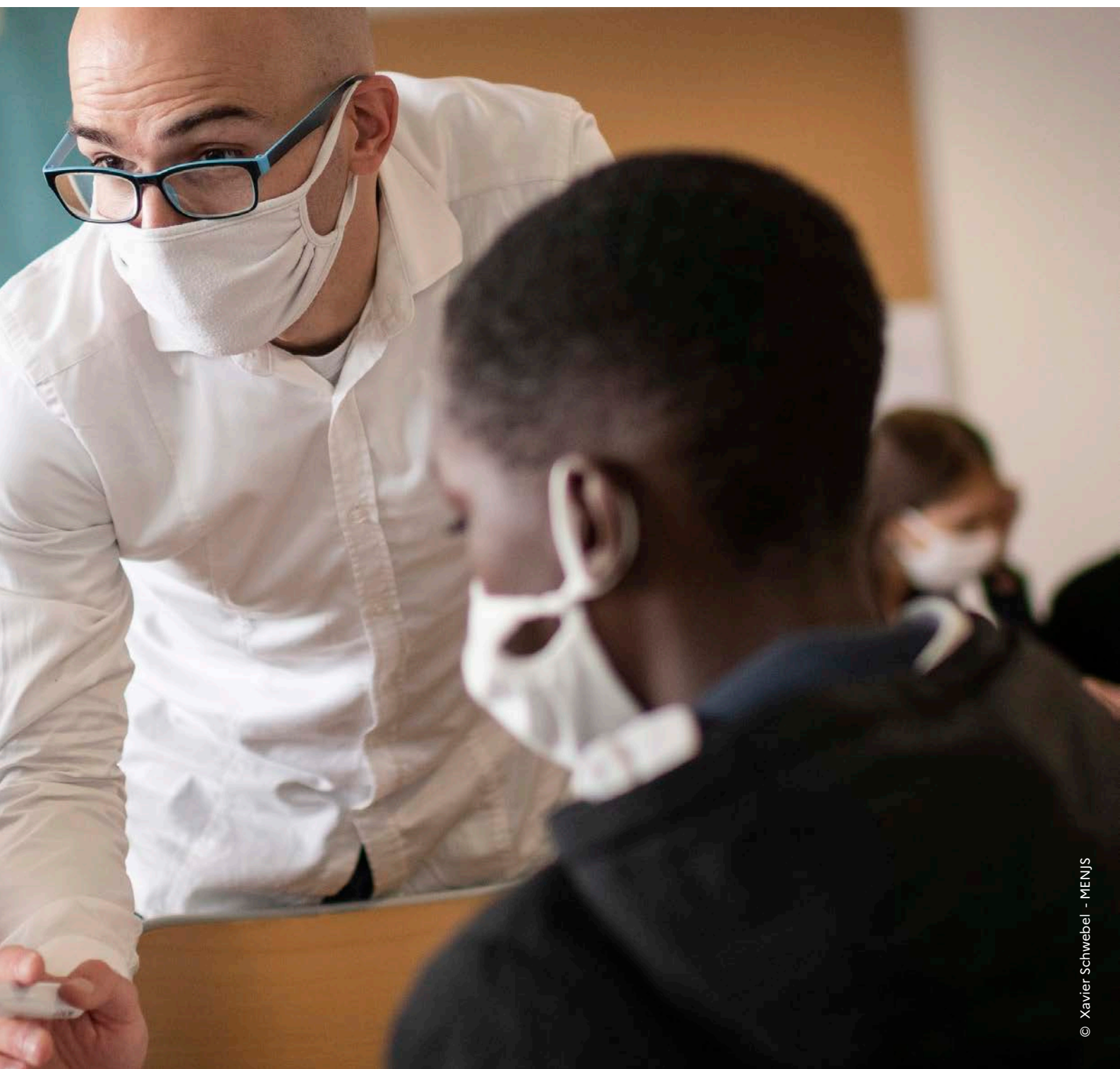


3.



L'ÉGALITÉ

DES CHANCES





3.1 - DÉVELOPPER UN GRAND SERVICE PUBLIC DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

— UNE ORGANISATION RENFORCÉE

Permettre à l'École d'être pleinement inclusive est une ambition forte du président de la République qui a fait de la scolarisation des élèves en situation de handicap une priorité du quinquennat.

La loi pour une École de la confiance permet, dans le cadre d'un service public de l'école inclusive, d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves, de la maternelle au lycée, et la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers.

Chaque département de l'académie bénéficie d'une équipe mobile d'appui à la scolarisation coordonnée par le secteur médico-social intervenant au sein des écoles et des établissements scolaires. Les directions départementales ont mis en place un service pour l'école inclusive qui porte :

- La coordination des moyens dédiés aux accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) avec la création d'un guichet unique ;
- Une cellule d'écoute départementale ;
- Une organisation du territoire en pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) pour mettre en réseau les écoles et établissements scolaires et offrir une meilleure réponse aux besoins des élèves.

Les capacités inclusives des établissements et des enseignements ont été renforcées au travers notamment de la formation de formateurs sur les pratiques pédagogiques inclusives ou encore de la mise en place de projets d'accompagnements pour les élèves bénéficiant d'AESH.

Enfin, les AESH sont désormais membres à part

entière de l'équipe éducative et des équipes de suivi de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Depuis 2019, ils sont recrutés avec un contrat à durée déterminée de 3 ans, renouvelable une fois avant la signature d'un CDI en cas de poursuite de leur activité et ils bénéficient d'une formation d'adaptation à l'emploi de 60 heures ainsi que d'une formation continue organisée dans chaque département et dans les établissements d'exercice.

— AUTISME, UNE SCOLARISATION ADAPTÉE DÈS L'ENTRÉE À L'ÉCOLE

Les dispositifs d'autorégulation (DAR) : à l'école élémentaire, ils permettent à des enfants porteurs d'autisme d'être scolarisés en classe ordinaire en bénéficiant d'un soutien renforcé, coordonné avec le secteur médico-social au quotidien pour les aider à réguler leurs émotions, à améliorer la maîtrise de leur comportement et à concentrer leur attention sur les apprentissages. Ces dispositifs mobilisent l'ensemble des enseignants de l'école qui sont formés et accompagnés. Ils permettent en plus des élèves autistes, d'améliorer les conditions de scolarisation de tous ceux qui ont d'autres troubles du neurodéveloppement, notamment des troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA) ou des troubles de l'attention avec hyperactivité (TDAH) qui trouvent dans l'autorégulation une pédagogie adaptée à leurs besoins. L'académie en compte deux : à Saint-Dizier et Troyes.

Les Unités d'enseignement en maternelle autisme (UEMA) sont des classes d'un établissement médico-éducatif qui sont implantées dans une école maternelle pour y accueillir des enfants autistes. Elles permettent une scolarisation adaptée dès la maternelle et facilitent une prise en charge pluridisciplinaire dans le cadre d'un partenariat

mené entre les enseignants et les professionnels du secteur médico-social. L'académie en compte sept.

À la rentrée 2021, l'académie comptera 7 unités maternelle autisme (2 dans les Ardennes, 2 dans l'Aube, 2 dans la Marne, 1 en Haute-Marne), une unité élémentaire autisme (à Reims) et deux dispositifs d'autorégulation (à Saint-Dizier et Troyes).

Enfin, chaque département est doté d'un enseignant ressource autisme pour accompagner les équipes au sein des écoles et des établissements scolaires.

— LES ULIS

30% des élèves en situation de handicap scolarisés dans l'académie sont en Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), un dispositif inclusif organisé par un enseignement spécialisé au sein d'une école ou d'un établissement scolaire. Chaque ULIS repose sur un projet pédagogique spécifique. Celui-ci doit permettre la réalisation des objectifs de chaque projet personnalisé de scolarisation. L'académie compte actuellement 198 dispositifs.

— NUMÉRO VERT NATIONAL UNIQUE : 0 805 805 110

Depuis le 1er juillet 2020, ce numéro permet de joindre, grâce à un serveur interactif et selon le besoin, soit la cellule départementale, soit la cellule nationale Aide handicap École.

— REPÈRES

+ 6 % des élèves sont en situation de handicap dans l'académie

2341 élèves sont scolarisés en ULIS (**+ 5 %**) et **8** dispositifs sont ouverts à la rentrée pour les accueillir (**3** ULIS école ; **4** ULIS collège ; **1** ULIS lycée)

3973 élèves ont reçu une notification pour bénéficier d'un accompagnement humain (**+13 %**) :

Ardennes **+ 3,5 %**

Aube **+ 25 %**

Marne **+ 13 %**

Haute-Marne **+ 13 %**

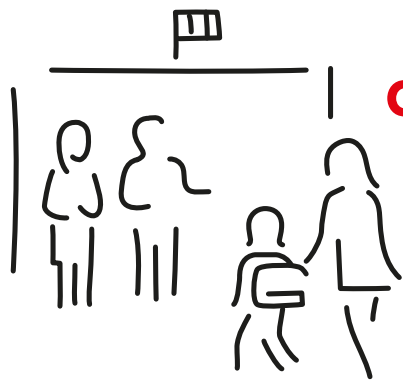
— FOCUS

La journée handicap le 3 décembre



Guillaume, élève au lycée Diderot de Romilly-sur-Seine explique sa passion pour le bois au recteur Olivier Brandouy.

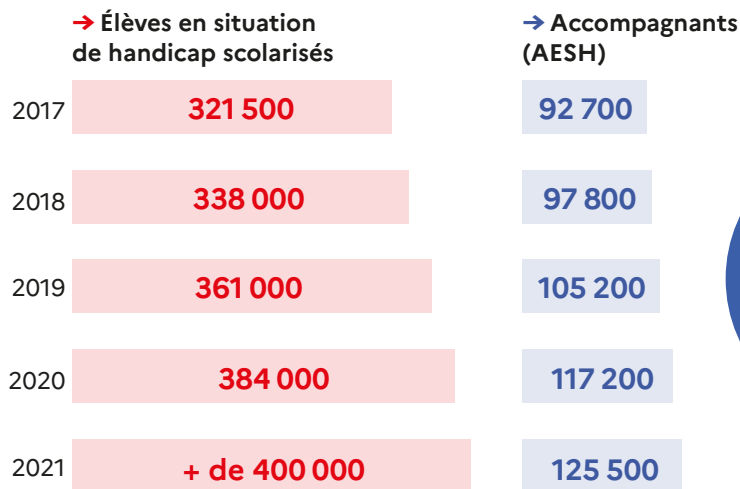
La journée handicap du 3 décembre a été l'occasion pour le lycée Diderot de Romilly-sur-Seine (10) de mettre en avant Guillaume, dont le parcours est exemplaire. Le jeune homme a commencé sa scolarité à l'école Romain Rolland, a été scolarisé en IME puis en ULIS école, collège et lycée. Titulaire d'un CAP menuiserie, il prépare un second CAP d'ébénisterie. Prochaine étape pour le jeune homme : obtenir le CAP assistant technique instrument de musique option accordéon au Mans, afin de concilier sa passion pour le piano à bretelles, dont il joue, et les métiers du bois. premières labellisées dans l'académie.



Le service public de l'École inclusive

Objectif : assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée en prenant en compte leurs singularités.

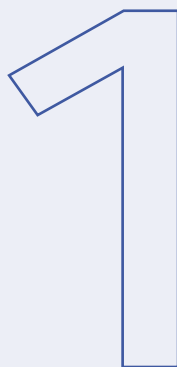
La scolarisation des élèves en situation de handicap : état des lieux



+ 35 %
d'accompagnants
entre 2017
et 2021

- + Recrutement d'AESH référents
- + Contrats pérennes
- + Courriel académique

UN DIALOGUE RENFORCÉ AVEC LES FAMILLES



CELLULES
D'ÉCOUTE ET
DE RÉPONSE

0 805 805 110

n° vert actif
toute l'année



ENTRETIEN
D'ACCUEIL
DES FAMILLES

avec l'équipe
pédagogique



DEMANDE
D'AMÉNAGEMENT
AUX EXAMENS

simplification
de la procédure :
un formulaire unique
par examen



COMMISSION
SPÉCIFIQUE
D'AFFECTATION

instance départementale chargée
de proposer une affectation
aux élèves en situation de handicap
sans solution de scolarisation

DES PARCOURS DE SCOLARISATION

TOUJOURS PLUS PERSONNALISÉS

2

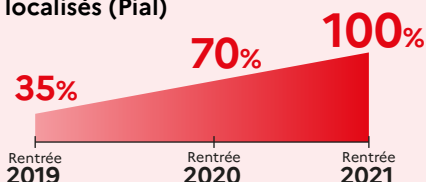


UN MAILLAGE TERRITORIAL PLUS FIN

• Nouveaux dispositifs de scolarisation

- + 1 300 Ulis
- + 115 UEMA
- + 90 UEEA ou DAR ouverts depuis 2017

• Déploiement des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial)



LA STRATÉGIE AUTISME

+ 101 postes de professeurs ressources TSA

- Plateformes TSA-TND 0-7 ans
- Plateformes TSA-TND 7-12 ans



L'APPUI DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

- Équipes mobiles d'appui à la scolarisation (Emas)
- Pial renforcés
- + 2 000 places en Sessad en 2021

UNE FORMATION SOUTENUE

POUR LES PERSONNELS

3



FORMATION INITIALE

- Une formation à l'École inclusive pour tous les nouveaux professeurs
- 60 h de formation pour les AESH



FORMATION SPÉCIALISÉE

- Création du Cappei
- Obtention possible du Cappei par validation des acquis de l'expérience professionnelle
- 1 400 départs en formation par an



FORMATION CONTINUE

- Augmentation du nombre de stages nationaux de formation : x 2,5 depuis 2017
- L'École inclusive priorité des plans de formation académiques



RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

- Création de Cap École inclusive
- Nombreuses ressources sur Éduscol et les sites académiques

Le pilotage de l'École inclusive

- Les comités départementaux de suivi de l'École inclusive sont chargés de la coordination et de l'amélioration des parcours de scolarisation et de formation des enfants, des adolescents ou des jeunes adultes en situation de handicap.

- Le comité national est chargé de suivre le déploiement de l'École inclusive sur le territoire et d'en identifier les conditions de réussite.



3.2 - NE LAISSER AUCUN JEUNE SANS SOLUTION

— PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET PRÉVENTION DU DÉCROCHAGE

Priorité nationale, la lutte contre le décrochage scolaire est un enjeu dans le cadre de la « stratégie Europe 2020 ». Elle articule prévention et remédiation afin que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société.

L'académie a décidé de décliner cette prévention selon deux axes :

- La persévérance scolaire, qui vise à renforcer l'accrochage et l'engagement en classe de tous les élèves ;
- La prévention du décrochage, qui permet d'intervenir sur les élèves en grand risque de décrochage dès la 4^e. Les réseaux Formation Qualification Emploi (FoQualE) pilotent la mise en œuvre d'actions spécifiques de formation dans les établissements ainsi que des actions spécifiques d'appui (SAS-bilan, modules de compétences sociales).

La remédiation s'exerce quant à elle dans un cadre partenarial. Dans l'académie, les directeurs des centres d'information et d'orientation (DCIO) copilotent les plateformes d'appui et de suivi des décrocheurs (PSAD) avec les missions locales. Les réseaux FoQualE permettent, avec les SAS-bilans et le dispositif d'affectation permanente, à tout décrocheur qui le souhaite de construire un retour à l'école adapté.

Afin de tenir compte du contexte particulier lié à la crise sanitaire, un plan d'action exceptionnel a été mis en place à la rentrée 2020 afin de limiter le décrochage scolaire pour près de 8000 élèves. Les réseaux FoQualE se sont concentrés sur la continuité collège-lycée professionnel pour les collégiens les plus fragiles et ont œuvré pour éviter les abandons en cours d'année au lycée professionnel. Les premières observations sont

encourageantes et l'académie présente un taux de décrochage en baisse.

— REPÈRES

Au cours de l'année 2020-2021, **675** jeunes ont été accompagnés au sein de l'Éducation nationale par le réseau FoQualE, dont :

- **231** retours à l'école ;
- **409** accompagnés par la mission de lutte contre le décrochage scolaire ;
- **25** scolarisés au microlycée Georges Brière de Reims ;
- **10** en service civique alterné avec Unis-Cités.

— UNE OBLIGATION POUR LES JEUNES MINEURS NI EN ÉTUDE NI EN EMPLOI

L'obligation de formation appuie le plan #1 jeune, 1 solution. Elle s'applique à tout jeune à l'issue de sa scolarité obligatoire et ce jusqu'à 18 ans. Il s'agit de proposer des solutions de retour à l'école, d'accès à la qualification et à l'emploi. Ainsi depuis la rentrée 2020, afin qu'aucun jeune ne soit laissé dans une situation où il ne serait ni en études, ni en formation, ni en emploi, l'obligation de se former est prolongée jusqu'à l'âge de 18 ans. L'obligation de formation permet de repérer et d'amener vers un parcours d'accompagnement et de formation les jeunes en risque d'exclusion.

Tout mineur de 16 à 18 ans est concerné :

- en situation de décrochage du système scolaire ;
- diplômé ou non et qui n'est ni en emploi ni en éducation ni en formation.

Bilan du dispositif dans la région académique Grand Est

En région académique Grand Est, près de 7700 jeunes étaient concernés par cette obligation (campagne d'octobre 2021), près de 2800 d'entre eux ont été pris en charge par l'éducation nationale pour les aider à construire un nouveau parcours.

Cette prise en charge a permis des retours en formation initiale, des accompagnements dans les dispositifs de la mission de lutte contre le décrochage ou l'intégration dans des dispositifs portés par des partenaires, comme le service civique, la promo 16/18 ans de l'AFPA...

En partenariat avec le conseil régional, tous les acteurs des plateformes d'appui et de suivi des décrocheurs, ont bénéficié de webinaires pour prendre connaissance des enjeux de l'obligation de formation des 16/18 ans et découvrir une large palette de solutions dans chacun des territoires de la région.

Perspectives 2021-2022 :

- Accentuer les actions de prévention du décrochage dans chaque établissement pour limiter le nombre de jeunes concernés,
- Affiner le diagnostic quant au profil des jeunes ;
- Rendre plus visible aux jeunes et à leur famille tous les dispositifs existants dans chaque territoire, à même de répondre au mieux à leurs souhaits ;
- Accompagner les acteurs de l'éducation nationale par le biais de parcours de formation continue.

— CORDÉES DE LA RÉUSSITE : UNE NOUVELLE IMPULSION AU SERVICE DE L'AMBITION DES ÉLÈVES

Le dispositif des cordées de la réussite propose un accompagnement des élèves dans leur parcours d'orientation. L'objectif est d'introduire une plus grande équité sociale dans l'accès aux formations de l'enseignement supérieur. Une cordée de la réussite repose sur un partenariat entre un établissement de l'enseignement supérieur et des établissements du secondaire.

Un établissement encordé et des établissements têtes de cordée mettent en place des actions pour donner à chaque élève les moyens de sa réussite dans l'élaboration de son projet d'orientation, quel que soit le parcours envisagé, poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou insertion professionnelle.

Le dispositif peut être mis en place dès la classe de 4^e. Il concerne les collégiens et les lycéens. Il y a une continuité de suivi du collège au lycée. Sont prioritairement concernés par le dispositif :

- les élèves scolarisés en éducation prioritaire ou en Quartier prioritaire Politique de la Ville (QPV) et en particulier dans les cités éducatives ;

- les collégiens et lycéens de zone rurale et isolée dont les ambitions scolaires se trouvent souvent bridées par l'éloignement des grandes métropoles ;
- les lycéens professionnels, qui, avec la transformation de la voie professionnelle, doivent pouvoir bénéficier de parcours plus personnalisés et progressifs.

Bilan des cordées de la réussite dans la région académique Grand Est en 2020

- 46 cordées en 2020/2021, soit 10 de plus que l'année précédente ;
- Doublement des effectifs encordés : 14 000 en 2020-2021 ;
- Intégration des élèves des territoires ruraux dans le dispositif : création de cordées ruralité et participation à des cordées existantes ;
- Des cordées portées par des écoles de la fonction publique, INSPÉ, IRA, ENA, INET, Sciences po, IPAG ;
- Des moyens conséquents et en augmentation : 1.4 millions pour les cordées du Grand Est ;
- Pour les référents tête de cordées et référents cordées des établissements, un programme d'accompagnement renforcé articulait actions académiques et séminaires au niveau de la région académique.

Perspectives 2021-2022

- Poursuivre l'implication vis-à-vis des territoires ruraux dans le dispositif ;
- Mettre en place en lien avec des laboratoires de recherche et les académies des modalités d'évaluation du dispositif ;
- Déployer les cordées susceptibles de valoriser la voie technologique : participation des élèves de la voie technologique et mise en place de cordées dédiées avec les IUT.

Dans l'académie, les têtes de cordées existantes depuis plusieurs années ont été rejointes par d'autres établissements supérieurs pour couvrir l'ensemble du territoire et répondre aux besoins du fait de l'augmentation du nombre d'établissements encordés, en particulier des zones rurales.

— REPÈRES

Les têtes de cordées académiques sont : YSCHOOL, UTT de Troyes, Neoma, lycée Roosevelt, Sciences Po, URCA ESINE, CESI, URCA IUT.

115 établissements scolaires sont encordés

Près de **2000 élèves** ont bénéficié de ce dispositif sur l'année 2020-2021.

— FOCUS

Atelier d'éloquence et théâtre d'improvisation pour les Cordées



Collège Brossolette, La Chapelle St Luc, le 22 janvier 2021.

Les élèves du collège de la Chapelle Saint Luc ont participé à la semaine des Cordées de la réussite du 18 au 22 janvier 2021. Parmi eux, des élèves de 4^e et 3^e assistés ont pu bénéficier d'ateliers « initiation à l'éloquence et au théâtre d'improvisation » assurés par des étudiants de l'Université de technologie de Troyes (UTT), tête de cordée, avec un intervenant extérieur. labellisées dans l'académie.

— LES STAGES DE RÉUSSITE

Afin de garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) par tous les élèves, et dans le cadre des dispositions mises en place suite à la crise sanitaire, des stages de réussite scolaire sont proposés aux élèves pendant les périodes de vacances.

Accessibles aux élèves de l'école au lycée, sur la base du volontariat et pour une durée totale de 15 heures (3 heures par jour pendant 5 jours), ces stages répondent à plusieurs objectifs :

- Consolider les acquis fondamentaux, tout particulièrement en français et en mathématiques ;
- Combler d'éventuelles lacunes préjudiciables à la poursuite de la scolarité ;
- Travailler en petit effectif afin de créer un environnement de travail sécurisant et mobiliser pleinement les élèves accueillis.

— LE DISPOSITIF DEVOIRS FAITS

Devoirs faits permet aux collégiens volontaires de bénéficier, au sein de leur établissement, d'une aide appropriée pour effectuer le travail qui est attendu d'eux. Au-delà de l'accompagnement dans la réalisation des devoirs, Devoirs faits doit conduire à faire progresser la prise en charge pédagogique globale des collégiens et leur autonomie. Il favorise également à la réduction des inégalités qui peuvent exister selon le niveau d'aide que les familles sont à même d'apporter aux enfants.

Dès sa création en novembre 2017, tous les collèges de l'académie ont mis en œuvre ce programme.

En outre, l'académie propose des études Devoirs faits aux élèves de 3^e prépa-métiers implantées dans les lycées professionnels.

Le développement de Devoirs faits à distance sera une priorité de l'année scolaire 2021-2022, notamment en milieu rural. Les équipes qui souhaitent s'engager pour le mettre en place seront accompagnées, une formation leur sera proposée et elles seront mises en réseau pour favoriser le partage d'expériences. Au collège Maryse Bastié de Reims, e-Devoirs faits fonctionne déjà en partenariat avec la maison de quartier.



3.3 - DONNER LES MÊMES CHANCES À TOUS

Donner à chaque élève les mêmes chances quelles que soient ses origines géographiques, sociales ou territoriales est un axe fort porté par l'Éducation nationale.

Cela se traduit par différents dispositifs.

— L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Dans un objectif de justice sociale et territoriale, l'École mobilise, au profit des élèves des écoles et collèges en éducation prioritaire, des moyens importants afin de leur fournir les meilleures conditions possibles d'apprentissage pour assurer une école bienveillante et exigeante, garante de la réussite de tous.

Depuis 2017, les classes ont été dédoublées en grande section, CP et CE1 en REP+ puis en REP ainsi que dans certains territoires fragilisés. De plus, les primes des enseignants ont été revalorisées, notamment en REP+.

L'académie a fait de l'accompagnement et de la formation des personnels de l'éducation prioritaire une priorité afin d'apporter à chacun les outils nécessaires pour répondre aux besoins des élèves et assurer la réussite de tous. 10 formateurs académiques sont ainsi mobilisés pour construire au plus près du terrain et en lien avec les pilotes des réseaux d'éducation prioritaire les formations utiles aux personnels du 1er comme du 2nd degré.

En outre, suite à la crise sanitaire qui a perturbé la scolarité des élèves durant deux années consécutives et pour faire face aux répercussions potentiellement importantes pour les élèves scolarisés en éducation prioritaire, l'académie s'est mobilisée en proposant un plan d'accompagnement à l'ensemble des réseaux dès janvier 2021. Ce plan a permis d'établir un bilan de la crise sanitaire et de préparer la rentrée 2021 en accompagnant les équipes dans la prise en charge des élèves pour faire face aux conséquences à long terme de cette crise et éviter ainsi les décrochages.

— REPÈRES

30 collèges (dont 10 en REP+)

144 écoles (dont 58 en REP+)

— LES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX

Dans chacun des quatre départements de l'académie, une convention ruralité a été signée. Cette convention permet de co-construire, avec l'ensemble des élus concernés (communes, intercommunalités et conseils départementaux) des politiques éducatives audacieuses en faveur de la ruralité, dans le premier comme dans le second degré.

En partant d'un diagnostic partagé avec l'ensemble des partenaires, des projets éducatifs de territoire sont ainsi conçus en s'appuyant sur des démarches innovantes liées au numérique, aux sciences ou encore à la culture, pour dessiner une école rurale du XXIe siècle dynamique et attractive.

Un travail particulier a ainsi été mené entre l'Éducation nationale, les collectivités territoriales, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et les structures culturelles du territoire afin de faciliter l'accès à la culture des élèves des territoires ruraux, par le biais notamment des dispositifs « Projets artistiques globalisés » ou « Création en cours ».

— LES TERRITOIRES NUMÉRIQUES ÉDUCATIFS

Expérimentés à la rentrée 2020 dans l'Aisne et le Val-d'Oise, les territoires numériques éducatifs (TNE) vont être étendus cette année. Ce projet innovant met en relation les collectivités d'un même département impliquées dans le parcours de l'élève, de la maternelle à l'enseignement supérieur. Il doit permettre de déployer sur tout

le territoire des outils (équipements numériques, contenus pédagogiques, dispositifs de formation des personnels et des familles) qui répondent aux besoins de tous.

À court terme, le projet "Territoires numériques éducatifs" doit permettre de familiariser les professeurs et les élèves, qui ne le seraient pas encore, aux usages du numérique éducatif en classe et à la maison. L'enrichissement des pratiques pédagogiques passe par l'expérimentation de nouvelles modalités d'enseignement renforçant l'autonomie et l'engagement actif des élèves.

À moyen et long termes, ce sont des effets durables sur les compétences numériques des élèves, des professeurs et des parents qu'il s'agira de constater, avec un effet levier sur l'ensemble de la communauté éducative.

— LES CITÉS ÉDUCATIVES

Afin d'assurer une meilleure coordination entre les très nombreux acteurs intervenant au sein des quartiers prioritaires de la ville, l'État a mis en place les « cités éducatives ». Ce dispositif permet de fédérer tous les partenaires de l'École pour mieux prendre en charge les enfants à partir de 3 ans et les jeunes jusque 25 ans avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Dans l'académie, trois territoires bénéficient du label « cité éducative ». Voici quelques exemples d'actions menées dans ce cadre :

Le quartier Croix-Rouge à Reims (51)

Entre octobre 2020 et mi-janvier 2021, un renforcement scolaire a été mis en place pour 130 élèves de CP ou CE1 identifiés comme étant en difficulté à l'issue des évaluations nationales de septembre ou n'ayant pas repris à l'issue du premier confinement. Une application multilingue « infocit' » permet aux familles, via un guichet virtuel, d'accéder aux coordonnées des organismes pouvant les accompagner dans leurs démarches de la vie quotidienne. Le financement du diplôme initial de langue française (DILF) et du diplôme d'étude en langue française (DELFF) a été assuré pour 63 personnes dans le cadre de l'opération « Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) qui vise à favoriser l'intégration des parents d'élèves, primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors Union européenne, volontaires, en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant.

Le quartier La Ronde Couture à Charleville-Mézières (08)

Un accompagnement au travail personnel est assuré par des animateurs de la ville, en lien avec les enseignants, 75 élèves en ont bénéficié l'année dernière. Une micro-folie, dispositif de musée numérique, lieu de culture pour tous, animé par un médiateur recruté par la ville, a été implanté au cœur du quartier à la médiathèque. Chaque élève de 6^e reçoit une tablette financée par la cité éducative. Le conservatoire, en partenariat avec Ardenne-Métropole, anime des ateliers « Petits

violons » pour les élèves de maternelles et de CP.

La Chapelle-Saint-Luc/Les Noës-près-Troyes (10)

C'est l'un des 46 nouveaux territoires labellisés au niveau national en février 2021. Des actions en faveur du développement de la lecture seront proposées, comme par exemple le projet « Lire en famille » qui vise à favoriser l'accès à la lecture, au livre et à la culture pour tous. La coopération entre les professeurs des écoles maternelles et les ATSEM sera renforcée par le développement de temps de formation conjoints sur la thématique du développement du jeune enfant. Des projets visant à assurer l'ouverture culturelle sur le territoire seront également proposés comme le dispositif « Orchestre à l'école, cuivre et percussion » et la mise en place d'ateliers musicaux dans les classes, en partenariat avec l'école municipale de musique.

— LES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS, UNE SYNERGIE D'EXCELLENCE

Le campus des métiers et des qualifications (CMQ) réunit sur un territoire donné, un ensemble d'acteurs (rectorats, Région, établissements publics locaux d'enseignement et établissements de l'enseignement supérieur, organismes de recherche, Direccte, tissu économique local, pôles de compétitivité, plateformes technologiques, etc.). Il a pour vocation de construire une offre de formation initiale et continue dans un secteur professionnel correspondant à un enjeu économique régional ou national.

Les CMQ, réseaux ouverts et coopératifs, contribuent à soutenir, par la formation, les politiques territoriales de développement économique et social. Leur dynamisme doit faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi.

Poursuite de la mise en place et valorisation des CMQ

Les CMQ réunissent un ensemble d'acteurs (Etat, collectivités, universités, organisme de recherche, entreprises, plateformes technologiques, etc.) pour construire une offre de formation initiale et continue dans une filière professionnelle à enjeu régional ou national.

Deux nouveaux CMQ Excellence ont été labellisés :

- le Campus des métiers et des qualifications « Bioéco Académy » porté par l'URCA ;
- le Campus des métiers et des qualifications : « Autonomie & Inclusion » porté par le lycée Varoquaux de Tomblaine.

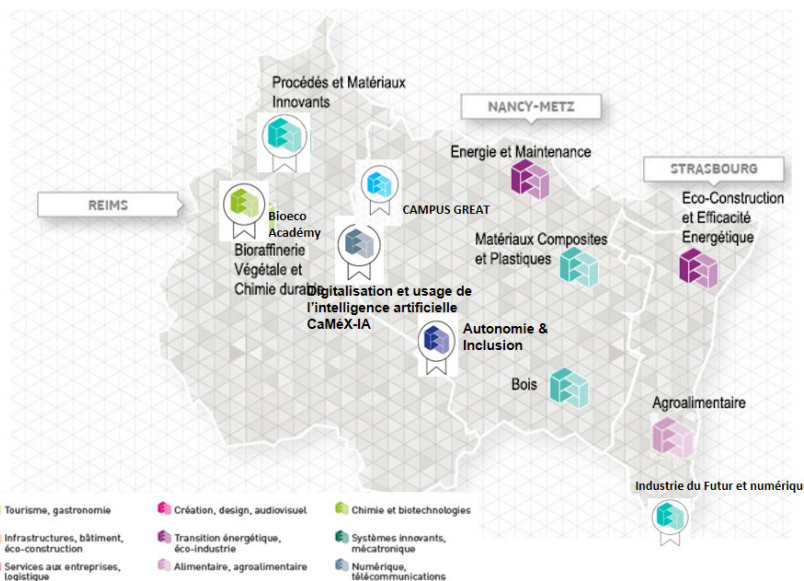
Pour valoriser les actions mises en place au sein des CMQ, une mission Campus des métiers et des qualifications est installée en région académique et un « Campus Tour Grand Est » se déroulera au cours de l'année scolaire. Une impulsion particulière sera donnée sur le volet ouverture à l'international des réseaux de CMQ.



Campus des métiers et des qualifications Grand Est

11 Campus des Métiers des Qualifications en Grand Est dont 6 en « Excellence »

RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité



— CAMPUS CONNECTÉS : QUATRE CAMPUS EN GRAND EST À LA RENTRÉE 2021

Dans le cadre de l'appel à projets lancé dans le cadre du PIA « territoires d'innovation pédagogique » 3 nouveaux projets de campus connectés ont été retenus pour le Grand Est. Ils bénéficieront d'une subvention de 250 000 à 300 000 euros sur 5 ans. Un 4ème campus poursuivra son activité démarrée en 2019.

Les campus connectés permettent à des jeunes empêchés de poursuivre des études supérieures, voire à des publics adultes, de reprendre un cursus de formation. Ils s'adressent à des jeunes qui, soit pour des raisons personnelles, des raisons financières ou encore des raisons d'autocensure, ne souhaitent pas immédiatement rejoindre physiquement les universités de grandes métropoles.

Au sein d'un tiers lieu équipé pour permettre de suivre à distance la formation de leur choix, les étudiants sont accompagnés par un personnel dédié, qui va les guider dans leur parcours, les encourager et leur permettre de lever les difficultés rencontrées.

Ils bénéficient également des infrastructures mises à disposition par les collectivités pour profiter d'une vie étudiante (sports, culture, hébergement, restauration) et le cas échéant ils pourront nouer des contacts avec des partenaires du monde économique et de l'insertion.

Inscrits dans un établissement du supérieur qui propose des formations à distance (DAEU, BTS, licence, master...), les étudiants bénéficient aussi des ressources numériques des universités de proximité partenaires.

Pour les projets du Grand Est, deux universités de proximité sont partenaires : l'Université de Reims Champagne Ardenne et l'Université de Lorraine, notamment par son IUT de Longwy et l'INSPE (Institut national du professorat et de l'Éducation) de Bar-le-Duc.

Les 4 campus connectés de la région académique Grand Est :

- Le campus connecté porté par la communauté d'agglomérations de Longwy « Des études supérieures à votre porte » : En interaction avec le tiers lieu proposé par l'IUT de Longwy, ce campus permettra un accès aux ressources numériques. Il devrait être un vrai levier pour faciliter l'insertion dans les besoins d'emploi identifiés sur le territoire et s'ouvrira aux pays limitrophes, Belgique et Luxembourg.
- Le campus connecté porté par la communauté de communes de Vitry Champagne et Der : Articulé avec le projet « action cœur de ville », ce campus bénéficiera d'un tiers lieu innovant d'activités et d'entrepreneuriat équipé d'une salle de co-working, l'accès à des bureaux individuels et un espace détente et de restauration. Un équipement informatique à très haut débit sera installé pour les étudiants. Il constituera un véritable levier à l'ambition vers les études supérieures.
- Le campus connecté porté par l'agglomération de Chaumont « Du projet au succès » : Il fonctionnera pour la 3ème année. Parfaitement implanté au cœur de ville et inscrit dans la dynamique de développement du territoire, l'ambition sera d'accueillir encore plus d'étudiants et de s'ouvrir à l'accueil des sportifs notamment du club de volley professionnel pour leur faciliter les poursuites d'études adaptées à une future reconversion.

- Le campus connecté porté par la communauté d'agglomérations de Bar-le-Duc Sud Meuse « les sentiers de la réussite » :
Ouvert en 2019, il est accueilli dans un espace spécialement aménagé au sein du lycée Poincaré à Bar-le-Duc, grâce à l'appui du conseil régional. Ouvert à tout le public du territoire meusien, il permettra aux futurs étudiants de suivre des cursus de bac+1 à bac+5, et permettra également un accompagnement des étudiants du territoire à leurs poursuites d'études au sein de l'Université de Lorraine, partenaire du campus.

— UN SOUTIEN FINANCIER POUR LES FAMILLES

Deux nouvelles mesures à la rentrée 2021

La revalorisation de la prime d'internat a pour objectif de couvrir le plus largement possible les frais de pension des élèves boursiers internes. À la rentrée scolaire 2020, une première revalorisation avait permis de passer d'un montant forfaitaire unique de 258 € à un montant variable selon l'échelon de l'élève boursier.

Une deuxième étape sera franchie à la rentrée 2021 avec une augmentation de la prime d'internat de 69 € dès le premier échelon et une progression de 69 € entre chaque échelon pour atteindre 672 € pour les élèves boursiers à l'échelon 6 du lycée, soit une augmentation totale de 160 % par rapport à la rentrée scolaire 2019.

L'extension de la bourse au mérite aux élèves de CAP : dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle, l'extension de la bourse au mérite (aujourd'hui uniquement réservée aux élèves inscrits dans un cursus menant à un baccalauréat général, technologique ou professionnel) aux élèves boursiers scolarisés en CAP répond à la volonté de promouvoir l'excellence de la voie professionnelle. Elle permet d'établir une équité de traitement pour les élèves souhaitant intégrer une formation favorisant une insertion professionnelle rapide à l'issue de la troisième.

En 2021, plus de 812 millions d'euros sont consacrés à l'ensemble des dispositifs de bourses de collège et de lycée, soit 4,5 % de plus qu'en 2020. En complément de ces aides, le ministère prévoit une enveloppe de plus de 51 millions d'euros, en augmentation de près de 60 % par rapport à 2020, dédiée aux fonds sociaux pour soutenir la scolarité des élèves des familles les plus fragiles.

L'allocation de rentrée scolaire

L'allocation de rentrée scolaire, versée par la caisse des allocations familiales et destinée aux familles d'enfants scolarisés de six à dix-huit ans, vient compléter les aides aux ménages les plus modestes. Cette aide a bénéficié à 5,4 millions d'enfants en 2020 et s'élève à 2,59 milliards d'euros.



3.4 - VISER LES SOMMETS GRÂCE AUX INTERNATS D'EXCELLENCE

— UNE RELANCE DE LA POLITIQUE DES INTERNATS : ENJEUX ET OBJECTIFS

Loin de n'être qu'un lieu d'hébergement, chacun des internats de l'académie est construit autour d'un véritable projet éducatif et pédagogique, porteur d'une ambition pour chacun des élèves qu'il accueille.

Le plan « Internats d'excellence » a été déployé au cours de l'année scolaire 2020 afin de proposer une offre plurielle d'internats avec une capacité d'accueil plus homogène et de meilleure qualité sur l'ensemble du territoire, et un internat accessible au plus grand nombre.

3 types de labels

Trois types d'internats peuvent être labellisés :

- **Les résidences à thème** (artistique, sportif, numérique, ouverture internationale, environnement et biodiversité, sciences, et enfin métiers) ;
- **Les internats d'excellence dans lesquels les internes bénéficient d'un** accompagnement pédagogique personnalisé (révision des cours, accompagnement du travail personnel) et leur sont également proposées des activités sportives et culturelles à vivre collectivement ;
- **Les internats du pro** sont ouverts aux jeunes préparant un CAP, un bac pro ou un BTS, ils permettent d'étudier dans la filière choisie mais aussi, par la qualité du cadre de vie et des prestations, d'être un facteur d'épanouissement et de développement personnel.

Des collèges et des lycées des quatre départements de l'académie se sont mobilisés et ont présenté leur candidature.

Dans l'académie de Reims, 9 établissements ont reçu ce label pour une durée de 5 années scolaires complètes.

Pour son renouvellement, le projet éducatif d'internat devra faire l'objet d'une évaluation. Au cours de ces 5 années, un accompagnement est proposé à chacune des équipes par les acteurs académiques afin de garantir des projets éducatifs et pédagogiques renforcés et innovants.

— REPÈRES

55 établissements proposent des internats (2 établissements régionaux d'enseignement adapté, **6 collèges**, **47 lycées**)

6 289 élèves et étudiants accueillis (**100** élèves en EREA, **128** collégiens, **5 326** lycéens, **735** étudiants)

— LES INTERNATS LABELLISÉS DANS L'ACADÉMIE

Ardennes

Collège Arthur Rimbaud, Charleville-Mézières

Label : résidence thématique
Thème : résidence Monde
Cible : élèves boursiers, réponse à la ruralité en lien avec l'ouverture internationale
Périmètre du recrutement : local, départemental
Nombre de places : 18

Aube

Cité scolaire Gaston Bachelard, Bar-sur-Aube

Label : internat d'excellence
Thème : tutorat, parcours, réussite, ouverture culturelle et sportive, qualité de vie, bien-être
Cible : éducation prioritaire, quartier prioritaire de la politique de la ville, élèves boursiers, ruralité, cordées de la réussite, spécialité cinéma audiovisuel, collégiens et lycéens
Périmètre du recrutement : local, départemental académique, inter-académique
Nombre de places : 163

Lycée professionnel Denis Diderot, Romilly-sur-Seine

Label : internat du pro
Thème : résidence olympique
Cible : éducation prioritaire, quartier prioritaire de la politique de la ville, élèves boursiers, ruralité
Périmètre du recrutement : local, départemental, académique
Nombre de places : 67

Marne

Collège Robert Schuman de Reims

Label : internat d'excellence
Thème : mixité sociale
Cible : quartier prioritaire de la politique de la ville, élèves boursiers, ouverture culturelle, sportive
Périmètre du recrutement : local, départemental, académique
Nombre de places : 55

Lycée polyvalent Georges Brière de Reims

Label : internat d'excellence
Thème : réussite et personnalisation, éducation et citoyenneté, ouverture sur le monde
Cible : quartier prioritaire de la politique de la ville, élèves boursiers, ouverture culturelle, sportive
Périmètre du recrutement : local, départemental académique
Nombre de places : 180

Lycée polyvalent Stéphane Hessel d'Épernay

Label : résidence thématique
Thème : résidence Monde
Cible : élèves boursiers, réponse à la ruralité en lien avec l'ouverture internationale
Périmètre du recrutement : local, départemental, académique
Nombre de places : 265

Haute-Marne

Collège Louis Bruntz de Bourmont entre Meuse et Mouzon

Label : résidence thématique
Thème : résidence olympique (sports et jeux)
Cible : éducation prioritaire, quartier prioritaire de la politique de la ville, élèves boursiers, ruralité, sections sportives
Périmètre du recrutement : local, départemental, académique, inter-académique
Nombre de places : 80

Collège Cressot et lycée Philippe Lebon de Joinville

Label : internat d'excellence
Thème : accueil, réussite et ouverture sur le monde
Cible : éducation prioritaire, quartier prioritaire de la politique de la ville, élèves boursiers, ruralité, collégiens et lycéens
Périmètre du recrutement : local, départemental, académique, inter-académique
Nombre de places : 110

Lycée professionnel Émile Baudot de Wassy

Label : internat du pro
Thème : ouverture culturelle et sportive
Cible : éducation prioritaire, quartier prioritaire de la politique de la ville, élèves boursiers, ruralité
Périmètre du recrutement : local, départemental, académique
Nombre de places : 54



3.5 - FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA MIXITÉ SOCIALE

— AFFECTATION : AGIR SUR LES DÉROGATIONS ET LA SECTORISATION

Dérogations : priorité donnée aux élèves boursiers

Le cadre dans lequel les dérogations ont été examinées pour l'affectation en collège lors de la rentrée scolaire 2021 a été réaffirmé et précisé. Une priorité impérative a été donnée aux élèves en situation de handicap, aux élèves présentant des besoins médicaux particuliers et aux élèves boursiers. Afin que ces élèves puissent se voir accorder des dérogations, les demandes de dérogation pour convenance personnelle n'ont plus vocation à être acceptées.

Cette mesure doit notamment permettre d'améliorer l'accès des élèves boursiers aux collèges favorisés.

Poursuivre et amplifier les actions en matière de sectorisation

De nombreuses actions ont été lancées pour la rentrée scolaire 2021, autour de plusieurs axes :

- La constitution de secteurs multicollèges, dans le prolongement de l'expérimentation menée dans l'académie de Paris depuis 2016. Les secteurs multicollèges offrent de réelles perspectives de mixité en élargissant le secteur de recrutement à un territoire plus vaste. Dans ce cadre, les familles expriment des vœux d'affectation dans l'un ou l'autre collège du secteur élargi ; ces vœux sont ensuite traités selon l'ordre de priorité défini par les autorités académiques. Une autre possibilité de renforcement de la mixité sociale consiste, pour un secteur comportant plusieurs collèges, à affecter les élèves du secteur sur l'un ou l'autre des collèges en fonction du niveau (6^e, 5^e, etc.).
- Au lycée, l'élargissement du secteur de

recrutement à plusieurs établissements permet d'augmenter le choix des familles et de renforcer la mixité sociale. Cette démarche s'avère d'autant plus pertinente qu'elle s'inscrit dans la continuité de la réforme des lycées : l'adoption d'une carte d'enseignements de spécialité, concertée entre lycées généraux et technologiques d'un même bassin ou d'un réseau d'établissements, permet d'organiser un recrutement des élèves à la même échelle. Les mutualisations entre établissements au sein d'un même bassin de formation permettent de suivre un enseignement de spécialité dans un autre lycée que son lycée de scolarisation.

- La redéfinition des secteurs, le cas échéant dans le cadre d'ouvertures/fermetures d'établissements.

— ACCUEILLIR DAVANTAGE D'ÉLÈVES BOURSIERS

Accueillir davantage d'élèves boursiers dans les établissements les plus favorisés

L'objectif est d'aboutir à une mixité sociale réelle dans les collèges et les lycées, avec pour cible :

- de doubler, au minimum, d'ici deux ans la part des boursiers dans les établissements aux IPS les plus élevés ;
- à terme (cinq ans), de rapprocher la part des boursiers dans les établissements aux IPS les plus élevés des moyennes académiques.

Au-delà de la mise en œuvre de secteurs multilycées ou multicollèges, tous les leviers permettant d'accueillir davantage d'élèves boursiers dans les établissements favorisés sont mobilisés :

- **sections spécifiques** : le caractère dérogatoire

de l'affectation dans ces sections permet d'accueillir des élèves boursiers ou issus de collèges REP/REP+ qui souhaitent suivre les enseignements correspondants proposés dans des établissements plus favorisés auxquels ils n'auraient pas eu accès dans leur secteur géographique ;

- **la priorité donnée aux élèves boursiers ou issus de collèges REP+ ou REP peut passer par plusieurs canaux :**
 - augmentation du bonus alloué aux boursiers hors secteur ;
 - attribution d'une bonification pour les participants aux Cordées de la réussite ;
 - accompagnement des familles dans la procédure d'affectation ;
 - organisation des jumelages entre un collège défavorisé et un lycée plus favorisé.
- **les Internats d'excellence :** l'internat permet de recruter des élèves géographiquement très éloignés de l'établissement de scolarisation. L'implantation de ces internats dans des établissements favorisés agit concrètement sur la mixité sociale et renforce l'ambition scolaire des internes bénéficiaires en reposant sur les « effets de pairs ».

Plus de mixité sociale pour 100 lycées publics parmi les plus favorisés

En s'appuyant sur ces différents leviers, en fonction de la situation de chaque lycée, un dispositif de contractualisation avec une centaine de lycées est mis en place à la rentrée scolaire 2021 afin que soit significativement augmentée la proportion d'élèves boursiers accueillis dans ces établissements et que soit davantage assurée la réussite des élèves plus défavorisés qui seront accueillis.

Le principe :

- dès la rentrée 2021, et sous réserve que les demandes soient suffisantes, les établissements les plus éloignés de la moyenne académique devront augmenter de 50 % au moins leur proportion d'élèves boursiers et les autres d'au moins 10 %. Cet objectif est modulé en fonction de la situation de chaque établissement mais aussi de ses capacités d'accueil ;
- des engagements seront fixés en matière de réussite des élèves issus de milieux défavorisés accueillis dans l'établissement ;
- les élèves boursiers accueillis dans ces établissements bénéficieront d'un accompagnement afin de favoriser leur épanouissement et leur ouverture culturelle, pour une scolarité réussie.

— RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS LES MOINS FAVORISÉS

Des efforts engagés en matière de répartition de l'offre scolaire

Les actions déjà conduites en matière d'offre de formation (classes bilangues, langues anciennes, éducation artistique et culturelle) ont d'ores et déjà permis de réduire fortement les inégalités entre les établissements favorisés et défavorisés.

La même volonté a présidé à l'élaboration de la carte des spécialités à l'occasion de la réforme du lycée général et technologique. Ainsi, alors que 84 % des lycées publics offraient les trois séries avant la réforme, 93 % des lycées publics proposent au moins les sept enseignements de spécialité les plus courants (mathématiques ; physique-chimie ; sciences de la vie et de la Terre ; histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ; humanités, littérature et philosophie ; langues, littératures et cultures étrangères ; sciences économiques et sociales). La carte d'implantation de la spécialité numérique et sciences informatiques a notamment permis de valoriser des lycées moins attractifs. L'implantation de la nouvelle spécialité éducation physique, pratiques et culture sportive (EPPCS) vise le même objectif : elle sera ouverte dans 3 lycées de l'académie à la rentrée.

Enfin, un travail est en cours sur la carte de formation dans la voie professionnelle, avec le développement de nouveaux diplômes (notamment en matière numérique et cyber), et des partenariats avec le monde professionnel (comme le projet P-Tech à destination de lycéens issus de milieux défavorisés).

Offrir des parcours d'excellence dans les établissements les moins favorisés

Le renforcement des parcours linguistique, numérique et culturel, le cas échéant adossés au développement des Cordées de la réussite, constitue un levier majeur pour améliorer l'ambition scolaire des élèves et rendre les établissements plus attractifs.

À titre d'illustration, de nombreuses démarches sont engagées à la rentrée 2021 autour de l'apprentissage des langues :

- **logique de préparation renforcée** à des parcours d'excellence à travers les sections internationales ;
- **développement de cursus bilingues** assurant un continuum entre le premier et le second degré ;
- **accords de coopération** entre collèges et lycées offrant une section bachibac pour développer et accompagner l'ambition d'élèves issus de collèges en éducation prioritaire et en zone rurale ;
- **développement du dispositif Emile** (enseignement des matières par l'intégration d'une langue étrangère dans le premier degré).

Poursuite du dédoublement des classes en éducation prioritaire



20 % des élèves

ne maîtrisent pas
les savoirs fondamentaux
à l'issue de l'école primaire :

- la lecture
- l'écriture
- calcul

3 OBJECTIFS

- ✓ Maîtrise des savoirs fondamentaux pour un parcours scolaire réussi
- ✓ Réduction des inégalités sociales
- ✓ Renforcement de l'encadrement pédagogique

DÉPLOIEMENT DES CLASSES DÉDOUBLÉES DANS L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

2017	2018	2019	2020	2021
<ul style="list-style-type: none">• 100 % des CP dédoublés en REP+	<ul style="list-style-type: none">• 100 % des CP dédoublés en REP+• 100 % des CP dédoublés en REP• 75 % des CE1 dédoublés en REP+	<ul style="list-style-type: none">• 100 % des CP dédoublés en REP+• 100 % des CP dédoublés en REP• 100 % des CE1 dédoublés en REP+• 100 % des CE1 dédoublés en REP	<ul style="list-style-type: none">• 100 % des CP dédoublés en REP+• 100 % des CP dédoublés en REP• 100 % des CE1 dédoublés en REP+• 100 % des CE1 dédoublés en REP• 15 % des GS dédoublées en REP/REP+	<ul style="list-style-type: none">• 100 % des CP dédoublés en REP+• 100 % des CP dédoublés en REP• 100 % des CE1 dédoublés en REP+• 100 % des CE1 dédoublés en REP• 50 % des GS dédoublées en REP/REP+

À la rentrée scolaire 2021, **330 000 élèves** sont concernés.

PLAFONNEMENT DES CLASSES À 24



+ de 86 %

des classes de GS, CP et CE1
de l'enseignement public bénéficieront
d'un effectif inférieur ou égal
à 24 élèves à la rentrée 2021.



3.6 - PRÉSERVER LA SANTÉ DES ÉLÈVES

© Stéphanie Lacombe - MENJS

— LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET DE SANTÉ

Face aux inégalités sociales et territoriales de santé relevées dans l'académie, un protocole a été mis en place en 2018 afin de repérer et dépister les difficultés de santé des élèves, en ciblant les publics les plus fragiles.

Des priorités de santé publiques ont été mises en œuvre autour de :

- La promotion de l'hygiène alimentaire et de l'activité physique avec le programme régional « lycéen bouge » et le programme « Nuts » à destination des élèves du 1er degré ;
- La prévention des conduites addictives, avec le déploiement de différents programmes régionaux, des permanences assurées par les Consultations jeunes consommateurs dans les lycées et la mise en place d'un projet académique de prévention de consommation des cannabinoïdes de synthèse ;
- La promotion de la santé sexuelle, avec la formation d'intervenants et un travail partenarial avec les centres de planification et d'éducation familiale et le réseau périnatal de Champagne-Ardenne ;
- La promotion de l'hygiène bucco-dentaire avec des actions de dépistage menées en partenariat avec l'Union française pour la santé bucco-dentaire ;
- La promotion de la vaccination.

— LES PETITS-DÉJEUNERS À L'ÉCOLE

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'accès de tous les élèves à un petit-déjeuner équilibré s'est imposé comme une nécessité pour garantir l'égalité des chances entre les enfants.

D'abord expérimentée dans les écoles volontaires de 27 départements en 2019 (dont les 4 départements de l'académie), la mesure a été généralisée à partir de septembre 2019 à l'ensemble des écoles REP et REP+, quartier prioritaire de la ville et des territoires fragiles.

Cette opération permet aux enfants de ne pas commencer la journée le ventre vide, de rester concentrés toute la matinée et d'apprendre dans les meilleures conditions. Elle vise également une éducation à l'alimentation.

— MIEUX DANS SON CORPS, MIEUX DANS SA TÊTE

Éduquer à l'alimentation et au goût

L'éducation à la nutrition intervient dès l'école, où les enfants acquièrent leurs premières habitudes alimentaires. Les enseignants jouent un rôle clé pour apprendre aux élèves les règles d'un bon comportement alimentaire et leur faire connaître les effets de l'alimentation sur la santé.

Afin de soutenir les équipes éducatives, un vademecum d'éducation à l'alimentation et au goût a été diffusé en 2020. Cette éducation transversale peut être appréhendée par l'ensemble de la communauté éducative dans la totalité du fait alimentaire, qui se décline en plusieurs dimensions : nutritionnelle, sensorielle, environnementale et écologique, patrimoniale et culturelle.

Encourager l'activité physique quotidienne

La pratique quotidienne d'activité des jeunes est encore insuffisante. Face à l'augmentation préoccupante des problèmes liés au surpoids et à l'obésité chez les enfants et les adolescents, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports développe de nouveaux programmes sur les différents temps de l'élève.

En collaboration avec le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé à destination des écoles élémentaires pour promouvoir **30 minutes d'activité physique par jour**. Les formes que peuvent prendre ces 30 minutes sont variées et doivent être adaptées au contexte de chaque école.

Favoriser le bien-être des élèves face à la crise sanitaire

La majorité des élèves ont trouvé au sein de leur milieu familial un environnement protecteur et rassurant face à la crise. Toutefois, les périodes de confinement et de déconfinement ont pu générer, chez de nombreux enfants et adolescents, un niveau élevé d'anxiété. Ce dernier a pu faire apparaître ou aggraver des symptômes de stress ou de détresse psychologique, voire des troubles anxieux ou psychopathologiques chez certains d'entre eux.

Les équipes éducatives sont pleinement mobilisées pour repérer les élèves en souffrance psychologique et les signes de maltraitance susceptibles d'y être associés. Par leur attention quotidienne portée aux élèves, par la qualité de leur relation aux familles, elles participent d'une sécurisation des enfants et des jeunes, et de leur orientation vers les personnels compétents. Pour les soutenir, de nombreux outils, produits notamment en partenariat avec l'hôpital Robert-Debré, ont été diffusés durant la crise.

Désormais, la préoccupation du bien-être des élèves doit s'ancrer dans la durée. De nouvelles ressources seront proposées aux équipes éducatives au cours de l'année 2020-2021 pour répondre à ce défi.

— FOCUS

Des personnels de santé en première ligne



Tests salivaires réalisés par le personnel de santé de l'académie le 12 mars 2021.

Le personnel de santé de l'académie a été fortement sollicité depuis le début de la crise sanitaire. Il a assuré notamment les tests pour les élèves et personnels des écoles et établissements scolaires, comme ici à l'école Jean Macé de Reims (51) en mars dernier.

4.



L'ÉPANOUISSEMENT

DANS TOUS LES TEMPS

DE L'ENFANT





4.1 - ACCOMPAGNER LES CENTRES DE LOISIRS

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a intégré les services Jeunesse et Sports au 1er janvier 2021, ce qui permet de mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques concernant tous les temps de l'enfant.

— ACCOMPAGNER LES CENTRES DE LOISIRS : LE « PLAN MERCREDI » POUR LES PLUS JEUNES

Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) sont des lieux de vie des enfants et des jeunes et constituent des temps éducatifs complémentaires aux apprentissages acquis dans le temps scolaire et familial. Ce sont des espaces de socialisation qui favorisent le développement de l'enfant et son esprit critique.

Le Gouvernement a lancé le « Plan mercredi » en 2018 avec l'ambition : construire un cadre de confiance pour les usagers et les organisateurs des accueils collectifs de mineurs le mercredi, visant un double objectif de qualité des activités proposées et de continuité éducative entre les temps scolaires et périscolaires.

Le « Plan mercredi » vient conforter l'idée que les temps scolaires et périscolaires sont synonymes de continuité éducative et s'adosse nécessairement à un Projet Éducatif de Territoire (PEdT).

Il permet aux organisateurs d'accueils de loisirs signataires de bénéficier d'assouplissements réglementaires prévus par le Code de l'action sociale et des familles (CASF) :

- desserrement des taux d'encadrement ;
- inclusion des intervenants ponctuels dans le calcul des taux d'encadrement ;
- réduction de la durée minimale de fonctionnement requise pour l'accueil de loisirs

périscolaire.

Le label « Plan mercredi » s'organise autour de quatre axes :

- la complémentarité des enjeux éducatifs des temps périscolaires du mercredi avec les autres temps ;
- l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants, en particulier des enfants en situation de handicap ;
- l'inscription des activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs ;
- la proposition d'activités riches et variées comprenant des sorties éducatives et visant une réalisation finale.

Le label « Plan mercredi » en région Grand Est :

256 labels « Plan mercredi » concernent plus de 310 000 enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire.

— RELANCER LE PLAN MERCREDI

Des mesures d'accompagnement au bénéfice des collectivités

À compter de la rentrée scolaire 2020, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et la caisse nationale des allocations familiales ont lancé un plan de relance bi annuel du Plan mercredi doté d'une enveloppe de **122 millions d'euros**. Ce plan propose des aides à l'investissement pour créer de nouveaux accueils de loisirs fonctionnant notamment le mercredi et pour rénover l'offre existante. Il augmente également les aides au fonctionnement apportées aux collectivités (situées dans les territoires prioritaires en déficit d'offre le mercredi) et apporte une aide à l'ingénierie pour les collectivités désireuses

d'être accompagnées dans la création d'une offre nouvelle d'accueil le mercredi et la mise en place de dynamiques partenariales locales. En outre, un appel à projets départementaux a été lancé pour développer la citoyenneté, l'ouverture aux langues et cultures étrangères, l'éducation artistique et culturelle, les sports et l'éducation à l'environnement dans les Plans mercredi. Ce plan s'accompagne enfin de la création d'une plateforme de ressources périscolaires, disponible sur Canopé, et d'un portail « Plan mercredi » sur le site du ministère.

De nombreux acteurs impliqués

Les groupes d'appui départementaux (GAD)

: constitués des services de l'État (éducation nationale, jeunesse et sports), de la CAF, du conseil départemental, des associations d'éducation populaire, du mouvement sportif et autres acteurs éducatifs, les GAD ont pour mission d'accompagner les collectivités dans la construction de leur offre périscolaire en lien avec les projets d'écoles, de les soutenir pour trouver des solutions aux difficultés de recrutement de personnels d'animation, de locaux et de transports et de les guider dans les procédures réglementaires et administratives.

Les associations d'éducation populaire :

dans le cadre des appels à projets départementaux notamment, elles accompagnent les collectivités dans la mise en place d'un projet éducatif territorial/Plan mercredi grâce à leur expertise pédagogique et en ingénierie de projets. Elles proposent des interventions pédagogiques dans différents domaines, met à disposition des ressources pédagogiques, aide à construire des partenariats avec des équipements culturels et sportifs.

Le mouvement sportif : il met à disposition ses matériels, ses éducateurs et ses bénévoles pour des activités sportives proposées au sein ou à l'extérieur de l'accueil de loisirs.



4.2 - CONTINUER D'APPRENDRE PENDANT LES VACANCES : LES « VACANCES APPRENANTES »

Le dispositif « Vacances apprenantes » a été lancé en mai 2020 pour répondre aux conséquences de la crise sanitaire et offrir aux élèves la possibilité d'allier expériences collectives, partage et remobilisation des savoirs.

Les différents dispositifs proposés visent le renforcement des apprentissages, la culture, le sport et le développement durable.

Quatre dispositifs ont ainsi pu être déployés :

- **L'école ouverte** du CP à la terminale, qui se déploie dans tous les territoires fragilisés par la crise sanitaire et ses conséquences économiques afin de permettre aux élèves de bénéficier de renforcement scolaire, d'activités éducatives et de loisirs ;
- **L'été du pro** pour les lycéens professionnels leur permettant d'avoir accès à leurs ateliers pendant l'été ;
- **L'école ouverte buissonnière**, qui permet aux élèves de partir en excursion avec leur classe pendant plusieurs jours ;
- **Mon patrimoine à vélo**, pour que les élèves puissent découvrir à vélo, pendant un ou plusieurs jours, leur patrimoine de proximité.

— BILAN ACADÉMIQUE ÉTÉ 2021

1er degré

44 écoles engagées proposant :

- 57 écoles ouvertes (33 en juillet et 23 en août) ;
- 4 « écoles ouvertes buissonnières » ;
- 1 800 élèves concernés.

Collèges

33 établissements engagés proposant :

- 48 « écoles ouvertes » ;
- 4 « écoles ouvertes buissonnières » ;
- 4 « Mon patrimoine à vélo » ;
- Plus de 2 000 élèves concernés.

Lycées

4 établissements engagés proposant :

- 3 « été du pro » ;
- 1 « école ouverte » ;
- 1 « école ouverte buissonnière » ;
- 1 « mon patrimoine à vélo »
- 90 élèves concernés.

Des Vacances apprenantes pour tous les élèves volontaires



Renforcer ses
compétences
scolaires



S'amuser,
se dépenser,
se cultiver



Rencontrer
de nouvelles
personnes



S'engager
dans des projets
collectifs

L'ÉCOLE OUVERTE

• C'EST QUOI ?

Du renforcement scolaire le matin, des activités l'après-midi

→ 3 déclinaisons proposées à l'été 2021 :

1 ÉCOLE OUVERTE BUISSONNIÈRE

- du CP à la terminale
- des séjours en zone rurale
- sensibilisation au développement durable

2 MON PATRIMOINE À VÉLO - NOUVEAU

- du CP à la terminale
- des excursions à la journée ou des séjours
- découverte de son patrimoine de proximité

3 L'ÉTÉ DU PRO

- lycéens professionnels
- dans son établissement d'origine ou dans un établissement avec des plateaux techniques adaptés
- découverte de métiers ou d'une nouvelle filière professionnelle

LES COLOS APPRENANTES

• C'EST QUOI ?

Des colonies de vacances labellisées pour la qualité de leurs activités éducatives

• QUI PARTICIPE ?

Jeunes scolarisés de 3 à 17 ans, prioritairement issus des quartiers prioritaires de la ville ou en zones rurales

• QUI ORGANISE ?

Associations d'éducation populaire, collectivités territoriales, structures privées, comités d'entreprise

• QUELLES ACTIVITÉS ?

Renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable



BON À SAVOIR

Une aide de l'État pouvant atteindre **80 %** du coût du séjour* versée aux collectivités partenaires

* plafonnée à 400 € par mineur et par semaine.



© Julie Bourges - MENJS

4.3 - DÉVELOPPER LA CRÉATIVITÉ ET LA SENSIBILITÉ DE CHACUN

L'éducation artistique et culturelle (EAC) permet à 100% des élèves de l'académie, de l'école au lycée, d'accéder à des connaissances et des pratiques culturelles, avec une attention particulière portée aux écoles et établissements éloignés de l'offre culturelle, aux réseaux d'éducation prioritaire et aux lycées professionnels.

Cet accès de la culture au plus grand nombre facilite l'ouverture au monde, le partage et la tolérance.

Cette politique se décline en plusieurs priorités :

- Lire, fréquenter le livre ;
- Chanter, pratiquer la musique et le chant choral ;
- Oraliser, pratiquer le théâtre ;
- Regarder, s'éduquer au patrimoine ;
- Développer son esprit critique, par l'éducation à l'image, aux médias.

Elle est régie par la charte de l'éducation artistique et culturelle.

L'académie a mis en place un dispositif fédérateur et singulier, le projet artistique globalisé (PAG) qui regroupe autour d'une même action plusieurs classes d'établissements différents, en s'adossant le plus souvent à un jumelage avec une structure culturelle.

Enfin, le dispositif théâtre en REP favorise la pratique de l'oral, de la confiance en soi, la socialisation par le biais d'une action théâtre portée dans chaque école et collège des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+).

D'autres dispositifs viennent s'ajouter, comme par exemple les résidences « La fabrique Grand Est », projet initié par la DRAC Grand Est dès 2018, en coopération avec les rectorats de Nancy-Metz, de Reims et de Strasbourg et avec la participation des conseils départementaux et des acteurs culturels locaux ou encore les concours tels que le Goncourt

des lycéens.

L'académie organise également chaque année le Forum d'éducation artistique et culturel (Féac). Unique en France, le Féac décliné dans les ateliers Canopé des départements permet aux acteurs de l'EAC de se rencontrer au travers de conférences, ateliers, agoras etc.

À compter de la rentrée 2021, deux établissements Lieux d'arts et de culture (LAC) par département seront porteurs d'une programmation artistique et culturelle accessible aux établissements et aux écoles du secteur. Ces établissements seront de véritables têtes de réseau d'éducation artistique et culturelle :

- **Ardenne** : le collège Turenne-Sedan, avec comme partenaires la MJC Calonne, le Pôle danse et la Maison du Patrimoine et le collège Drouot de Vouziers, avec pour partenaire le centre culturel Les Tourelles et la Maison de l'architecture ;
- **Aube** : le collège Le noyer Marchand avec pour partenaire le centre d'art contemporain Passages (le 2^e établissement reste à préciser) ;
- **Marne** : le collège La fontaine du Vé avec pour partenaire La comédie de Reims et le collège Louis Pasteur de Sermaize avec pour partenaire La comète de Châlons-en-Champagne ;
- **Haute-Marne** : le collège amiral Decrès de Châteauvillain avec pour partenaire La maison Laurentine, et le collège Montmenroncy de Bourbonne-les-Bains avec pour partenaire l'association de théâtre de marionnettes Tintamars.

— REPÈRES

- 91** PAG et résidences d'artistes dans **107** établissements du 2nd degré
- 129** PAG et résidences d'artistes dans **247** écoles du 1er degré.
- 30** théâtre en REP

— PASS CULTURE

Mission de service public porté par le ministère de la Culture et porté par les préfetures, le pass Culture permet aux jeunes d'accéder, l'année de leurs 18 ans, à une application qui délivre 300 € pendant 24 mois pour découvrir et réserver des propositions culturelles de proximité ainsi que des offres numériques, des livres, des concerts, des spectacles au théâtre, des musées, des cours de musique, des abonnements numériques.

À compter de janvier 2022, le pass Culture sera ouvert à tous les élèves de la 4^e à la terminale. Un montant global de 200 € par élève permettra à chacun de bénéficier de sorties individuelles ou collectives accompagnées de leurs professeurs.

Cette évolution majeure en matière de politique d'accès à la culture de la jeunesse vient compléter l'offre du pass Culture actuellement proposée à tous les jeunes de 18 ans. L'objectif est d'atteindre chaque année 100 % des élèves concernés par une action d'éducation artistique et culturelle (EAC) en donnant de nouveaux moyens d'agir aux professeurs et en guidant les élèves vers leur autonomie progressive jusqu'à leur majorité.

Une Rentrée en musique pour se retrouver

Après une année de crise sanitaire qui a entravé la conduite de projets musicaux, la rentrée 2021 permettra aux élèves, aux familles, aux professeurs et aux artistes de se retrouver autour de la **Rentrée en musique du 2 au 7 septembre**, moment musical et festif qui accompagne la rentrée scolaire depuis 2017. Cette journée de fête sera l'occasion de mettre en valeur les partenaires artistiques et culturels des écoles et des établissements.

— FOCUS

Vers le 100 % EAC dans les Ardennes



Le recteur, Olivier Brandouy a signé le 25 mai 2021 au collège Eva Thomé d'Attigny (08) le contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) des Ardennes. Un dispositif unique au bénéfice des élèves.

Le CTEAC est le fruit d'un partenariat mené entre l'Éducation nationale, représentée par le recteur d'académie Olivier Brandouy, l'État, représenté par le préfet Jean-Sébastien Lamontagne, le département des Ardennes, représenté par le président Noël Bourgeois, le réseau Canopé représenté par la directrice des ateliers de la Marne et des Ardennes, Sylvie Lachat et la CAF des Ardennes, représentée par son directeur Guillaume Morel, ce, en lien avec la Direction régionale des affaires culturelles représentée par sa directrice, Christelle Creff. Cette convention décline les objectifs culturels inscrits au titre du pacte Ardennes, du plan stratégique du conseil départemental des Ardennes et du Schéma départemental de développement culturel et artistique. Par cette convention, les différents signataires mènent une réflexion sur les enjeux, les objectifs et les actions visant à renforcer la politique d'éducation artistique et culturelle pour les jeunes ardennais. Chacun s'engage à élaborer une offre cohérente, de qualité et pérenne autour de l'objectif partagé du 100 % EAC. La Haute-Marne doit à son tour signer une convention en septembre.

Pass Culture pour les élèves de la 4^e à la terminale



AUJOURD'HUI



Le pass Culture pour tous les jeunes de 18 ans



Sur l'ensemble du territoire national



300 € à dépenser sur 2 ans en biens et services culturels

À PARTIR DE LA RENTRÉE 2021-2022



Le pass Culture étendu à tous les élèves de la 4^e à la terminale



25 € par an à partir de la 4^e, puis 50 € par an pendant les années de lycée

TROIS OBJECTIFS

1 100 % des élèves concernés

2 Un engagement renforcé des élèves à des projets culturels

3 Un parcours d'éducation artistique et culturelle cohérent et progressif

DEUX DÉCLINAISONS SCOLAIRES

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS SOUS CONTRAT

PART INDIVIDUELLE*

PART COLLECTIVE**

Collégiens 4 ^e			25 €/élève
Collégiens 3 ^e			25 €/élève
Lycéens 2 ^{de}	20 €	+	30 €/élève
Lycéens 1 ^{re}	30 €	+	20 €/élève
Lycéens Tle	30 €	+	20 €/élève

*La part individuelle fonctionne de manière semblable au pass Culture +18 ans.

**La part collective permet à un professeur de financer des activités EAC pour sa classe.

LES ACTEURS

- Association avec le ministère de la Culture
- 1 référent culture par collège et par lycée
- L'outil Adage pour les professeurs pour géolocaliser les offres collectives pass Culture

LE CALENDRIER

- **Octobre 2021**
Phase de test de l'application dans les académies pilotes de Rennes et Versailles
- **Début 2022**
Généralisation à toutes les académies





4.4 - S'ÉPANOUIR PAR LE SPORT

Outre les valeurs développées telles que le dépassement de soi, le respect, le collectif, faire plus de place au sport à l'école répond à un enjeu de santé publique afin de lutter contre la sédentarité des enfants et des adolescents qui s'est accentuée avec la crise sanitaire.

— SAVOIR NAGER, SAVOIR ROULER À VÉLO

« Savoir nager » et « aisance aquatique »

Le dispositif « J'apprends à nager » soutient les stages d'apprentissage de la natation pour les enfants de 6 à 12 ans ne sachant pas nager, résidant prioritairement dans les zones carencées (QPV et ZRR) et pour les enfants handicapés âgés de 6 à 14 ans. Il a été complété en 2019 par le dispositif "Aisance aquatique" qui consiste en la mise en place d'actions d'apprentissage de l'aisance aquatique à destination d'enfants de 4 à 6 ans ne sachant pas nager et jusqu'à 10 ans pour les enfants handicapés, ainsi que l'organisation de formations à l'enseignement de l'aisance aquatique.

Les sessions d'apprentissage peuvent se dérouler pendant les vacances scolaires, pendant les week-ends, ou lors des temps périscolaires. À l'issue de leur stage, les enfants devront réussir le test du Sauv'Nage ou un test d'aisance aquatique. Initialement en piscines, ces deux programmes sont étendus depuis 2020, à des lieux de pratiques différents comme les lacs ou les piscines privées de camping ou d'hôtel.

Les dispositifs en chiffres :

En 2021, pour le Grand Est, le nombre prévisionnel d'enfants concernés par ces politiques publiques est estimé à environ 9 000, pour un budget de l'Etat de 342 000 € (contre 201 472 € en 2020).

« Savoir rouler à vélo »

« Savoir rouler à vélo » (SRAV) a été lancé en 2019. Ce programme est destiné aux enfants du primaire et vise à généraliser l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire pour une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège. Il constitue un des éléments structurants du plan « vélo et mobilités actives » centré sur le triplement l'utilisation du vélo à l'horizon 2024, en passant de 3 à 9 % du total des déplacements quotidiens des Français.

L'objectif est d'atteindre 25% des élèves inscrits au CM2 en 2022.

Pour la région académique Grand Est, l'objectif pour 2021 est d'atteindre 5 800 jeunes et 15 500 en 2022. Au 1er juillet 2021, plus de 3 600 enfants du Grand Est ont obtenu leur attestation de réussite « savoir rouler à vélo ».

— 30 MINUTES D'ACTIVITÉ PAR JOUR

Il s'agit également d'installer une activité physique quotidienne dans le 1er degré à travers les « 30 minutes d'activité physique par jour », dispositif lancé par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, en collaboration avec le comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 dans le cadre du programme « Génération 2024 ». Les formes que peuvent prendre ces 30 minutes sont variées et doivent être adaptées au contexte de chaque école. Elles peuvent être fractionnées et combinées sur les différents temps scolaires, mais aussi périscolaires. Les temps de récréation peuvent aussi être investis pour amener les enfants à se dépenser davantage et lutter contre la sédentarité avec des pratiques ludiques.

— GÉNÉRATION 2024

En lien avec les services UNSS, l'activité des associations sportives scolaires sera relancée avec le déploiement du label académique « En course pour 2024 », préparatoire à l'obtention du label national « génération 2024 ». Le label national vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes et préparer l'héritage des Jeux Olympiques en créant une dynamique sur le long terme avec les partenaires locaux. Dans l'académie, 123 écoles et établissements scolaires sont déjà labellisés (l'objectif de 150 pour 2024 étant quasiment atteint), soit une hausse de 70% u nombre de candidatures déposées par rapport à l'an dernier. Quatre comités de pilotages assureront dès cette année le suivi des établissements labellisés et contribueront à les accompagner dans les actions qui seront proposées.

Au sein de chaque académie, une classe Pierre de Coubertin-Alice Milliat est raccrochée au label « génération 2024 ». Cette classe hors-sol regroupe 26 élèves issus des quatre départements de notre académie qui se retrouvent 5 fois par an (durant les vacances), autour d'activités sportives et culturelles en lien avec les JO. Elle est parrainée par Céline Gerny, membre de l'équipe de France paralympique d'équitation et professeur des écoles dans l'académie.

Afin de soutenir la pratique sportive, les premières sections d'excellence sportive académiques seront labellisées cette année à partir du vivier des sections sportives scolaires. Le réseau des établissements accueillant des élèves sportifs de haut niveau sera étendu.

Enfin, une attention particulière sera portée à l'entretien de soi, avec la volonté de donner à tous les élèves les connaissances, compétences et outils utiles pour poursuivre une activité physique au-delà des heures données dans le cadre scolaire, la condition physique des élèves ayant été fortement impactée par une hausse importante de la sédentarité liée à la crise sanitaire. L'académie expérimentera cette année la mise en place d'un carnet de suivi de l'activité physique pour les collégiens et lycéens.

— REPÈRE

22 septembre 2021, la journée nationale du sport scolaire sera l'occasion de valoriser les associations sportives méritantes qui ont contribué à soutenir l'activité physique tout au long de la crise sanitaire.

— PASS SPORT : POUR UNE RENTRÉE SPORTIVE

La situation sanitaire a lourdement impacté le sport avec une baisse générale de l'activité physique et sportive des Français. Dans ce contexte, le

gouvernement a voulu une mesure favorisant la prise de licence dans un club à la rentrée 2021, soutenue par un effort financier massif et inédit de 100 M€.

Cette initiative vient ainsi renforcer les passerelles entre le monde scolaire et le monde sportif, en contribuant à mieux faire connaître l'offre sportive dans nos territoires. Le Pass'Sport est une initiative inédite qui permettra à 5,6 millions d'enfants de bénéficier d'une aide de l'État de 50 euros pour s'inscrire dans une association sportive à la rentrée scolaire 2021.

Les sportifs Laure Bouleau et Tony Parker sont les ambassadeurs de cette nouvelle aide gouvernementale qui constitue non seulement une mesure de relance pour le secteur sportif associatif mais aussi une mesure sociale destinée à offrir aux enfants et aux jeunes les plus défavorisés de notre pays l'accès à un cadre structurant et éducatif comme le club sportif peut en proposer.

425 302 jeunes sont éligibles à ces aides ce qui correspond à 228 783 familles bénéficiaires.

Pour le Grand Est, 6 935 000 € permettent de financer 138 700 "Pass'Sport", soit 32,6 % des 425 302 jeunes bénéficiaires potentiels.

— FOCUS

Semaine olympique, para-lympique



Les élèves du collège François Legros de Reims, le 5 février 2021.

Depuis 2017, la SOP mobilise l'ensemble de la communauté éducative dans les écoles, et les établissements scolaires volontaires. Elle est l'occasion de promouvoir l'éducation par le sport et de mettre les valeurs citoyennes et sportives au cœur des enseignements. En 2020, une cinquantaine de projets ont été déposés dans l'académie et une quinzaine d'établissements ont organisé une rencontre avec un sportif de haut-niveau au cours de la SOP qui s'est tenue du 1er au 5 février 2021. C'était le cas au collège François Legros de Reims (51). La venue de la judokate auboise, Mélanie Clément a permis aux élèves de 5^e et de 4^e CHAS (classe à horaire aménagé sportive) de découvrir son parcours.

5.



UN MILLION D'HOMMES

ET DE FEMMES ENGAGÉS





5.1 - S'APPUYER SUR LES ACQUIS DE LA CRISE SANITAIRE

— METTRE EN ŒUVRE LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

La crise sanitaire a conduit l'Éducation nationale à prendre des mesures visant à protéger les élèves et le personnel, tout en continuant à assurer ses missions d'enseignement.

Une mobilisation exemplaire

L'ensemble de la communauté éducative, y compris les partenaires de l'École ont fait preuve d'une mobilisation exemplaire pour former une véritable alliance éducative, s'engageant pour offrir à nos plus jeunes, au-delà du strict temps consacré aux apprentissages scolaires, un continuum éducatif qui passe par le sport, le soutien scolaire, l'appui aux familles, la culture.

Cette mobilisation a permis la magnifique performance de notre École qui est restée ouverte pour accueillir les élèves toute l'année, en limitant les fermetures ponctuelles au plus fort de la crise en avril 2021.

Des évaluations pour mesurer les besoins

Les évaluations réalisées en début d'année scolaire dernière ont montré que des difficultés liées aux apprentissages, bousculés par la fermeture des classes entre les mois de mars et mai 2020, se traduisaient par des compétences à consolider dans bien des cas chez nos plus jeunes. Les professeurs se sont appuyés sur ces évaluations, élève par élève, ils ont adapté les réponses pédagogiques apportées à chacun. Les évaluations de mi-parcours ont montré que les lacunes avaient été grandement comblées, et que les élèves avaient atteint les niveaux espérés en français et en mathématiques notamment.

Un enseignement adapté

Le respect du protocole sanitaire a conduit la majorité des lycées à hybrider les enseignements. Les professeurs ont adapté leur pédagogie pour proposer des activités en classe sur la moitié du temps scolaire habituel et des activités à distance

en complément. Une attention particulière a été portée aux élèves les plus fragiles, par exemple en dérogeant pour eux au principe d'hybridation des enseignements et en leur proposant uniquement des enseignements en présentiel.

— FOCUS

L'hybridation dans les lycées

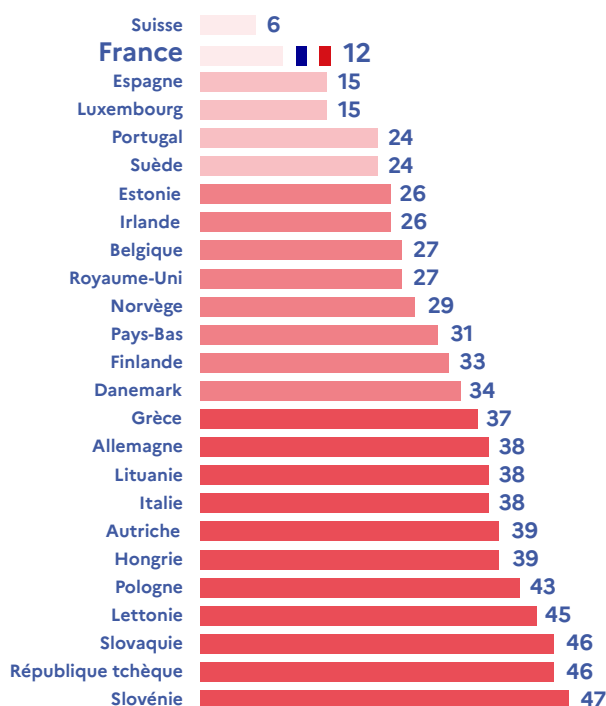
En mai 2021, tous les lycéens ont repris les cours en demi-jauge. Au lycée François 1er de Vitry-le-François, un professeur de mathématiques a assuré un cours hybride innovant en classe virtuelle CNED qu'il a mis en place. Les élèves de seconde en Sciences Numériques et Technologie ont ainsi appris à simuler un mini réseau informatique grâce au logiciel Filius et à travailler sous forme de défis en alternant des activités individuelles et des synthèses collectives.

« Ma classe à la maison »

Le dispositif du Cned « Ma classe à la maison » évolue à partir de la rentrée scolaire 2021 et propose désormais une formule simplifiée, constituée uniquement de classes virtuelles. Les professeurs et les élèves n'ont plus besoin de se créer un compte au préalable. En effet, chaque professeur recevra avant la date de prérentrée, deux liens d'accès à ses classes virtuelles, sur sa messagerie académique. Le premier, unique et personnel, lui permet de lancer et d'administrer ses classes virtuelles, préconfigurées sans salle d'attente. Le second lien est à diffuser à ses élèves afin qu'ils rejoignent la classe virtuelle. Un accès, en cas de perte de ces liens ou pour créer une classe virtuelle avec salle d'attente, est également disponible depuis le portail intranet académique ou depuis la plateforme du Cned (www.classesvirtuelles.cned.fr). Depuis ce dernier accès, chaque professeur accède à des guides de prise en main du dispositif de classes virtuelles.

Durée des fermetures d'établissements scolaires liées au Covid-19

NOMBRE DE SEMAINES DE FERMETURE TOTALES ET PARTIELLES



LA FRANCE ET LA CONTINUITÉ DE L'APPRENTISSAGE À L'ÉCOLE

La France est le pays de l'Union européenne dans lequel les fermetures d'écoles ont été les plus courtes.

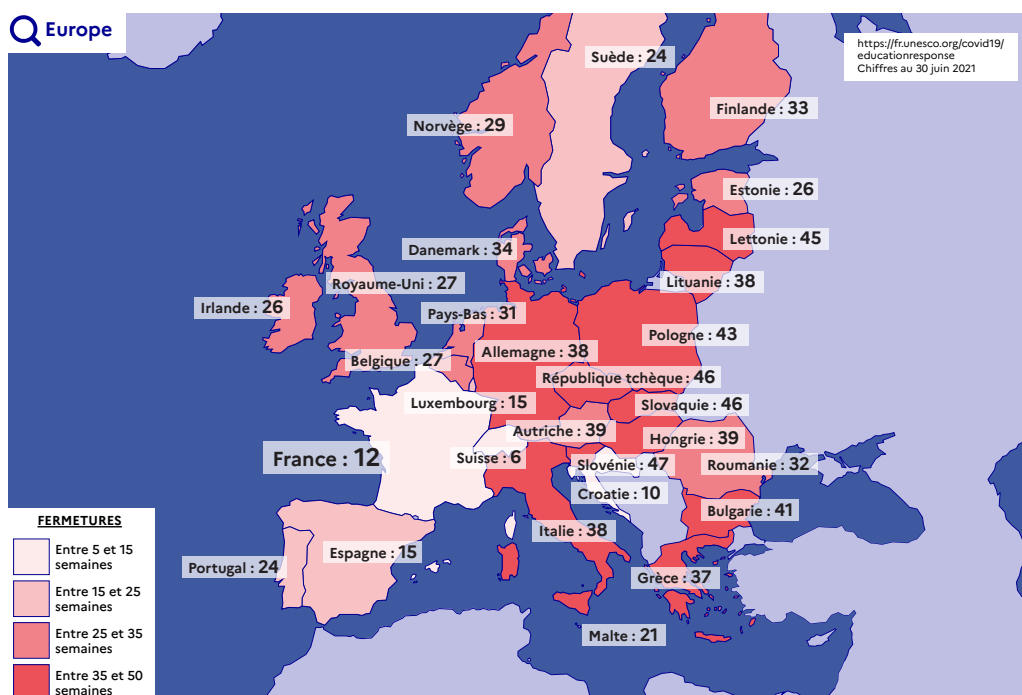
→ Fermeture totale

7 semaines

→ Fermeture partielle

5 semaines

Europe



Covid-19 : gestion de la crise sanitaire et continuité pédagogique



L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 EN CHIFFRES

→ **80 millions** de masques distribués dont :
57 millions à la rentrée 2020
+ 300 000 masques inclusifs
en octobre 2020

23 millions début 2021
+ 300 000 masques inclusifs

→ **467 198** tests antigéniques réalisés
pour les élèves et les personnels
3 792 234 tests antigéniques proposés
aux élèves et aux personnels

→ **2 339 747** tests salivaires réalisés
(personnels et élèves confondus)

4 164 222 tests salivaires proposés
(personnels et élèves confondus)

→ **26 millions** d'autotests distribués
aux personnels et lycéens
depuis le 26 avril 2021

6,5 millions d'autotests mis
à disposition des organisateurs
d'accueils collectifs de mineurs
via le réseau des préfetures

172 000 enfants de parents de professions prioritaires dans la gestion de la crise ont pu être accueillis dans plus de 17 000 pôles scolaires durant la semaine du 6 avril 2021. Cet accueil s'est poursuivi pendant les deux semaines de vacances de printemps, assuré par les collectivités territoriales.

- du 12 au 16 avril : **81 000 mineurs** accueillis dans 5 038 structures
- du 19 au 25 avril : **149 421 jeunes** accueillis dans 4 226 structures

DES OUTILS POUR ASSURER LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

MA CLASSE À LA MAISON, constituée de 3 plateformes et d'une solution de classe virtuelle, c'est :

- **1 873 197** familles accompagnées
- **17 513 561** visites
- **479 368** enseignants utilisateurs
- **11 467 214** classes virtuelles tenues, pour une moyenne de 164 000 classes par jour

→ [Apps.education.fr](https://apps.education.fr) rassemble des outils pour travailler à distance

LES ESPACES NUMÉRIQUES DE TRAVAIL ont massivement contribué à la continuité pédagogique :

- **58 millions** de pages vues par jour
- **217 millions** de visites pour le seul mois de mars 2020

Depuis la rentrée 2020, le dispositif national de mesure d'audience des ENT révèle des usages accrus :

- **29 930 953** visites, soit + 117 % par rapport à l'année précédente

DES SUPPORTS POUR RÉPONDRE À TOUS LES BESOINS

CAP ÉCOLE INCLUSIVE

Fiches pédagogiques, films, podcasts et liens pour adapter la pédagogie aux élèves à besoins éducatifs particuliers

ACCESSIPROF

Ressources et adaptations pédagogiques

NATION APPRENANTE

Onglets dédiés aux élèves allophones

UNE RÉPONSE POUR LES FAMILLES EN RUPTURE NUMÉRIQUE

DOCAPOSTE, plateforme d'envoi des devoirs papiers aux familles en partenariat avec La Poste :

- **40 699 élèves** bénéficiaires en France métropolitaine
- **289 123 devoirs** envoyés aux familles, dont **43 677** pour les collectivités d'outre-mer

UN SOUTIEN DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA PRESSE

LUMNI, offre éducative gratuite de l'audiovisuel public, s'installe dans le paysage des ressources pédagogiques avec chaque mois :

- **1,2 million** de visiteurs uniques pour la brique « Élèves » et **1,1 million de vidéos** vues
- **211 000** visiteurs uniques pour la brique « Enseignement » et **204 000 vidéos** vues

EDUC'ARTE

plateforme éducative accessible aux enseignants et à leur classe :

→ <https://educ.arte.tv>

RADIO FRANCE

participe à la « Nation apprenante »

ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES

CANOTECH

a permis la formation de :

- **+ de 125 000 enseignants**
- soit **604 000 h** dispensées

ÉDUBASE

compile près de **350 scénarios** pédagogiques

ÉDUSCOL

met à disposition des ressources nationales et académiques, des conseils, des outils de positionnement depuis le début de la crise

UN INVESTISSEMENT SANS PRÉCÉDENT

POUR DÉVELOPPER LES ÉQUIPEMENTS DES ÉCOLES

105 millions d'euros investis dans le cadre du Plan de relance pour :

- équiper les écoles
- accompagner
- services et ressources numériques



© Julie Bourges - MENJIS

5.2 - TRANSFORMER EN PROFONDEUR LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

— LES ENGAGEMENTS DU GRENELLE

Personnalisation

Afin de permettre à chacun de faire connaître ses compétences et ses souhaits, une nouvelle **direction de l'encadrement** a été mise en place en 2021 pour suivre attentivement les carrières des personnels d'encadrement intermédiaire et supérieur des ministères ; pour la compléter, des missions académiques d'encadrement seront généralisées en septembre 2021.

La politique de gestion des ressources humaines sera ainsi renforcée et permettra de réaliser l'ambition d'un véritable **accompagnement personnalisé et généralisé**, en repérant et en suivant mieux les talents.

Plus encore, la **mobilité** au sein du ministère sera facilitée ainsi que **l'accompagnement des professeurs**, par une plus grande attractivité des concours, le mentorat des jeunes professeurs, une plus grande mobilité internationale, mais aussi en favorisant les détachements, en accompagnant l'accès à des fonctions d'encadrement, et en faisant mieux connaître les métiers et les carrières, dans le ministère et en interministériel.

Esprit d'équipe

Pour développer l'esprit d'équipe au sein des établissements et plus largement au sein du ministère, les liens sont développés, à travers des aides et des outils communs, en particulier la création d'un **bouquet de prestations** culturelles, sociales, touristiques et de loisirs, appelé Préau, mais aussi d'un **espace numérique appelé Colibris**, pour des échanges plus simples entre les personnels et l'administration. La **direction d'école** est par ailleurs consolidée et les **équipes de collèges et de lycées connaîtront davantage d'autonomie** pour développer leurs projets.

Amélioration du service public de l'éducation nationale

La capacité globale de l'éducation nationale de garantir une continuité du service public se déploie grâce à plusieurs ressorts. Le premier est d'avoir un **aperçu objectif et transparent du pouvoir d'achat et du bien-être au travail** des personnels pour prendre des décisions communes : c'est pourquoi a été créé **l'Observatoire des rémunérations et du bien-être des personnels (Orbe)**. Le deuxième ressort est de proposer aux personnels une **feuille de route RH académique**, au plus près de la réalité des territoires, qui s'incarne dans le déploiement de la RH de proximité pour mieux informer, mieux écouter, mieux orienter et mieux répondre aux personnels.

La continuité du service public consiste aussi à assurer une **prise en charge pédagogique** en cas d'absence de courte durée d'un professeur en optimisant l'organisation dans les écoles et les établissements. Enfin, **l'accès à la formation continue diplômante** sera rendu plus cohérent avec la création **d'écoles académiques de formation continue**, associant les Inspé et Canopé. 25 académies ont déjà répondu à cet appel à manifestation d'intérêt.

— AGENDA SOCIAL

Un agenda social a été proposé aux partenaires sociaux en juin-juillet 2021.

À la suite de ces travaux, un bilan d'étape permet d'acter les mesures prises, en particulier sur la revalorisation des rémunérations des personnels. Plusieurs chantiers ont aussi vocation à se poursuivre dès septembre 2021.

Le ministre a réuni les organisations syndicales le mercredi 25 août autour des mesures RH mises en œuvre dès 2021 et des décisions prises pour 2022 en matière de revalorisation et d'évolutions des modalités de gestion des personnels. Certains chantiers seront finalisés d'ici décembre.

12 engagements pour renforcer le service public d'éducation

La force du collectif au service
des personnels et des élèves

Attractivité



1

Mieux reconnaître financièrement l'engagement des personnels



Appartenance



2

Donner à chacun la possibilité de faire connaître ses compétences et ses souhaits

Effcience



3

Permettre à chacun d'être l'acteur de son parcours professionnel

Entraide



4

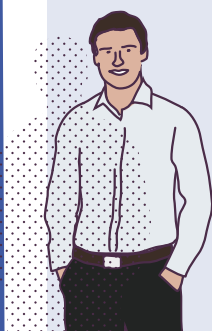
Personnaliser l'accompagnement des professeurs

PERSONNALISATION



5

Bénéficier de nouveaux avantages sociaux



6

Construire un lien direct entre les personnels et les services administratifs



7

Donner le pouvoir d'agir aux équipes éducatives des écoles grâce à une direction d'école consolidée



8

Donner plus d'autonomie aux équipes des collèges et lycées pour développer leurs projets

ESPRIT D'ÉQUIPE



9

Partager avec tous les personnels les évolutions du pouvoir d'achat et du bien-être au travail



10

Gérer les ressources humaines au plus près des territoires



11

Assurer une continuité pédagogique efficace



12

Faciliter l'accès à une formation continue davantage diplômante

AMÉLIORATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Les mesures qui augmentent le pouvoir d'achat des personnels éducatifs depuis la rentrée scolaire 2020

MONTANTS BRUTS



DIRECTEURS D'ÉCOLE

- + 450 € (en 2020)
Prime exceptionnelle
- + 176 €/an
Prime d'équipement informatique
- Jusqu'à + 1 400 €/an
Prime Grenelle d'attractivité*
- + 450 €/an (dès 2021)
Revalorisation indemnitaire
- ↗ Augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe



PROFESSEURS ET PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- + 176 €/an
Prime d'équipement informatique
- Jusqu'à + 1 400 €/an
Prime Grenelle d'attractivité*
- ↗ Augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe



PROFESSEURS DOCUMENTALISTES

- Jusqu'à + 1 400 €/an
Prime Grenelle d'attractivité*
- + 233 €/an
Revalorisation indemnitaire
- ↗ Augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe

PERSONNELS DE DIRECTION



- Jusqu'à + 1 150 €/an
Augmentation de l'indemnité de fonction
- ↗ Augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe

CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

- + Jusqu'à 1 400 €/an
Prime Grenelle d'attractivité*
- + 236 €/an
Revalorisation indemnitaire
- ↗ Augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe



ACCOMPAGNANTS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP ET ASSISTANTS D'ÉDUCATION

- Nouvelles prestations sociales : Cesu garde d'enfant et Srias***

PERSONNELS D'INSPECTION



- + 1 200 €/an
Revalorisation indemnitaire**
- Création d'un 11^e échelon pour les IEN

CONSEILLERS DE FORMATION CONTINUE



- + 5 %
Revalorisation indemnitaire

RÉFÉRENTS AESH

- + 600 €/an
Indemnité de fonctions

* Prime dégressive versée pendant les quinze premières années de carrière à l'ensemble des corps enseignants et assimilés de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat. 1 400 € brut annuel l'année de titularisation (soit 117 € brut mensuel), 500 € brut annuel à dix ans de carrière (soit 42 € brut mensuel).

** Pour les IA-IPR et IEN dans la limite des plafonds réglementaires.

*** Prestations offertes par les sections régionales interministérielles d'action sociale.

Évolution de la rémunération des professeurs

L'exemple de Samia, professeure des écoles
titularisée à la rentrée 2016



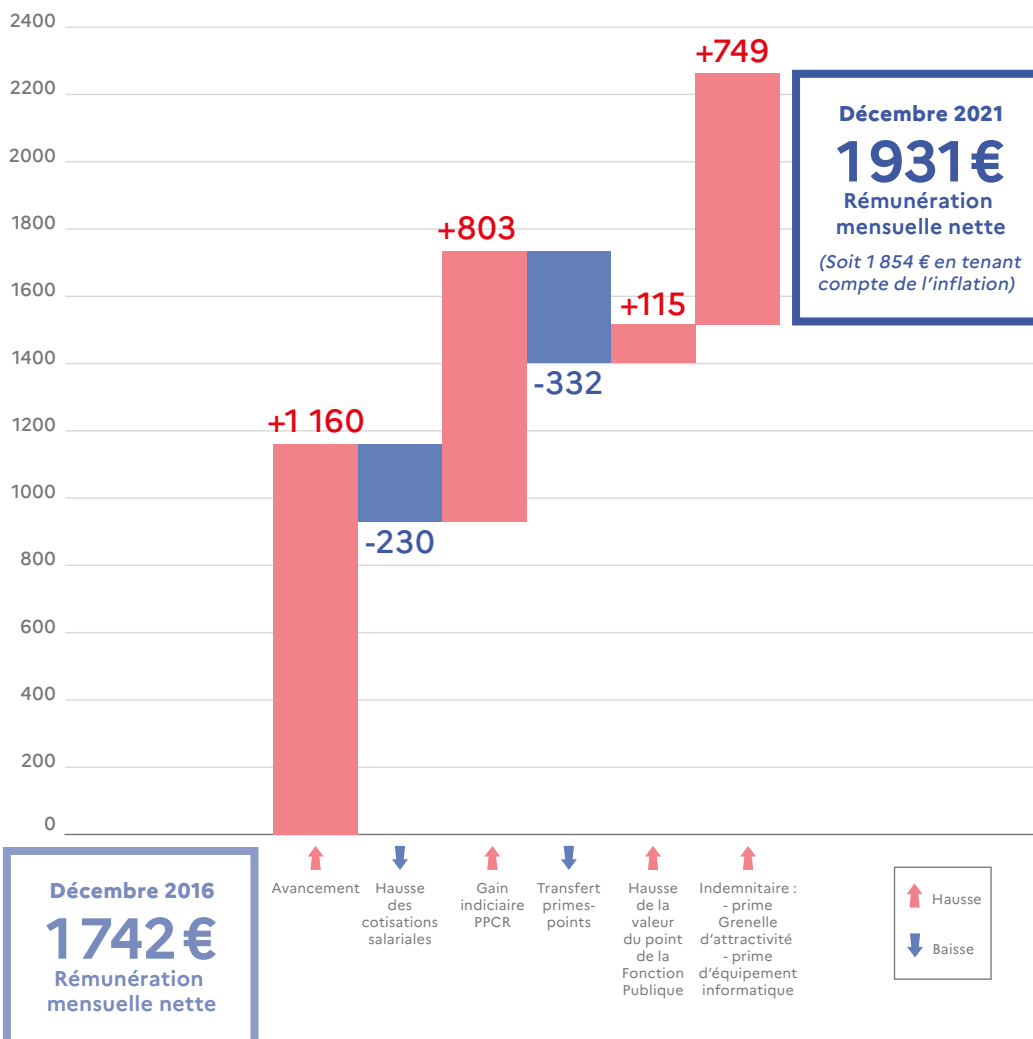
Au 31/12/2016

1 742 euros
net/mois

Au 31/12/2021

1 931 euros
net/mois

ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION ANNUELLE DE 2017 À 2021 (EN €)





5.3 - RENFORCER L'ESPRIT D'ÉQUIPE

— LA DIRECTION D'ÉCOLE

Depuis 2019, l'amélioration des conditions d'exercice des directeurs constitue l'un des principaux chantiers inscrits à l'agenda social du ministère.

Dans ce contexte, le ministère a mis en œuvre plusieurs mesures afin de reconnaître les responsabilités exercées par les directeurs, d'accroître leur autonomie tout en allégeant leur charge et de mieux les accompagner dans leurs missions. Ces mesures sont directement inspirées de l'enquête menée en novembre 2019, à laquelle les deux tiers des directeurs avaient répondu.

Des mesures pour donner du temps aux directeurs d'école

Le régime de décharges connaît une première amélioration dès la rentrée 2021, qui touche 40 % des directeurs. Ainsi, à compter de la rentrée scolaire 2021, les décharges des directeurs d'école seront mieux mobilisées afin que les décharges des écoles de 1 à 3 classes soient effectivement mises en œuvre (900 ETP mobilisés). De plus, pour leur permettre de mieux exercer leurs missions, des moyens supplémentaires à hauteur de 600 ETP, permettront :

- à tous les directeurs d'école de 1 à 3 classes de bénéficier de deux jours de décharges supplémentaires par an ;
- aux directeurs des écoles élémentaires de 9 classes d'être déchargés, comme leurs homologues d'écoles maternelles, de 50 % de leurs heures de cours hebdomadaires ;
- aux directeurs des écoles élémentaires de 13 classes d'être déchargés de trois quarts de leurs heures de cours hebdomadaires.

Des mesures pour mieux reconnaître les responsabilités des directeurs d'école

Les directeurs d'école disposent désormais de la pleine responsabilité de la programmation et de la mise en œuvre des 108 heures connexes aux heures d'enseignement dans les obligations de service des professeurs du premier degré, dans le respect du cadre réglementaire fixant leur répartition.

Ils ont bénéficié, au titre de la rentrée 2020, d'une indemnité exceptionnelle de 450 euros brut, pour reconnaître leurs attributions et les contraintes particulières qui ont pesé sur eux lors de cette rentrée.

Cette indemnité est désormais pérennisée, sous la forme d'une revalorisation du même montant de leur indemnité de sujétions spéciales (ISS).

Des mesures pour mieux accompagner les directeurs d'école

À la rentrée 2020, 12 500 jeunes du Service civique ont été mobilisés pour venir en appui dans les écoles, notamment dans le domaine de la relation avec les familles. Ce dispositif sera renforcé à compter de la rentrée 2021, dans le cadre du recrutement de 30 000 jeunes en Service civique pour l'ensemble du ministère.

Par ailleurs, depuis l'année scolaire 2020-2021, les directeurs bénéficient de deux journées de formation continue par an ainsi que d'un temps d'échange entre pairs. En outre, une fonction de directeur référent positionnée auprès des directeurs académiques des services de l'éducation nationale est en cours d'expérimentation.

— LE RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT ET L'ENCADREMENT DE PROXIMITÉ

Le renforcement de l'accompagnement des personnels est une priorité, qui doit être nourrie par les retours des professeurs. C'est pourquoi, parallèlement à l'adoption de mesures concrètes, la mise en place de baromètres réguliers du bien-être des enseignants devrait permettre, à court terme, d'identifier les leviers d'amélioration des conditions de travail.

Le développement de la culture collaborative entre enseignants et d'espaces collaboratifs

Afin d'éviter l'isolement des professeurs, le développement du co-enseignement – ou de co-construction de cours – sera facilité par la plus grande autonomie et de plus grandes marges de manœuvre dans l'organisation de collectifs pédagogiques données aux directeurs et chefs d'établissement. Une culture de collaboration contribue à améliorer l'apprentissage des élèves car les enseignants unissent leurs efforts, partagent les contenus de leurs cours, des conseils, des solutions face aux difficultés d'apprentissage, s'observent mutuellement pour améliorer leurs pratiques et contribuent ainsi à améliorer la performance d'ensemble de leur école ou établissement. Le modèle de formation mis en place dans le cadre des plans mathématiques et français, reposant sur le travail entre pairs dans le cadre de constellations de professeurs, permet de renforcer cette approche collaborative. L'ensemble de la politique de formation, par des actions menées en proximité avec des groupes de taille réduite, doit contribuer à renforcer ces liens entre collègues.

À cet égard, l'adaptation des 108 heures dans le premier degré sera discutée dans le cadre de l'agenda social, afin de donner plus de souplesse aux équipes pédagogiques, notamment en faveur de la formation.

Un environnement de travail coopératif et le travail en équipe offrent de nombreuses possibilités pour diversifier et développer des pratiques pédagogiques efficaces, mais aussi améliorer le sentiment d'auto-efficacité, facteur de bien-être. C'est pourquoi, dans le cadre de la cellule du bâti scolaire, des référentiels sont en cours d'élaboration pour accompagner les collectivités locales dans la mise en place d'espaces collaboratifs dans les écoles et établissements.

Le mentorat, clé de l'accompagnement des premières années

L'accompagnement humain crée des passerelles entre générations de professeurs et une culture commune. Le mentorat des jeunes professeurs en début de carrière (et non pendant la seule année de titularisation) a ainsi vocation à être systématisé pour renforcer la culture professionnelle des jeunes

professeurs et les sécuriser pour leurs débuts. Les mentors aident les futurs professeurs dans l'organisation des cours, la gestion des élèves et le cas échéant la gestion des tâches administratives.

Un meilleur environnement numérique

La crise sanitaire a conduit à l'élaboration et la mise à disposition de nouveaux outils (catalogue d'applications en ligne gratuites, apps.education.fr, classes virtuelles, etc.) qui vont être renforcées et améliorées. L'expérimentation des territoires numériques éducatifs constitue une opportunité de déployer à grande échelle une politique qui articule mise à disposition de ressources, notamment logicielles, d'équipements et de formations associées.

L'ensemble de ces mesures, associées au renforcement de l'action sociale et de l'accompagnement RH des personnels, contribue à renforcer les liens au sein des équipes et, ainsi, à améliorer le bien-être au travail.

— REPÈRES

Personnels exerçant en écoles et collèges de REP+

Leur rémunération indemnitaire est progressivement revalorisée : après une revalorisation de 1 000 euros net en 2018 et 1 000 euros net en 2019, une troisième tranche de revalorisation à partir de la rentrée 2021 donnera lieu :

- au versement d'une part fixe de 400 euros net en septembre ;
- d'une part modulable, versée pour la première fois en février 2022, puis pour les années scolaires suivantes, au terme de chaque année scolaire, d'un montant net de 200, 360 ou 600 euros. Le montant de cette part modulable est défini par école et par établissement, en fonction d'objectifs fixés au niveau national. Pour ce premier versement, les objectifs fixés visent à soutenir, encourager et reconnaître la réussite collective (par exemple, dans le cadre de la participation à Vacances apprenantes/École ouverte, aux Stages de réussite, à Devoirs faits, aux Cordées de la réussite).



5.4 - CONFORTER LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉDUCATION

— ASSURER UNE CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE EFFICACE

Constat

La capacité de l'éducation nationale à garantir la continuité du service public de l'enseignement par une prise en charge pédagogique en cas d'absence de courte durée d'un professeur, prévisible ou non, constitue un enjeu majeur pour les élèves et les familles, notamment dans le cadre du plan pour l'égalité des chances lancé par le président de la République. La situation sanitaire a renforcé cette exigence, tout en illustrant la diversité possible des modalités de continuité pédagogique. L'amélioration de l'efficacité du remplacement des professeurs absents constitue une priorité.

Objectif

L'objectif est de réduire le nombre d'heures de classe sans solution de remplacement afin que tout élève bénéficie d'une prise en charge pédagogique dans l'établissement pour la poursuite ou la révision des apprentissages et le développement d'autres compétences considérées comme indispensables.

Principe

L'enjeu principal est la prise en charge des absences de courte durée, au travers de solutions permettant d'assurer effectivement cet accueil :

- recourir à des dispositifs de cours en ligne et à des dispositifs de travail en autonomie anticipés et encadrés sous la surveillance d'un assistant d'éducation (AED) formé. Pour l'accompagnement de ces dispositifs, les AED pourront percevoir des heures supplémentaires ;
- optimiser les organisations actuelles de remplacement en s'appuyant sur des solutions numériques permettant de fluidifier la gestion du remplacement.

— L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Création d'un dispositif statutaire de revalorisation régulière de la rémunération des AESH

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sont des contractuels de droit public. En 2021, ils représentent près de 121 000 agents.

Au-delà des mesures déjà intervenues pour améliorer les conditions d'emploi et de rémunération des AESH, le niveau nominal et la progression de la rémunération des AESH demeurent une priorité en cohérence avec la professionnalisation croissante de leurs fonctions et la sécurisation de leur emploi.

Afin de financer une revalorisation de la rémunération des AESH, une enveloppe de 60 millions d'euros sera dédiée à compter de la rentrée scolaire 2021 et dans le cadre du PLF pour 2022. Un dispositif statutaire permettant une revalorisation régulière et automatique de la rémunération des AESH sera mis en place et leur grille indiciaire sera revalorisée. Ce dispositif permettra d'assurer une progression homogène et de donner de la visibilité aux AESH sur leurs perspectives de carrière.

Le reclassement des AESH dans la nouvelle grille s'effectuera selon leur catégorie (AESH dans leur premier ou second CDD, AESH en CDI).

Accès aux prestations d'action sociale et en matière de santé

- Depuis le 1er janvier 2021, les AESH bénéficient de nouvelles prestations d'action sociale :
 - Cesu - garde d'enfants de 0 à 6 ans ;
 - actions Srias (section régionale interministérielle d'action sociale).

- Dans le cadre de la convention de partenariat du MENJS avec la MGEN, les AESH peuvent désormais bénéficier des nouvelles actions complémentaires pour la santé des personnels :
 - dispositif de téléconsultation médicale, sans avance de frais, pour bénéficier d'un avis médical ponctuel ;
- Les échanges et travaux interministériels se poursuivent afin de parfaire les droits des AESH en matière d'action sociale (éligibilité aux aides aux parents d'enfants handicapés ainsi qu'aux aides aux vacances notamment) et de protection sociale complémentaire.

Autres pistes à l'étude

Afin de permettre aux AESH d'assurer leur activité sur une quotité complète et leur offrir des débouchés professionnels, sont envisagés :

- la formation et la certification de compétences ;
- l'extension de la possibilité d'intervention des AESH dans le champ de la jeunesse et des sports, notamment au sein des accueils collectifs de mineurs (ACM), en qualité d'intervenant qualifié ;
- le développement de l'emploi des AESH sur les activités complémentaires (service de restauration) ou périscolaires organisées par les collectivités territoriales.



5.5 - RAPPROCHER L'INSTITUTION DE SES PERSONNELS

— UNE FEUILLE DE ROUTE RH ACADÉMIQUE POUR RENFORCER LA GRH DE PROXIMITÉ

Depuis 2017, le ministère a engagé un travail sur la revalorisation des personnels de l'éducation nationale et tout particulièrement des professeurs pour une meilleure reconnaissance de leurs métiers.

Le contexte récent a souligné encore davantage l'actualité de ce travail. La crise sanitaire est venue rappeler à tous le besoin d'École et la place centrale que celle-ci occupe dans notre société. L'année 2020, marquée par l'assassinat du professeur Samuel Paty, appelle la Nation à faire corps à nouveau avec ses professeurs, pour mieux les soutenir et les défendre.

Les premières augmentations de rémunération sont intervenues avec notamment la prime informatique versée, fin février, à tous les professeurs, ou encore la prime de 450 euros annuels pour les directeurs d'école. Les plus jeunes vont aussi percevoir, pour certains, jusqu'à 100 euros par mois supplémentaires à partir de mai. La dynamique de revalorisation se poursuivra au sein des discussions qui sont programmées avec les syndicats en 2022.

Mieux reconnaître les enseignants passe aussi par une gestion des ressources humaines plus souple et personnalisée, avec plus de travail en équipe. Cette transformation entamée depuis plusieurs années et que les propositions issues des concertations du Grenelle de l'éducation sont venues enrichir, va permettre de mieux accompagner les personnels dans l'évolution de leurs missions au XXIe siècle et d'améliorer leur bien-être dans leur travail quotidien ainsi que leur protection.

L'Éducation nationale relève ici collectivement le défi de la transformation RH d'une structure qui emploie plus de 1 million de salariés, pour être une organisation qui soit capable d'offrir des parcours

personnalisés et un niveau attractif pour l'ensemble de ses métiers, pour un meilleur service public.

Reconnaissance, qualité de vie au travail et services numériques, gestion des talents et des mobilités, professionnalisation de l'accompagnement RH sont autant de moyens à déployer. C'est cette transformation que la feuille de route RH académique concrétise dans chaque territoire, en fixant un cap avec des premières mesures immédiatement opérationnelles.

Quatre orientations et neuf ambitions associées

L'académie de Reims s'engage donc au travers de quatre orientations et neuf ambitions associées :

1. Renforcer la politique d'accompagnement des personnels de l'académie :
 - Personnaliser la prise de fonction pour tous ;
 - Accompagner le parcours professionnel et révéler de nouveaux talents.
2. Amplifier la RH de proximité
 - Poursuivre le déploiement des conseillers de RH de proximité ;
 - Coordonner l'action des acteurs RH.
3. Déployer un service de qualité de la gestion RH
 - Poursuivre l'amélioration constante de nos process ;
 - Optimiser la gestion du remplacement et de la suppléance.
4. Améliorer le bien-être des personnels
 - Prévenir les risques professionnels ;
 - Amplifier la politique d'action sociale ;
 - Favoriser la communication interne auprès de tous les personnels.

— LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS

Le développement des mobilités à l'interne comme à l'externe ouvre le champ des possibles en matière de parcours professionnel.

Les cellules Mobilités

La mise en place, dans chaque académie, d'une **cellule Mobilités** auprès de chaque DRH académique chargé de définir la politique de mobilités et de coordonner les différentes actions dans ce domaine et les différents acteurs RH concernés.

Les mobilités entrantes

Un chantier sera ouvert à la rentrée pour **revoir les modalités de classement et, ainsi, améliorer en particulier la reprise d'années de services antérieurs**. À court terme, l'objectif est d'améliorer la reprise des services dans le secteur privé, en ciblant dès 2022 les 3^e concours ; les travaux seront ensuite étendus aux autres types de concours (externe et interne) pour une application en 2023.

Les mobilités au sein de l'institution ou à l'extérieur

Des travaux sont lancés pour développer le détachement des professeurs entre les 1er et 2d degrés et ouvrir, par des évolutions réglementaires, de nouvelles possibilités de mobilités aux professeurs de lycée professionnel et aux professeurs des écoles. Comme dans le **plan de requalification de la filière administrative**, il sera proposé chaque année, à partir de 2022, à une centaine de professeurs d'être détachés dans la filière administrative, en bénéficiant d'une formation d'adaptation à l'emploi assurée par les IRA.

Enfin, la **déclinaison des feuilles de route RH académiques** renforcera les liens avec les plateformes régionales d'appui interministériel à la GRH pour développer les mobilités interministérielles et entre les fonctions publiques, voire vers le privé.

La mobilité en Europe et dans le monde

Dès cette rentrée 2021 dans le cadre de la GRH de proximité, la **mobilité européenne et internationale des professeurs** sera accompagnée par la constitution, dans chaque académie, d'un vivier de candidats. Une proposition de formation et de suivi pour préparer cette mobilité sera également offerte, notamment lors d'entretiens avant, pendant et après la mobilité à l'étranger.

Par ailleurs, un projet pilote concernant la mobilité européenne des étudiants en master Meef sera lancé dès janvier 2022, via la création d'un **stage d'observation et de pratique accompagnée (Sopa) Europe**. Ce Sopa sera éligible au programme Erasmus +, sous la forme d'une mobilité hybride dont deux semaines passées dans un établissement européen. En lien avec le rectorat, les Inspé renforceront leurs partenariats européens afin de favoriser et d'accompagner cette mobilité.

Au niveau européen, le programme **Erasmus +** permet désormais de financer la construction de réseaux européens d'instituts de formation initiale et continue des professeurs, les Académies Erasmus + des enseignants. 25 de ces académies verront le jour d'ici 2025 en Europe. Dès 2021, un budget de 15 millions d'euros a été mobilisé pour lancer les 10 premières.

Le comparateur de mobilité des enseignants et assimilés

Le comparateur de mobilité est un outil d'aide à la décision pour accompagner les parcours de mobilité intra-ministérielle des enseignants du 1er et du 2d degré, personnels d'éducation et psychologues de l'éducation nationale. Il donne accès à toutes les informations utiles et leur permet de se projeter et d'être accompagnés tout au long de la démarche.

Le **comparateur de mobilité** permet notamment à chacun de procéder à une simulation, d'estimer au regard de l'année précédente les possibilités d'obtenir une mutation vers un département ou une académie et de découvrir les dispositifs d'accompagnement qui y sont proposés au travers du portail des territoires.

— LES NOUVEAUX AVANTAGES SOCIAUX

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports développe de nouvelles prestations d'action sociale afin de renforcer l'attractivité de ses métiers, d'améliorer les conditions de vie et le bien-être de ses personnels, et d'augmenter leur pouvoir d'achat.

Une offre de prestations culturelles, sociales, sportives, touristiques et de loisirs

L'association nationale **Préau**, fondée le 15 juin 2021, a pour objet de **développer une offre de prestations culturelles, sociales, sportives, touristiques et de loisirs à destination de tous les personnels du ministère**.

Il s'agit de déployer, à partir de septembre 2021, une offre répondant aux attentes exprimées à la faveur des ateliers de l'incubateur du Grenelle de l'éducation : billetterie pour le cinéma et les spectacles, tarification avantageuse pour les plateformes de musique en ligne, les coffrets loisirs, l'équipement sportif, les salles de sport, offre partenaire auprès de résidences de vacances. Cette offre se veut complémentaire de celle des structures existantes, proposée par une association fédérative.

La protection sociale complémentaire

Dans le cadre de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, les personnels adhérents à une mutuelle bénéficieront, à compter du 1er janvier 2022, du **remboursement forfaitaire de 15 € par mois** sur leurs cotisations de protection sociale complémentaire destinées à couvrir leurs frais de santé.



5.6 - POURSUIVRE LA RÉFORME DE LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE

— LA PRÉPROFESSIONNALISATION DES ASSISTANTS D'ÉDUCATION (AED)

Depuis 2019, les étudiants qui souhaitent devenir professeur bénéficient d'un dispositif particulier. Ils peuvent, dès leur 2^e année de licence (L2) entrer dans un parcours de préprofessionnalisation qui, pendant trois ans, leur permettra de découvrir progressivement le métier d'enseignant en travaillant au contact des élèves, avec les équipes pédagogiques et de sécuriser leur parcours jusqu'au concours de recrutement.

Ce contrat de 3 ans (L2, L3, M1) conjugue un cycle de formation universitaire avec une formation pratique dans une école ou un établissement scolaire au plus près de leur domicile ou de leur lieu d'étude.

Les temps d'intervention en classe sont progressifs et à raison de 8 heures par semaine dans le 1^{er} degré et 6 heures dans le 2nd degré.

— REPÈRES

121 AED prépro inscrits à la rentrée 2021 répartis sur les 3 années dans le 1^{er} et 2nd degré

FORMATION DE L'ENCADREMENT

Les personnels d'encadrement de l'académie bénéficient de formations pour renforcer leurs connaissances et compétences de pilotage dans les différents domaines : juridique, santé au travail, de communication, climat scolaire, école inclusive, gestion des moyens, etc.

Des formations (juridique, management) vont se faire avec l'Institut des hautes études, de l'éducation et de la formation (IH2EF) au travers d'actions volontaires (les mardis de l'IH2EF) ou dans le cadre de la professionnalisation des acteurs.

L'IH2EF développe une politique de formation de la préparation aux concours jusqu'à la formation

continue. Cela se fait en synergie avec les académies.

Sur la base du volontariat, les personnels de direction « coach-relais » ont reçu une formation spécifique pour accompagner leurs pairs en proximité.

En réponse à la crise sanitaire, les personnels d'encadrement en formation initiale ont été formés à la classe VIA, à l'ENT et aux formations hybrides. Par ailleurs, les formats de formation ont été adaptés. Les formations statutaires et les préparations aux concours ont basculé en distanciel.

— UNE ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE

Dès la rentrée de l'année scolaire 2021-2022, les académies se voient proposer l'opportunité de créer leur **école académique de la formation continue** (EAFC), afin de renforcer la synergie des multiples acteurs de la formation continue et leur coordination au service d'un pilotage d'une offre de formation plus lisible pour les personnels et en proximité de ces derniers.

Sous l'autorité du recteur et la responsabilité d'un directeur, en lien avec les inspections territoriales ainsi que les structures partenaires, telles que l'IH2EF, l'Inspé, les universités et le réseau de l'opérateur Canopé, les écoles ont vocation à définir un programme académique pluriannuel de formation et à le mettre en œuvre jusqu'au niveau du bassin, des établissements et circonscriptions, c'est-à-dire au plus près des personnels et de leur environnement de travail.





5.7 - STRUCTURER UN GRAND MINISTÈRE ÉDUCATION, JEUNESSE ET SPORT

— LA RÉFORME TERRITORIALE

En juin 2019, le Premier ministre engageait une réforme de l'organisation territoriale de l'État pour désenchevêtrer les compétences des différents acteurs, gagner en efficacité et mieux répondre aux priorités du Gouvernement.

C'est dans ce cadre que les missions relatives à la jeunesse, l'éducation populaire, la vie associative, l'engagement civique et aux sports ont été regroupées le 1^{er} janvier 2021 sous l'égide du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

À l'échelon territorial, les services académiques chargés de ces missions disposent désormais de leviers efficaces pour renforcer la continuité éducative, promouvoir l'engagement civique et conforter la place du sport dans la société.

— UNE NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES ACADÉMIQUES

Depuis janvier 2021, les directions départementales des services de l'Éducation nationale ont intégré les agents « jeunesse et sports » de l'ancienne direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.

Des conseillers d'animation sportive gèrent, entre autres, la promotion des activités sportives, la réglementation des équipements sportifs, les manifestations sportives, la promotion de la citoyenneté.

Des conseillers jeunesse s'occupent notamment des accueils collectifs de mineurs (ACM), de la délivrance des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), de la promotion de la vie associative, du service civique.

Ils font partie d'un service à part entière, à l'échelon régional (DRAJES) et départemental (SDJES).

La complémentarité des actions permet de mener un travail collaboratif entre les personnels de l'Éducation nationale et jeunesse et sports sur des dossiers portés conjointement : le service civique, le SNU, le Pass'Sport, les dispositifs « savoir rouler » et « savoir nager », les vacances apprenantes...

— DES POLITIQUES INSCRITES DANS LES TERRITOIRES

Ce périmètre ministériel élargi contribue à étendre le champ d'action des services académiques à des missions par nature interministérielles, partenariales et territorialisées.

Le transfert des missions jeunesse et sports vient conforter les recteurs de région académique dans leur rôle stratégique. Ils incarnent ainsi l'unicité et la cohérence des politiques portées par le ministère et sont, à ce titre, les interlocuteurs privilégiés du préfet de région, du président du conseil régional et des autres acteurs du territoire.

Ainsi, les collectivités, les associations et l'ensemble des acteurs éducatifs trouvent auprès des rectorats de région et des DSDEN des interlocuteurs garants de la cohérence et de la complémentarité des approches.

— ACCOMPAGNER LA JEUNESSE, ENCOURAGER L'ENGAGEMENT ET SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE

Pour les enfants et les jeunes, le Gouvernement entend **renforcer la continuité éducative entre le temps scolaire et leurs autres temps de vie**, améliorer leur accompagnement vers plus d'autonomie et promouvoir leur engagement civique avec le déploiement du Service national universel (SNU) et du Service civique.

Par leur action, les services de l'État contribuent à l'émergence d'alliances éducatives pour que des activités sportives, culturelles et d'éducation populaire soient proposées notamment aux enfants les plus défavorisés ou éloignés de ces activités, en complémentarité de l'École.

Réduire les inégalités, c'est aussi permettre à chacun de se sentir acteur de son destin en faisant l'expérience de l'engagement dès le plus jeune âge. Le Service civique a connu un essor considérable (100 000 missions supplémentaires en 2021). Le SNU constitue une occasion unique de vivre une expérience concrète de cohésion et d'engagement. Promouvoir l'engagement, c'est enfin soutenir et accompagner le développement de la vie associative. Au sein des services académiques, les Drajés et les SDJES restent mobilisés auprès des bénévoles et des volontaires, acteurs essentiels pour l'éducation, la cohésion sociale et la solidarité.

— CONFORTER LA PLACE DU SPORT DANS LA SOCIÉTÉ

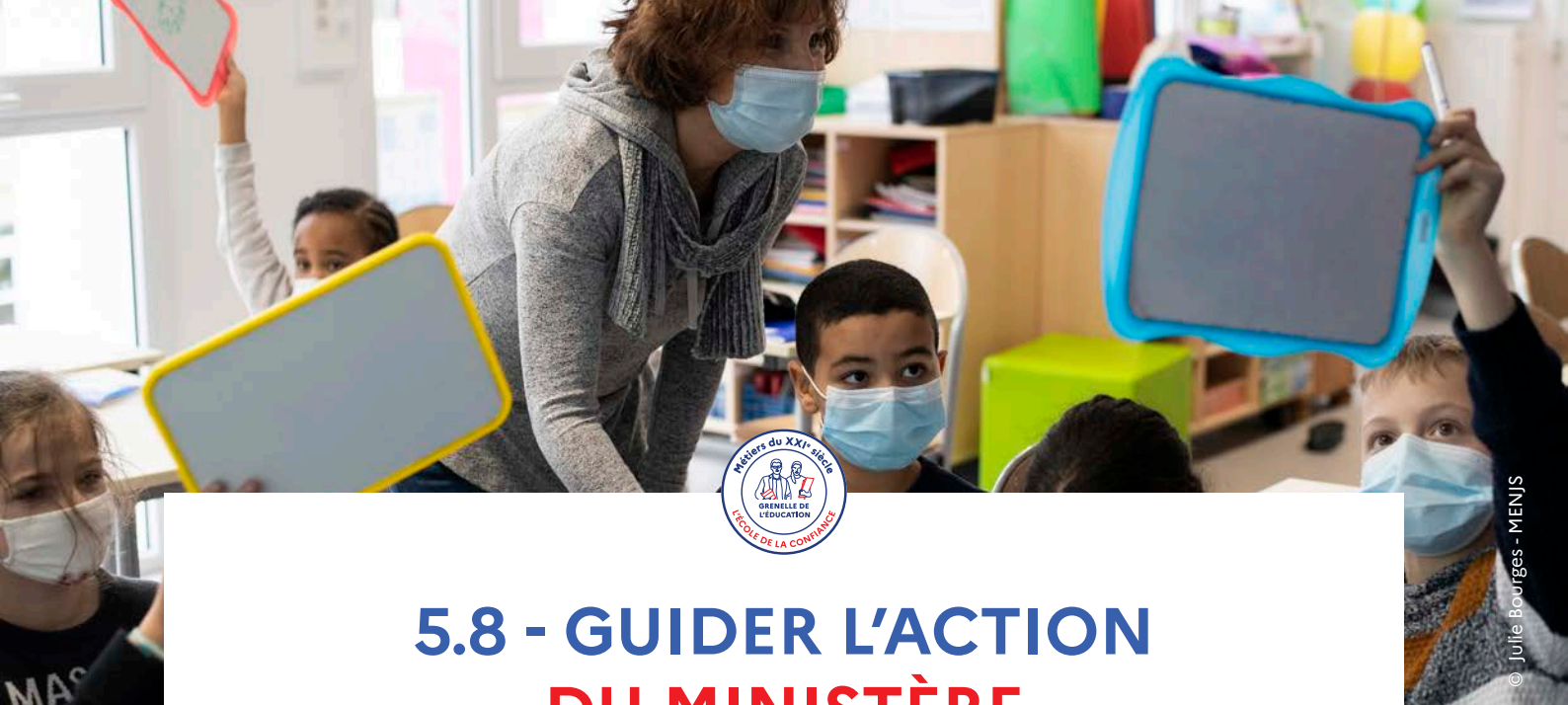
Le monde sportif joue un rôle majeur en faveur de l'éducation, de la cohésion sociale, de l'insertion, de la santé et du développement durable, et les services académiques sont à ses côtés pour l'accompagner dans ces fonctions.

Le développement du sport constitue une priorité des services académiques parce qu'il répond à des enjeux de réussite des élèves.

Les missions confiées aux services académiques ont pour principaux objectifs d'installer les apprentissages prioritaires, l'aisance aquatique et le Savoir rouler à vélo, et d'inciter à une pratique quotidienne d'activité physique.

Avec l'École, le monde sportif est un environnement favorable pour éduquer à la citoyenneté et transmettre les principes qui fondent le pacte républicain, lutter contre les séparatismes, réduire les inégalités, renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap, prévenir et lutter contre les violences sexuelles et combattre les discriminations.

En 2024, la France accueillera les Jeux olympiques et paralympiques. Afin de préparer cet événement sportif majeur, le ministère a confié à l'Agence nationale du sport et à ses établissements (Insep, écoles et Creps) la mission d'accompagner les athlètes français vers l'excellence. Les Drajés et les SDJES seront mobilisés pour préparer les Jeux et en faire un moment de partage et de cohésion ouvert à tous dont chacun pourra percevoir l'héritage.



5.8 - GUIDER L'ACTION DU MINISTÈRE

— PRENDRE APPUI SUR L'EXPERTISE SCIENTIFIQUE ET DISCIPLINAIRE

Consolider le rôle du Conseil supérieur des programmes

Le Conseil supérieur des programmes (CSP) s'est engagé, à la demande du ministre, dans un important travail de réécriture des programmes de lycée, afin de répondre aux enjeux de la rénovation du baccalauréat et de la transformation de la voie professionnelle. Depuis 2017, le CSP a élaboré 186 projets de programmes. Il s'appuie sur des collègues d'experts pour répondre aux saisines du ministre. Récemment, il a rendu publics le programme renforcé de maternelle, le programme de français et culture antique (classe de 6^e) et celui de l'enseignement de spécialité éducation physique, pratique et culture sportives (cycle terminal de la voie générale). Tous les projets de programme sont ensuite instruits par la direction générale de l'enseignement scolaire et soumis à consultation avant présentation aux instances nationales pour avis et publication au bulletin officiel.

Fonder l'action du ministère sur les apports de la recherche

Les politiques publiques d'éducation ont besoin d'être fondées sur les apports de la recherche et sur la comparaison internationale, pour davantage d'efficacité en faveur de la réduction des inégalités scolaires. L'action du Conseil scientifique de l'éducation nationale (Csen) vise à structurer et faire connaître les résultats de la recherche sur les mécanismes d'apprentissage. Il réunit depuis janvier 2018 un panel pluridisciplinaire de chercheurs reconnus et s'organise en groupes de travail thématiques. Par ses recommandations, ses notes, ses rapports, par l'organisation d'événements (par exemple, le colloque scientifique « Quels professeurs au XXI^e siècle ? » dans le cadre du Grenelle de l'éducation en décembre 2020, la

conférence internationale « L'éducation à l'heure des techniques de l'intelligence artificielle et du numérique » en juin 2021), par le prix Chercheurs en actes, le Csen contribue à mettre la recherche au service de toute la communauté éducative.

Préciser la position de l'institution scolaire en matière de laïcité

Le rôle spécifique joué par l'École au sein de la République implique que les enjeux liés à la laïcité y soient compris et respectés par tous. Le Conseil des sages de la laïcité (CSL) contribue depuis janvier 2018 à préciser la manière dont la laïcité est au cœur du projet républicain pour l'École. Il publie des notes et des avis accessibles à tous, comme sur les principes républicains en juin 2021, et participe à la rédaction de textes de référence du ministère, comme les vademecums La Laïcité à l'École, régulièrement enrichi, ou Agir contre le racisme et l'antisémitisme. Le CSL organise également des cycles de conférences en partenariat avec le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) sur la laïcité et les valeurs de la République.

— ACCOMPAGNER ET ÉVALUER LES TRANSFORMATIONS DU SYSTÈME POUR MIEUX RÉPONDRE AUX AMBITIONS DE L'ÉCOLE

Réaffirmer le rôle de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Née de la fusion de quatre inspections générales, l'IGÉSR déploie son évaluation à différentes échelles :

- **au plus près des territoires**, au travers d'inspections « 360 » qui visent à effectuer le diagnostic complet d'un établissement ;
- **au niveau académique**, par le travail des correspondants académiques (Coac) ;
- **au niveau national**, au travers de missions prospectives sur des sujets clés : l'orientation, l'autonomie des établissements, le numérique, l'évaluation des élèves.

Elle participe par ailleurs activement à la transformation du système, par la mise à disposition de son expertise dans la conception ou le suivi des réformes, que ce soit au niveau national ou au plus près des professeurs grâce à son lien fort avec les corps d'encadrement.

Évaluer l'organisation et les résultats de l'enseignement scolaire

Avec la création du Conseil d'évaluation de l'École (CEE) par la loi du 26 juillet 2019, les démarches évaluatives sont mises au service de la communauté éducative. Le CEE a pour mission de veiller à la cohérence des évaluations, nationales et internationales, de donner un avis sur les méthodologies, les outils et les résultats de ces évaluations, de définir le cadre méthodologique et les outils des autoévaluations et des évaluations des établissements, d'établir une synthèse des différents travaux d'évaluation portant sur les acquis des élèves, les dispositifs éducatifs et les établissements d'enseignement scolaire. Il apporte ainsi son appui et son expertise, en particulier à travers l'évaluation des établissements scolaires. Son action est déterminante pour améliorer l'efficacité des politiques publiques d'éducation.

— REPÈRES

L'évaluation des établissements s'installe dans le paysage éducatif. Après une importante concertation, le CEE a arrêté un cadre d'autoévaluation et d'évaluation des établissements du 2^d degré. Sous l'autorité des recteurs et grâce à la mobilisation de tous les acteurs dans les académies :

- plus de 1 000 établissements ont été évalués en 2020-2021 ;
- plus de 2 000 établissements du 2^d degré, y compris dans l'enseignement privé sous contrat, devraient être évalués en 2021-2022.

Dès la rentrée 2021 débutera aussi l'expérimentation de l'évaluation d'écoles dans le 1^{er} degré (au moins une école ou un groupement d'écoles par département).

LES NOUVEAUX PERSONNELS

— LES NOUVEAUX INSPECTEURS DE CIRCONSCRIPTION

Dpt	Nom - Prénom	Affectation
08	SCHLACHTER Laure	Revin
10	DESJARDINS Laurence	Bar-sur-Aube
10	en cours	Adjoint au DASEN chargé du 1er Degré
10	RICARD Pascal	IEN ASH + IEN Troyes 2
51	BURGEVIN Christine	Reims Ouest
51	DELORME Isabelle	Châlons Est
52	LESUISSE Virginie	Chaumont

— LES NOUVEAUX INSPECTEURS DE L'INFORMATION ET DE L'ORIENTATION

Nom - Prénom	Affectation
BERTELOOT Fabien	DSDEN des Ardennes

— LES NOUVEAUX CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

Dpt	Nom - Prénom	Affectation
08	BADRE David	Collège Vallière - Sault-Les-Rethel
08	CHARDIN Christian	Lycée Monge - Charleville-Mézières
08	COUTIER-NOIZET Delphine	Collège Jules Leroux - Villers-Semeuse
08	DE SCHUTTER Valerie	Lycée Verlaine - Rethel
08	DEBARLE Marion	Collège Bayard - Charleville-Mézières
08	GUENIOT Marc	Lycée J.B Clément - Sedan
08	LUBRANO DI SBARAGLIONE Georges	Lycée Jean Moulin - Revin
08	MARCHOIS Cecile	Collège d'Asfeld - Asfeld
08	MICHELS Roger	Lycée Bazin - Charleville-Mézières
08	MOURTADA Emmanuel	Collège Georges Sand - Revin
08	THERET Herve	Collège la retourne - Juniville
08	VIERECK Isabelle	Lycée Thomas Masaryk - Vouziers
10	CLIBERT Irene	Lycée Joliot Curie - Romilly Sur Seine
10	DALBARD Emmanuel	Collège Jean Moulin - Marigny Le Chatel
10	DE KANEL Cedric	Collège les Jacobins - Troyes
10	GYSELINCK Lydie	Lycée Edouard Herriot - Sainte-Savine
51	ABSOUS Vincent	Collège François Legros - Reims

51	BENZELTOUT Djelloul	Collège les Indes - Vitry-Le-François
51	CAILLETEAU Sylvain	Collège du Mont d'Hor - Saint-Thierry
51	CHAPIER Nathalie	Collège Perrot d'Ablancourt - Châlons-en-Champagne
51	DAMBRE Denis	Lycée Europe - Reims
51	DANELUTTI Florent	Collège Saint-Rémi - Reims
51	DELAUNAY Agnes	Collège Raymond Sirot - Gueux
51	FARCE Ludovic	Collège Thibaud de Champagne - Fismes
51	FONTAINE-THIEBAULT Françoise	EREA Bourneville - Châlons-en-Champagne
51	FRANCOIS Bertrand	Lycée Clémenceau - Reims
51	MAIZIERES David	Collège Léonard de Vinci - Witry-Les-Reims
51	MARECHEAU Laurent	Lycée Jean Jaurès - Reims
51	MINEUR Ludovic	Collège P.G de Genes - Frignicourt
51	PAULY Marie-Helene	Lycée JeanTalon - Châlons-en-Champagne
51	PERRIN Laurent	Collège C.N Ledoux - Dormans
51	ROLLINGER Alain	Lycée Eiffel - Reims
51	TOTI Thierry	Collège P. de Coubertin - Cormontreuil
51	WARY Thierry	Collège Jean Monnet - Epernay
51	WINIESKI Wilfrid	Collège Paul Eluard - Verzy
52	BARBELIN Anne	Collège les vignes du Crey - Le Montsaigeonnais
52	BUCCI Anna	Collège René Rollin - Chevillon
52	FAIRISE Christine	Collège Diderot - Langres
52	KOS Catherine	Lycée Blaise Pascal - Saint-Dizier
52	NICOLLET Sylvie	EREA WASSY - Wassy
52	RAIMBAULT Anne	Collège Jouffroy d'Abbans - Doulaincourt
52	REYNIER Sophie	Collège la Rochotte - Chaumont
52	VEIDMANN Jean-Francois	Collège la noue - Saint-Dizier



LE CALENDRIER SCOLAIRE 2021-2022

ZONE B

SEPT. 2021	OCT. 2021	NOV. 2021	DÉC. 2021	JANV. 2022	FÉV. 2022
M 1	V 1	L 1	M 1	S 1	M 1
J 2 RENTRÉE	S 2	M 2	J 2	D 2	M 2
V 3	D 3	M 3	V 3	L 3	J 3
S 4	L 4	J 4	S 4	M 4	V 4
D 5	M 5	V 5	D 5	M 5	S 5
L 6	M 6	S 6	L 6	J 6	D 6
M 7	J 7	D 7	M 7	V 7	L 7
M 8	V 8	L 8	M 8	S 8	M 8
J 9	S 9	M 9	J 9	D 9	M 9
V 10	D 10	M 10	V 10	L 10	J 10
S 11	L 11	J 11	S 11	M 11	V 11
D 12	M 12	V 12	D 12	M 12	S 12
L 13	M 13	S 13	L 13	J 13	D 13
M 14	J 14	D 14	M 14	V 14	L 14
M 15	V 15	L 15	M 15	S 15	M 15
J 16	S 16	M 16	J 16	D 16	M 16
V 17	D 17	M 17	V 17	L 17	J 17
S 18	L 18	J 18	S 18	M 18	V 18
D 19	M 19	V 19	D 19	M 19	S 19
L 20	M 20	S 20	L 20	J 20	D 20
M 21	J 21	D 21	M 21	V 21	L 21
M 22	V 22	L 22	M 22	S 22	M 22
J 23	S 23	M 23	J 23	D 23	M 23
V 24	D 24	M 24	V 24	L 24	J 24
S 25	L 25	J 25	S 25	M 25	V 25
D 26	M 26	V 26	D 26	M 26	S 26
L 27	M 27	S 27	L 27	J 27	D 27
M 28	J 28	D 28	M 28	V 28	L 28
M 29	V 29	L 29	M 29	S 29	
J 30	S 30	M 30	J 30	D 30	
	D 31		V 31	L 31	

MARS 2022	AVRIL 2022	MAI 2022	JUIN 2022	JUIL. 2022	AOÛT 2022
M 1	V 1	D 1	M 1	V 1	L 1
M 2	S 2	L 2	J 2	S 2	M 2
J 3	D 3	M 3	V 3	D 3	M 3
V 4	L 4	M 4	S 4	L 4	J 4
S 5	M 5	J 5	D 5	M 5	V 5
D 6	M 6	V 6	L 6	M 6	S 6
L 7	J 7	S 7	M 7	J 7	D 7
M 8	V 8	D 8	M 8	V 8	L 8
M 9	S 9	L 9	J 9	S 9	M 9
J 10	D 10	M 10	V 10	D 10	M 10
V 11	L 11	M 11	S 11	L 11	J 11
S 12	M 12	J 12	D 12	M 12	V 12
D 13	M 13	V 13	L 13	M 13	S 13
L 14	J 14	S 14	M 14	J 14	D 14
M 15	V 15	D 15	M 15	V 15	L 15
M 16	S 16	L 16	J 16	S 16	M 16
J 17	D 17	M 17	V 17	D 17	M 17
V 18	L 18	M 18	S 18	L 18	J 18
S 19	M 19	J 19	D 19	M 19	V 19
D 20	M 20	V 20	L 20	M 20	S 20
L 21	J 21	S 21	M 21	J 21	D 21
M 22	V 22	D 22	M 22	V 22	L 22
M 23	S 23	L 23	J 23	S 23	M 23
J 24	D 24	M 24	V 24	D 24	M 24
V 25	L 25	M 25	S 25	L 25	J 25
S 26	M 26	J 26	D 26	M 26	V 26
D 27	M 27	V 27	L 27	M 27	S 27
L 28	J 28	S 28	M 28	J 28	D 28
M 29	V 29	D 29	M 29	V 29	L 29
M 30	S 30	L 30	J 30	S 30	M 30
J 31		M 31		D 31	M 31

© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Juillet 2021

— Vacances scolaires de la zone B

(Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg)

- > **Les élèves** qui ont cours le samedi sont en congé le samedi après les cours.
- > Les classes vaqueront le **vendredi 27 mai 2022** et le **samedi 28 mai 2022**.

Pour en savoir plus : education.gouv.fr/calendrier-scolaire

Notes

Lined writing area with horizontal lines.

ac-reims.fr
#rentree2021



Contact presse
06 73 51 32 65
relation-presse@ac-reims.fr